

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

### Décisions :

- Décisions d'estimer en justice ..... **Page 600**

### Arrêtés municipaux :

- Délégation de fonction d'Officier d'état civil à une Conseillère municipale ..... **Page 601**

- Modification du règlement général des marchés..... **Page 601**

- Abrogations d'arrêté de délégation de signature en matière comptable et financière ..... **Pages 602 à 604**

- Attributions de délégation de signature en matière comptable et financière ..... **Pages 604 à 607**

- Police du stationnement - Police de la circulation - Arrêtés temporaire n° M 2018C2579 LDR/DB - n° 2018 C 2587 LDR/DB ..... **Pages 608 à 609**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents ..... **Pages 610 à 613**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Pages 613 à 658**

### - Délégation Générale aux Ressources Humaines :

• Arrêtés individuels ..... **Pages 659 à 660**

• Avancements de grade ..... **Pages 660 à 667**

• Tableau d'avancement ..... **Page 667**

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseils d'arrondissements – Avis ..... **Page 667**

- Direction de la Commande Publique - Avis ..... **Page 668**

- Liste des marchés signés en application de la délégation donnée au maire de Lyon par délibération n° 2017/3176 du 17 juillet 2017

- 4ème trimestre 2017..... **Pages 668 à 676**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage ..... **Pages 677 à 682**

---

**Décision d'ester en justice - Référé expertise – Société I.L.P.-D. – Désignation d'un expert pour une expertise préventive avant la réalisation des travaux d'allongement sud du tunnel Vivier Merle à Lyon 69003** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°1800213 du 16 janvier 2018 déposée par la société publique I.L.P.-D., représentée par Maître Romain Granjon, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la société publique I.L.P.-D, représentée par Maître Romain Granjon, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir la désignation d'un expert pour une expertise préventive avant la réalisation des travaux d'allongement sud du tunnel Vivier Merle à Lyon (69003).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 19 février 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe Déléguée,  
Sandrine FRIH*

---

**Décision d'ester en justice - Recours en annulation de la Société S. P. contre la décision implicite du 18 juin 2017 rejetant sa demande d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un étalage sur 1 mètre carré au 27 cours Gambetta à Lyon 3e (69003), ensemble le courrier électronique du 3 juillet 2017 l'informant de l'avis défavorable concernant cette demande** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°1708284-7 du 20 novembre 2017 déposée par Société S. P., représentée par Maître Guillaume Rossi, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Société S. P., représentée par Maître Guillaume Rossi, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

L'annulation de la décision implicite en date du 18 juin 2017 rejetant sa demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'un étalage sur 1 mètre carré au 27 cours Gambetta à Lyon 3e (69003), ensemble le courrier électronique du 3 juillet 2017 l'informant de l'avis défavorable concernant cette demande ;

L'injonction à la Ville de Lyon de réexaminer la demande d'autorisation d'occuper le domaine public déposée le 18 avril 2017 dans un délai de 10 jours suivants le jugement à intervenir ;

La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1500 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 19 février 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe Déléguée,  
Sandrine FRIH*

---

**Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. R. B. contre la décision du 5 décembre 2017 de licenciement pour incompatibilité des mentions portées sur l'extrait n°2 du casier judiciaire avec l'exercice des fonctions de responsable en restauration scolaire** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel,

Vu la requête n°1800687-8 du 30 janvier 2018 déposée par M. R. B.,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. R. B., devant le Tribunal administratif de Lyon, tendant à obtenir l'annulation de la décision du 5 décembre 2017 de licenciement pour incompatibilité des mentions portées sur l'extrait n°2 du casier judiciaire avec l'exercice des fonctions de responsable en restauration scolaire.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.  
Fait à Lyon, le 19 février 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Gérard CLAISSE*

---

**Délégation de fonction d'Officier d'état civil à une Conseillère municipale - Mme Mina Hajri** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'article L. 2122-18 dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Mina Hajri, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier de l'état civil à la Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement le samedi 24 février 2018.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 20 février 2018

*Le Maire de Lyon,  
Georges KÉPÉNÉKIAN*

---

**Modification du règlement général des marchés** (Direction Commerce et Artisanat - Service Commerce Non Sédentaire)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-24, L 2122-27-1°, L 2122-28, L 2212-1, L 2212-2°, L 2212-5, L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 10 mai 2016 modifié portant Règlement Général des Marchés de la Ville de Lyon,

Considérant qu'il convient d'adapter la réglementation des marchés de la Ville de Lyon à l'évolution générale du commerce non sédentaire,

Considérant que dans l'intérêt des marchés et pour maintenir une bonne gestion du domaine public, il convient de modifier le règlement général des marchés,

Arrête :

Article Premier : Dans l'article 15 : Taxation des bancs, remplacer le 1<sup>er</sup> paragraphe par ce qui suit « Les bancs sont taxés sur toute la longueur de leur étalage. Les retours, lorsqu'ils sont possibles et autorisés, ainsi que l'arrière des bancs sont taxés de la manière suivante... » (voir Annexe 3 – Taxation des retours – Exemples de configuration).

Art. 2. - Supprimer l'article 102 : « Dispositions spécifiques au marché de produits manufacturés St Antoine : les permissionnaires de la rangée centrale – portion Saint-Antoine – ont obligation de faire stationner leur véhicule derrière leur banc. »

Art. 3. - Insérer une annexe 3 : Taxation des retours – cas particuliers

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la décision.

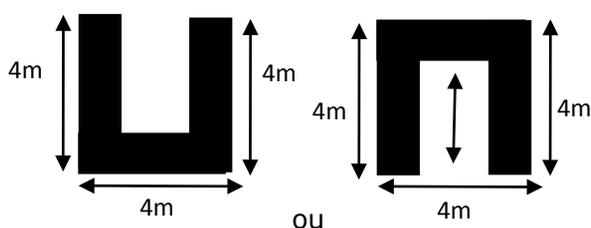
Lyon, le 26 février 2018

*L'Adjointe au Maire de Lyon  
Déléguée au Commerce, à l'Artisanat  
et au Développement Economique,  
Fouziya BOUZERDA*

ANNEXE 3 : Taxation des retours – Exemples de configuration

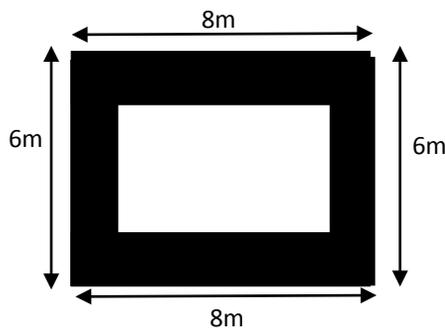
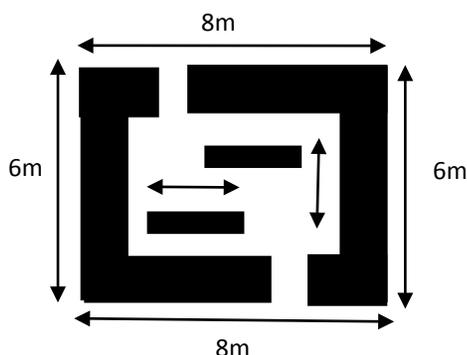
Configuration en U :

← Accessibilité public →



Marchés alimentaires et manufacturés :  
Taxation retour à plein tarif moins 3m :  $4m - 3m = 1m$  ;  $1m \times 2 = 2m$   
Taxation totale :  $4m$  de façade +  $2m$  de retour =  $6m$   
Cas particulier du marché alimentaire États-Unis :  
Taxation retour à plein tarif moins 2m :  $4m - 2m = 2m$  ;  $2m \times 2 = 4m$   
Taxation totale :  $4m$  de façade +  $4m$  de retour =  $8m$

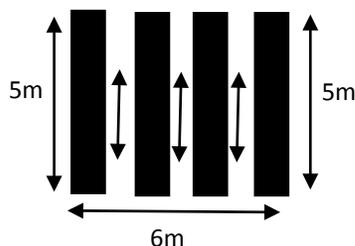
Type carré : accessibilité public intérieur et/ou extérieur du carré



Taxation retour à plein tarif moins 3m :  $6m - 3m = 3m$  ;  $3m \times 2 = 6m$

Taxation totale :  $2 \times 8m$  de façade +  $6m$  de retour =  $22m$

—Type penderies, vaiselles, fleurs, etc :



Taxation retour à plein tarif moins 3m :  $5m - 3m = 2m$  ;  $2m \times 2 = 4m$

Taxation totale :  $6m$  de façade +  $4m$  de retour =  $10m$

NB : Si l'arrière du banc est accessible au public en cas de configuration en U ou type penderies, vaiselles, fleurs, etc, il sera taxé comme 2ème façade

---

**Bibliothèque municipale de Lyon – Abrogation de l'arrêté de délégation de signature en matière comptable et financière n° 2017/219 du 18 juillet 2017 - Déléataire : M. Gilles Eboli - Arrêté n° 2018-24 – DIRFI/DGC-DAC** (Direction générale des services - Direction des Finances)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2131-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3173 du 17 juillet 2017 par laquelle l'assemblée délibérante a élu et installé immédiatement M. Georges Képénékian dans ses fonctions de maire de Lyon ;

Vu l'arrêté municipal n° 2017/219 du 18 juillet 2017 donnant à M. Gilles Eboli, Directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon au sein de la Délégation générale à la Culture, délégation de signature en matière comptable et financière ;

Considérant la réorganisation de la fonction comptable au sein des services de la Ville de Lyon et notamment au sein de la Bibliothèque municipale de Lyon ;

Sur proposition de M. le Directeur général des services ;

Arrête :

Article Premier. - Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2017/219 du dix-huit juillet deux mil dix-sept (18 juillet 2017) donnant à M. Gilles Eboli, Directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon au sein de la Délégation générale à la Culture, délégation de signature en matière comptable et financière, sont abrogées avec effet au cinq mars deux mil dix-huit (5 mars 2018).

Art. 2. - Le Directeur général des services de la commune de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Trésorier de Lyon Municipale et de Métropole de Lyon. L'arrêté fait l'objet d'une notification à la/au déléataire principal-e et, le cas échéant, à son/sa/ses suppléant-e-s, d'une transmission à M. le Préfet du département du Rhône pour contrôle de légalité et d'une publication au Bulletin municipal officiel de la Ville de Lyon.

Art. 3. - Le présent arrêté prendra effet à la date indiquée à l'article 1er sous réserve de la complétude des mesures de publicité lui conférant caractère exécutoire. À défaut, l'arrêté prendra effet au plus tôt à la date de complétude des mesures de publicité.

Art. 4. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par tout-e requérant-e ayant intérêt à agir, devant le Tribunal administratif de Lyon sis Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, Lyon 3e arrondissement, dans un délai maximal de deux mois à compter de la date citée à l'article précédent.

Lyon, le 26 février 2018.

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**Abrogation de l'arrêté de délégation de signature en matière comptable et financière n° 2017/209 du 18 juillet 2017 - Délégataire : M. Xavier Fourneyron - Arrêté n° 2018-22 – DIRFI/DGC-DAC** (Direction générale des services - Direction des Finances)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2131-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3173 du 17 juillet 2017 par laquelle l'assemblée délibérante a élu et installé immédiatement M. Georges Képénékian dans ses fonctions de maire de Lyon ;

Vu l'arrêté municipal n° 2017/209 du 18 juillet 2017 donnant à M. Xavier Fourneyron, Directeur Général Adjoint à la Délégation générale à la Culture, Directeur des Affaires Culturelles, délégation de signature en matière comptable et financière ;

Considérant la réorganisation de la fonction comptable au sein des services de la Ville de Lyon et notamment au sein de la Bibliothèque municipale de Lyon ;

Sur proposition de M. le Directeur général des services ;

Arrête :

Article Premier. - Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2017/209 du dix-huit juillet deux mil dix-sept (18 juillet 2017) donnant à M. Xavier Fourneyron, Directeur Général Adjoint à la Délégation générale à la Culture, Directeur des Affaires Culturelles, délégation de signature en matière comptable et financière, sont abrogées avec effet au cinq mars deux mil dix-huit (5 mars 2018).

Art. 2. - Le Directeur général des services de la commune de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Trésorier de Lyon Municipale et de Métropole de Lyon. L'arrêté fait l'objet d'une notification à la/au délégataire principal-e et, le cas échéant, à son/sa/ses suppléant-e-s, d'une transmission à M. le Préfet du département du Rhône pour contrôle de légalité et d'une publication au Bulletin municipal officiel de la Ville de Lyon.

Art. 3. - Le présent arrêté prendra effet à la date indiquée à l'article 1er sous réserve de la complétude des mesures de publicité lui conférant caractère exécutoire. A défaut, l'arrêté prendra effet au plus tôt à la date de complétude des mesures de publicité.

Art. 4. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par tout-e requérant-e ayant intérêt à agir, devant le Tribunal administratif de Lyon sis Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, Lyon 3e arrondissement, dans un délai maximal de deux mois à compter de la date citée à l'article précédent.

Lyon, le 26 février 2018.

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**Bibliothèque municipale de Lyon – Abrogation de l'arrêté de délégation de signature en matière comptable et financière n° 2017/220 du 18 juillet 2017 - Délégataire : M. Jean-Marie Gueze - Arrêté n° 2018-25 – DIRFI/DGC-DAC** (Direction générale des services - Direction des Finances)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2131-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3173 du 17 juillet 2017 par laquelle l'assemblée délibérante a élu et installé immédiatement M. Georges Képénékian dans ses fonctions de maire de Lyon ;

Vu l'arrêté municipal n° 2017/220 du 18 juillet 2017 donnant à M. Jean-Marie Gueze Directeur adjoint de la Bibliothèque municipale de Lyon au sein de la Délégation générale à la Culture, délégation de signature en matière comptable et financière ;

Considérant la réorganisation de la fonction comptable au sein des services de la Ville de Lyon et notamment au sein de la Bibliothèque municipale de Lyon ;

Sur proposition de M. le Directeur général des services ;

Arrête :

Article Premier. - Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2017/220 du dix-huit juillet deux mil dix-sept (18 juillet 2017) donnant à M. Jean-Marie Gueze, Directeur adjoint de la Bibliothèque municipale de Lyon au sein de la Délégation générale à la Culture, délégation de signature en matière comptable et financière, sont abrogées avec effet au cinq mars deux mil dix-huit (5 mars 2018).

Art. 2. - Le Directeur général des services de la commune de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Trésorier de Lyon Municipale et de Métropole de Lyon. L'arrêté fait l'objet d'une notification à la/au délégataire principal-e et, le cas échéant, à son/sa/ses suppléant-e-s, d'une transmission à M. le Préfet du département du Rhône pour contrôle de légalité et d'une publication au Bulletin municipal officiel de la Ville de Lyon.

Art. 3. - Le présent arrêté prendra effet à la date indiquée à l'article 1er sous réserve de la complétude des mesures de publicité lui conférant caractère exécutoire. A défaut, l'arrêté prendra effet au plus tôt à la date de complétude des mesures de publicité.

Art. 4. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par tout-e requérant-e ayant intérêt à agir, devant le Tribunal administratif de Lyon sis Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, Lyon 3e arrondissement, dans un délai maximal de deux mois à compter de la date citée à l'article précédent.

Lyon, le 26 février 2018.

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**- Bibliothèque municipale de Lyon – Abrogation de l'arrêté de délégation de signature en matière comptable et financière n° 2017/221 du 18 juillet 2017 - Délégataire : Mme Céline Marcet - Arrêté n° 2018-23 – DIRFI/DGC-DAC** (Direction générale des services - Direction des Finances)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2131-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3173 du 17 juillet 2017 par laquelle l'assemblée délibérante a élu et installé immédiatement M. Georges Képénékian dans ses fonctions de maire de Lyon ;

Vu l'arrêté municipal n° 2017/221 du 18 juillet 2017 donnant à Mme Céline Marcet, Responsable administrative et financières de la Bibliothèque municipale au sein de la Délégation générale à la Culture, délégation de signature en matière comptable et financière ;

Considérant la réorganisation de la fonction comptable au sein des services de la Ville de Lyon et notamment au sein de la Bibliothèque municipale de Lyon ;

Sur proposition de M. le Directeur général des services ;

Arrête :

Article Premier. - Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2017/221 du dix-huit juillet deux mil dix-sept (18 juillet 2017) donnant à Mme Céline Marcet, Responsable administrative et financière de la Bibliothèque municipale au sein de la Délégation générale à la Culture, délégation de signature en matière comptable et financière, sont abrogées avec effet au cinq mars deux mil dix-huit (5 mars 2018).

Art. 2. - Le Directeur général des services de la commune de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Trésorier de Lyon Municipale et de Métropole de Lyon. L'arrêté fait l'objet d'une notification à la/au délégataire principal-e et, le cas échéant, à son/sa/ses suppléant-e-s, d'une transmission à M. le Préfet du département du Rhône pour contrôle de légalité et d'une publication au Bulletin municipal officiel de la Ville de Lyon.

Art. 3. - Le présent arrêté prendra effet à la date indiquée à l'article 1er sous réserve de la complétude des mesures de publicité lui conférant caractère exécutoire. À défaut, l'arrêté prendra effet au plus tôt à la date de complétude des mesures de publicité.

Art. 4. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par tout-e requérant-e ayant intérêt à agir, devant le Tribunal administratif de Lyon sis Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, Lyon 3e arrondissement, dans un délai maximal de deux mois à compter de la date citée à l'article précédent.

Lyon, le 26 février 2018.

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**Bibliothèque municipale de Lyon - Attribution de délégation de signature en matière comptable et financière - Délégataire principal unique : M. Gilles Eboli - Arrêté n° 2018-26 – DIRFI/DGC-DAC** (Direction générale des services - Direction des Finances)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2131-1 et le premier alinéa de son article L. 2511-27 ;

Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 7 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3173 du 17 juillet 2017 par laquelle l'assemblée délibérante a élu et installé immédiatement M. Georges Képénékian dans ses fonctions de maire de Lyon ;

Considérant que, afin d'assurer la bonne marche de l'administration communale dans le cadre de la réorganisation et de la dématérialisation des fonctions comptables, il convient de donner délégation de signature en matière financière et comptable au directeur général des services et aux responsables de services communaux ;

Sur proposition de M. le Directeur général des services ;

Arrête :

Article Premier. - Sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation est donnée aux agent-e-s désigné-e-s au présent article à l'effet de signer les actes listés à l'article suivant.

Qualité	Identité
délégataire principal unique	M. Gilles Eboli, Directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon au sein de la Délégation générale à la Culture

Art. 2. – La délégation de signature donnée porte sur la typologie d'actes énoncée dans le tableau ci-après.

Typologie de l'acte	Limite
correspondance courante en matière comptable et financière	sans objet

Art. 3. – Un-e agent-e titulaire d'une délégation de signature, que ce soit en qualité de délégataire principal-e ou de suppléant-e de ce-tte dern-ier-ère, lorsqu'elle/il estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, en informe sans délai sa/son supérieur-e hiérarchique par écrit en précisant la teneur des questions pour lesquelles elle/il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Lorsque la/le supérieur-e hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, l'agent-e dessaisi-e du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Art. 4. - Le Directeur général des services de la commune de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Trésorier de Lyon Municipale et de Métropole de Lyon. L'arrêté fait l'objet d'une notification à la/au délégataire principal-e et, le cas échéant, à son/sa/ses suppléant-e-s, d'une transmission à M. le Préfet du département du Rhône pour contrôle de légalité et d'une publication au Bulletin municipal officiel de la Ville de Lyon.

Art. 5. - Le présent arrêté prendra effet le cinq mars deux mil dix-huit (5 mars 2018) sous réserve de complétude des mesures de publicité lui conférant caractère exécutoire. À défaut, l'arrêté prendra effet au plus tôt à la date de complétude de mesures de publicité.

Art. 6. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par tout-e requérant-e ayant intérêt à agir, devant le Tribunal administratif de Lyon sis Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, Lyon 3e arrondissement, dans un délai maximal de deux mois à compter de la date citée à l'article précédent.

Lyon, le 26 février 2018.

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**Attribution de délégation de signature en matière comptable et financière - Délégataire principal-e : M. Xavier Fournery - délégué-s suppléant-e-s : M. Claude Soubeyran de Saint-Prix - Arrêté n° 2018-30 – DIRFI/DGC-DAC** (Direction générale des services - Direction des Finances)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2131-1 et le premier alinéa de son article L. 2511-27 ;

Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 7 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3173 du 17 juillet 2017 par laquelle l'assemblée délibérante a élu et installé immédiatement M. Georges Képénékian dans ses fonctions de maire de Lyon ;

Considérant que, afin d'assurer la bonne marche de l'administration communale dans le cadre de la réorganisation et de la dématérialisation des fonctions comptables, il convient de donner délégation de signature en matière financière et comptable au directeur général des services et aux responsables de services communaux ;

Sur proposition de M. le Directeur général des services ;

Arrête :

Article Premier. - Sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation est donnée aux agent-e-s désigné-e-s au présent article à l'effet de signer les actes listés à l'article suivant.

Qualité	Identité
délégué principal-e	M. Xavier Fourneyron, Directeur Général Adjoint à la Délégation générale à la Culture (DGC), Directeur des Affaires Culturelles
suppléant-e unique au/à la délégué principal-e	M. Claude Soubeyran de Saint-Prix, Directeur général des services

La/Le/Les suppléant-e-s à la délégué principale intervient-ent en cas d'absence ou d'empêchement de la/du/des délégué-s de priorité immédiatement supérieure et dans les mêmes conditions et limites que la/le délégué principale.

Art. 2. - La délégation de signature donnée porte sur les typologies d'actes énoncées dans le tableau ci-après, dans les limites qui y sont précisées.

Typologie de l'acte	Limite
bon de commande émis en exécution soit d'un marché à bons de commande, soit d'un accord-cadre n'imposant pas une négociation ou une remise en concurrence préalable	a) dans le périmètre des activités de la Bibliothèque municipale de Lyon : montant supérieur ou égal à cinquante mille (50 000) euros hors taxes et strictement inférieur à quatre-vingt-dix mille (90 000) euros hors taxes
	b) dans le périmètre des activités de la DGC sauf celles de la Bibliothèque municipale de Lyon : tout montant strictement inférieur à quatre-vingt-dix mille (90 000) euros hors taxes
correspondance courante en matière comptable et financière	applicable à la/au délégué principal-e seul-e - suppléance non autorisée

Les délégations ayant pour effet de signer les actes émis en exécution des marchés autres que ceux à bons de commande et autres que des accords-cadres n'imposant pas une négociation ou une remise en concurrence préalable, sont éventuellement données par arrêtés distincts centralisés par la Direction de la Commande publique de la Ville de Lyon.

Art. 3. - Un-e agent-e titulaire d'une délégation de signature, que ce soit en qualité de délégué principal-e ou de suppléant-e de ce-tte dern-ière, lorsqu'elle/il estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, en informe sans délai sa/son supérieur-e hiérarchique par écrit en précisant la teneur des questions pour lesquelles elle/il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Lorsque la/le supérieur-e hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, l'agent-e dessaisi-e du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Art. 4. - Le Directeur général des services de la commune de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Trésorier de Lyon Municipale et de Métropole de Lyon. L'arrêté fait l'objet d'une notification à la/au délégué principal-e et, le cas échéant, à son/sa/ses suppléant-e-s, d'une transmission à M. le Préfet du département du Rhône pour contrôle de légalité et d'une publication au Bulletin municipal officiel de la Ville de Lyon.

Art. 5. - Le présent arrêté prendra effet le cinq mars deux mil dix-huit (5 mars 2018) sous réserve de complétude des mesures de publicité lui conférant caractère exécutoire. A défaut, l'arrêté prendra effet au plus tôt à la date de complétude de mesures de publicité.

Art. 6. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par tout-e requérant-e ayant intérêt à agir, devant le Tribunal administratif de Lyon sis Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, Lyon 3e arrondissement, dans un délai maximal de deux mois à compter de la date citée à l'article précédent.

Lyon, le 26 février 2018.

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**Bibliothèque municipale de Lyon - Attribution de délégation de signature en matière comptable et financière - Délégué principal-e : M. Philippe Fray – Délégué-s suppléant-e-s : Mme Céline Marcet, M. Xavier Fourneyron et M. Claude Soubeyran de Saint-Prix - Arrêté n° 2018-29 – DIRFI/DGC-DAC-** (Direction générale des services - Direction des Finances)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2131-1, le premier alinéa de son article L. 2511-27 et les deuxième et troisième alinéas de son article D. 1617-23 ;

Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2007 modifié portant application de l'article D. 1617-23 du code général des collectivités territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3173 du 17 juillet 2017 par laquelle l'assemblée délibérante a élu et installé immédiatement M. Georges Képénékian dans ses fonctions de maire de Lyon ;

Considérant que, afin d'assurer la bonne marche de l'administration communale dans le cadre de la réorganisation et de la dématérialisation des fonctions comptables, il convient de donner délégation de signature en matière financière et comptable au directeur général des services et aux responsables de services communaux ;

Sur proposition de M. le Directeur général des services ;

Arrête :

Article Premier. - Sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation est donnée aux agent-e-s désigné-e-s au présent article à l'effet de signer les actes listés à l'article suivant.

Qualité	Identité
délégué principal-e	M. Philippe Fray, Responsable du pôle comptable mutualisé à la Bibliothèque municipale de Lyon au sein de la Délégation générale à la Culture

Qualité	Identité
1ère/er suppléant-e à la/au délégataire principal-e	Mme Céline Marcet, Responsable administratif et financier à la Bibliothèque municipale de Lyon au sein de la Délégation générale à la Culture
2e suppléant-e à la/au délégataire principal-e	M. Xavier Fourneyron, Directeur Général Adjoint à la Délégation générale à la Culture, Directeur des Affaires Culturelles
dernier-ère suppléant-e au/à la délégataire principal-e	M. Claude Soubeyran de Saint-Prix, Directeur général des services

La/Le/Les suppléant-e-s à la délégataire principale interviennent en cas d'absence ou d'empêchement de la/du/des délégataire-s de priorité immédiatement supérieure et dans les mêmes conditions et limites que la/le délégataire principale.

Art. 2. – La délégation de signature donnée porte sur les typologies d'actes énoncées dans le tableau ci-après, dans les limites qui y sont précisées.

Typologie de l'acte	Limite
bon de commande émis en exécution soit d'un marché à bons de commande, soit d'un accord-cadre n'imposant pas une négociation ou une remise en concurrence préalable	montant inférieur à cinquante mille (50 000) euros hors taxes
bordereau récapitulatif le(s) mandat(s) de dépenses et pièce(s) justificative(s) des dépenses venant à l'appui du/des mandat(s) et/ou fichier(s) conforme(s) au protocole d'échange standard (PES) le/les contenant - signature emportant certification du service fait des dépenses concernées et attestation du caractère exécutoire des pièces les justifiant	sans limitation de montant
bordereau récapitulatif le(s) titre(s) de recettes et pièce(s) justificative(s) des recettes venant à l'appui du/des titre(s) et/ou fichier(s) conforme(s) au protocole d'échange standard (PES) le/les contenant - signature emportant attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et rendant exécutoire les titres de recettes joints au bordereau	sans limitation de montant
correspondance courante en matière comptable et financière	applicable à la/au délégataire principal-e seul-e - suppléance non autorisée

Les délégations ayant pour effet de signer les actes émis en exécution des marchés autres que ceux à bons de commande et autres que des accords-cadres n'imposant pas une négociation ou une remise en concurrence préalable, sont éventuellement données par arrêtés distincts centralisés par la Direction de la Commande publique de la Ville de Lyon.

Art. 3. – Un-e agent-e titulaire d'une délégation de signature, que ce soit en qualité de délégataire principal-e ou de suppléant-e de cette dernière, lorsqu'elle/il estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, en informe sans délai sa/son supérieure hiérarchique par écrit en précisant la teneur des questions pour lesquelles elle/il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Lorsque la/le supérieure hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, l'agent-e dessaisi-e du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Art. 4. - Le Directeur général des services de la commune de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Trésorier de Lyon Municipale et de Métropole de Lyon. L'arrêté fait l'objet d'une notification à la/au délégataire principal-e et, le cas échéant, à son/sa/ses suppléant-e-s, d'une transmission à M. le Préfet du département du Rhône pour contrôle de légalité et d'une publication au Bulletin municipal officiel de la Ville de Lyon.

Art. 5. - Le présent arrêté prendra effet le cinq mars deux mil dix-huit (5 mars 2018) sous réserve de complétude des mesures de publicité lui conférant caractère exécutoire. À défaut, l'arrêté prendra effet au plus tôt à la date de complétude de mesures de publicité.

Art. 6. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par tout-e requérant-e ayant intérêt à agir, devant le Tribunal administratif de Lyon sis Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, Lyon 3e arrondissement, dans un délai maximal de deux mois à compter de la date citée à l'article précédent.

Lyon, le 26 février 2018.

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**Bibliothèque municipale de Lyon - Attribution de délégation de signature en matière comptable et financière - Délégataire principal unique : M. Jean-Marie Gueze - Arrêté n° 2018-27 – DIRFI/DGC-DAC (Direction générale des services - Direction des Finances)**

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2131-1 et le premier alinéa de son article L. 2511-27 ;

Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 7 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3173 du 17 juillet 2017 par laquelle l'assemblée délibérante a élu et installé immédiatement M. Georges Képénékian dans ses fonctions de maire de Lyon ;

Considérant que, afin d'assurer la bonne marche de l'administration communale dans le cadre de la réorganisation et de la dématérialisation des fonctions comptables, il convient de donner délégation de signature en matière financière et comptable au directeur général des services et aux responsables de services communaux ;

Sur proposition de M. le Directeur général des services ;

Arrête :

Article Premier. - Sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation est donnée aux agent-e-s désigné-e-s au présent article à l'effet de signer les actes listés à l'article suivant.

Qualité	Identité
délégué principal unique	M. Jean-Marie Gueze, Directeur adjoint de la Bibliothèque municipale de Lyon au sein de la Délégation générale à la Culture

Art. 2. – La délégation de signature donnée porte sur la typologie d'actes énoncée dans le tableau ci-après.

Typologie de l'acte	Limite
correspondance courante en matière comptable et financière	sans objet

Art. 3. – Un-e agent-e titulaire d'une délégation de signature, que ce soit en qualité de délégué principal-e ou de suppléant-e de ce-tte dern-ier-ère, lorsqu'elle/il estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, en informe sans délai sa/son supérieur-e hiérarchique par écrit en précisant la teneur des questions pour lesquelles elle/il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Lorsque la/le supérieur-e hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, l'agent-e dessaisi-e du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Art. 4. - Le Directeur général des services de la commune de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Trésorier de Lyon Municipale et de Métropole de Lyon. L'arrêté fait l'objet d'une notification à la/au délégué principal-e et, le cas échéant, à son/sa/ses suppléant-e-s, d'une transmission à M. le Préfet du département du Rhône pour contrôle de légalité et d'une publication au Bulletin municipal officiel de la Ville de Lyon.

Art. 5. - Le présent arrêté prendra effet le cinq mars deux mil dix-huit (5 mars 2018) sous réserve de complétude des mesures de publicité lui conférant caractère exécutoire. À défaut, l'arrêté prendra effet au plus tôt à la date de complétude de mesures de publicité.

Art. 6. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par tout-e requérant-e ayant intérêt à agir, devant le Tribunal administratif de Lyon sis Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, Lyon 3e arrondissement, dans un délai maximal de deux mois à compter de la date citée à l'article précédent.

Lyon, le 26 février 2018.

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**Bibliothèque municipale de Lyon - Attribution de délégation de signature en matière comptable et financière - Délégué principal unique : Mme Céline Marcet - Arrêté n° 2018-28 – DIRFI/DGC-DAC (Direction générale des services - Direction des Finances)**

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2131-1 et le premier alinéa de son article L. 2511-27 ;

Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 7 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3173 du 17 juillet 2017 par laquelle l'assemblée délibérante a élu et installé immédiatement M. Georges Képénékian dans ses fonctions de maire de Lyon ;

Considérant que, afin d'assurer la bonne marche de l'administration communale dans le cadre de la réorganisation et de la dématérialisation des fonctions comptables, il convient de donner délégation de signature en matière financière et comptable au directeur général des services et aux responsables de services communaux ;

Sur proposition de M. le Directeur général des services ;

Arrête :

Article Premier. - Sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation est donnée aux agent-e-s désigné-e-s au présent article à l'effet de signer les actes listés à l'article suivant.

Qualité	Identité
délégué principal unique	Mme Céline Marcet, Responsable administratif et financier à la Bibliothèque municipale de Lyon au sein de la Délégation générale à la Culture

Art. 2. – La délégation de signature donnée porte sur la typologie d'actes énoncée dans le tableau ci-après.

Typologie de l'acte	Limite
correspondance courante en matière comptable et financière	sans objet

Art. 3. – Un-e agent-e titulaire d'une délégation de signature, que ce soit en qualité de délégué principal-e ou de suppléant-e de ce-tte dern-ier-ère, lorsqu'elle/il estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, en informe sans délai sa/son supérieur-e hiérarchique par écrit en précisant la teneur des questions pour lesquelles elle/il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Lorsque la/le supérieur-e hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, l'agent-e dessaisi-e du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Art. 4. - Le Directeur général des services de la commune de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Trésorier de Lyon Municipale et de Métropole de Lyon. L'arrêté fait l'objet d'une notification à la/au délégué principal-e et, le cas échéant, à son/sa/ses suppléant-e-s, d'une transmission à M. le Préfet du département du Rhône pour contrôle de légalité et d'une publication au Bulletin municipal officiel de la Ville de Lyon.

Art. 5. - Le présent arrêté prendra effet le cinq mars deux mil dix-huit (5 mars 2018) sous réserve de complétude des mesures de publicité lui conférant caractère exécutoire. À défaut, l'arrêté prendra effet au plus tôt à la date de complétude de mesures de publicité.

Art. 6. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par tout-e requérant-e ayant intérêt à agir, devant le Tribunal administratif de Lyon sis Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, Lyon 3e arrondissement, dans un délai maximal de deux mois à compter de la date citée à l'article précédent.

Lyon, le 26 février 2018.

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° M 2018C2579 LDR/DB - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise Aec Services sur le territoire de la Ville de Lyon** (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

---

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3642-2, les articles L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire, les articles L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-3-2°, L.2213-4 alinéa 1<sup>er</sup>, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté n°2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu l'arrêté du Maire n° C 2015 C 13688 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu la demande de la Société Aec Services ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des tests de compactage d'enrobés et des contrôles d'hydrants, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise Aec Services assurant cette mission sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier - A partir du 27 février 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 de 9 heures à 16h30, les véhicules d'intervention de l'entreprise Aec Services sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du Code de la Route et à toutes injonctions des forces de Police Municipale ou Nationale.

Art. 2. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée, ou en fonction de la configuration des lieux organiser un alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 3. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale, les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée ou installer une circulation alternée gérée par du personnel équipé de piquets K10, afin de préserver l'itinéraire cyclable.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 6. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, l'intervenant devra installer une circulation alternée gérée par piquets K10.

Art. 7. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 heures et 14 heures.

Art. 8. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du Gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un cône K5a devra être mis en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces dernières ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 9. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 10. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 11. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 12. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...)

Art. 13. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

---

**Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 2587 LDR/DB - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules des entreprises Wannitube, Tremabat, Mts sur le territoire de la Ville de Lyon.** (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

---

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment : l'article L.3642-2,

Les articles L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire, les articles L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-3-2°, L.2213-4 alinéa 1<sup>er</sup>, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2015 C 13688 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande des entreprises Wannitube/Tremabat/ Mts;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre la réalisation de travaux de réparation de réseau de chauffage urbain pour le compte de Dalkia, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention des entreprises Wannitube, Tremabat, Mts assurant cette mission de service public sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 27 février 2018 jusqu'au 30 juin 2018, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant :

- dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 72 heures et une longueur de 40 m.

Art. 2 - A partir du 27 février 2018 jusqu'au 30 juin 2018, les véhicules d'intervention des entreprises Wannitube, Tremabat, Mts sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre dans les rues de Lyon.

Sur les axes à forte affluence, le demandeur devra respecter les horaires des chantiers prescrits par l'arrêté municipal n° 2015 C 13688, article 3.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du Code de la Route et à toutes injonctions des forces de Police Municipale ou Nationale.

Art. 3. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 72 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée, ou en fonction de la configuration des lieux organiser un alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 6. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée ou installer une circulation alternée gérée par du personnel équipé de piquets K10 afin de préserver l'itinéraire cyclable.

Art. 7. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 8. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, la circulation pourra s'effectuer alternativement. Cet alternat sera soit balisé par des panneaux feux KR11 du type B15 et C18 soit gérée par du personnel équipé de piquets K10.

Art. 9. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 heures et 14 heures.

Art. 10. - En aucun cas, l'accessibilité d'un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds, aux taxis, aux véhicules de Police, ou un emplacement dédié à un marché forain, aux heures dudit marché, ne doit être supprimée. Un arrêté spécifique est nécessaire pour y effectuer des travaux.

Art. 11. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du Gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mis en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces dernières ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 12. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaies de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 13. - Lorsque le stationnement est interdit sur une zone réservée à l'auto-partage, le poseur devra prévenir la société de gestion de la flotte de ces véhicules 3 jours avant le début des travaux.

Art. 14. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 15. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 16. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...)

Art. 17. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur qui devra signaler à l'OTEP la bonne mise en place des panneaux au minimum 3 jours ouvrés avant la date d'application de l'interdiction.

Art. 18. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

**Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents** ( Délégation Générale au Développement Urbain  
 - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34247	<b>Abrogation Interdiction d'arrêt sur le cours Albert Thomas Lyon 3ème (stationnement)</b>	Considérant les changements intervenus, il y a lieu de supprimer cette mesure : l'arrêté 2017RP33791 du 29/08/2017 portant sur la mesure interdiction d'arrêt est abrogé.	30/01/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34248	<b>Interdiction d'arrêt cours Albert Thomas Lyon 3ème (stationnement)</b>	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits cours Albert Thomas (3) sur le côté Nord, à l'Est du n° 3, sur un emplacement de 15 m. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules affectés à des services routiers réguliers urbains et interurbains de transport en commun. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/01/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33658	<b>Abrogation de stationnement quai Victor Augagneur Lyon 3ème (stationnement)</b>	Considérant le réaménagement des voies dans le cadre du projet mode doux Augagneur, il y a lieu d'adapter la réglementation du stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP04632 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	30/01/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34238	<b>Stationnement réservé quai Victor Augagneur Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m quai Victor Augagneur (3) sur le côté Ouest, à 30 m au sud du pont Lafayette. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/01/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34239	<b>Stationnement réservé quai Victor Augagneur Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 7 m quai Victor Augagneur (3) sur le côté Ouest, face à la rue Rabelais. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/01/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34240	<b>Stationnement réservé quai Victor Augagneur Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 m quai Victor Augagneur (3) sur le côté Ouest, face à la rue de Bonnel. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/01/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34241	<b>Stationnement réservé quai Victor Augagneur Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m quai Victor Augagneur (3) sur le côté Ouest, face à la rue Pravaz. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/01/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34242	<b>Stationnement réservé quai Victor Augagneur Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé en long, largeur 3,30 m, longueur 5,50 m quai Victor Augagneur (3) sur le trottoir Ouest face au n° 4. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/01/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34243	<b>Stationnement réservé quai Victor Augagneur Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur 2 places en long, de longueur 5,50 m quai Victor Augagneur (3) sur le côté Est, au Sud de la rue de Bonnel. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/01/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP34069	<b>Abrogation de stationnement cours de la Liberté Lyon 3ème (stationnement)</b>	Considérant le réaménagement des voies dans le cadre du projet Guillotière, il y a lieu d'adapter la réglementation de la circulation et du stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP11364 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation de stationnement.	30/01/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP34070	<b>Réglementation de stationnement cours de la Liberté, rue de Bonnel jusqu'au cours Lafayette Lyon 3ème (stationnement)</b>	Le stationnement des véhicules est autorisé en épi sur les emplacements tracés à cet effet, cours de la Liberté (3), de la rue de Bonnel jusqu'au cours Lafayette (3). Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours consécutifs) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route.	30/01/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP34071	<b>Stationnement réservé cours de la Liberté Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 m cours de la Liberté (3) sur le côté Ouest, au Sud du cours Lafayette (3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route.	30/01/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34232	<b>Abrogation de stationnement cours de la Liberté Lyon 3ème (stationnement)</b>	Considérant le réaménagement des voies, il y a lieu d'adapter la réglementation du stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP10498 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	30/01/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34233	<b>Stationnement réservé cours de la Liberté Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur une place en épi inversé cours de la Liberté (3), côté Ouest, au droit du n° 6. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/01/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34230	<b>Abrogation de circulation place Jules Ferry Lyon 6ème (circulation)</b>	Considérant le projet de mutualisation de la voie réservée pour les bus et les cycles, il y a lieu de modifier la réglementation de la circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP05948 du 26/04/2011 portant sur la mesure de voie réservée.	05/02/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34231	<b>Voie réservée place Jules Ferry Lyon 6ème (circulation)</b>	Une voie dans le sens de la circulation générale est réservée à la circulation des cycles et véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun place Jules Ferry (6) dans le sens Sud-Nord sur le côté Est.	05/02/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34228	<b>Abrogation de circulation boulevard Jules Favre Lyon 6ème (circulation)</b>	Considérant le projet de mutualisation de la voie réservée pour les bus et les cycles, il y a lieu de modifier la réglementation de la circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP02988 du 26/04/2011 portant sur la mesure de voie réservée.	05/02/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34229	<b>Voie réservée boulevard Jules Favre Lyon 6ème (circulation)</b>	Une voie dans le sens de la circulation générale est réservée à la circulation des cycles et véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun boulevard Jules Favre (6) dans le sens Sud-Nord sur le côté Est. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule sur la voie réservée est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route.	05/02/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34254	<b>Abrogation de circulation rue Duhamel Lyon 2ème (circulation)</b>	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu de modifier le sens de circulation de la rue et le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2017RP33663 du 06/07/2017 portant sur la mesure de sens interdit (ou sens unique).	07/02/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34255	<b>Sens interdit (ou sens unique) rue Duhamel Lyon 2ème (circulation)</b>	Un sens unique est institué rue Duhamel (2) de la rue de la Charité (2) jusqu'à la place Carnot (2) dans le sens Est-Ouest.	07/02/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34256	<b>Sens interdit (ou sens unique) rue Duhamel Lyon 2ème (circulation)</b>	Un sens unique est institué de la rue de la Charité (2) jusqu'au quai Docteur Gailleton (2) dans le sens Ouest-Est.	07/02/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34226	<b>Obligation de mouvement cycles rue Chinard Lyon 9ème (circulation)</b>	Il est obligatoire de tourner à droite en direction de la rue de Bourgogne (9) pour les cycles circulant dans le sens Est/Ouest et venant de la rue Chinard (9).	05/02/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin Municipal Officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

### Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2424	Entreprise Creazz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un film publicitaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Jérôme</b>	au droit du n°2, sur 10 m	A partir du jeudi 22 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 8h à 19h
2425	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" en fonction des besoins du chantier	<b>Rue des Docteurs Cordier</b>	entre la rue Pierre Termier et la rue Sylvain Simondan	A partir du samedi 24 février 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2426	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jaboulay</b>	entre le n° 57 et la rue Saint-Jérôme	A partir du samedi 24 février 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
				<b>Rue Saint-Jérôme</b>	entre le n° 59 et la rue Jaboulay	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Jaboulay</b>	entre le n° 57 et la rue Saint-Jérôme	
				<b>Rue Saint-Jérôme</b>	entre le n° 59 et la rue Jaboulay	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jaboulay</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 57 et la rue Saint-Jérôme	
	<b>Rue Saint-Jérôme</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 59 et la rue Jaboulay				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2427	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Yves Farge</b>	côté pair, entre le n° 136 et le n° 148	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
2428	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'une conduite d'eau potable	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé à l'intérieur de l'emprise de chantier Eiffage	<b>Boulevard Pinel</b>	trottoir Ouest, sur 20 m au Nord du n° 200	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
2429	Madame Capucine Barbier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de l'Arbre Sec</b>	entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin, pour un déménagement au n° 27	Le dimanche 25 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chevreul</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 88	Le dimanche 25 février 2018, de 8h à 20h
2430	Entreprise Tp Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Fulchiron</b>	sur 30 m, au droit du chantier situé au n° 35	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au samedi 3 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2431	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint-Nestor</b>	entre le n° 28 et n° 32	A partir du mercredi 21 février 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 28 et n° 32	A partir du jeudi 22 février 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
2432	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sully</b>	sur 3 m, au droit du n° 25	A partir du jeudi 22 février 2018 jusqu'au vendredi 23 mars 2018
2433	Entreprise Abdeltif Saber Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place de l'emprise de chantier du demandeur sera autorisée	<b>Rue Vauban</b>	sur 5m, au droit du n° 154	A partir du vendredi 23 février 2018 jusqu'au vendredi 23 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2434	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Terme</b>	sur 5 m, au droit du n° 12	A partir du vendredi 23 février 2018 jusqu'au jeudi 8 mars 2018
2435	Entreprise Petiot Frédéric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pailleron</b>	sur 10 m, en face au n° 21	A partir du vendredi 23 février 2018 jusqu'au lundi 5 mars 2018
2436	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Vauzelles</b>	sur 20 m au droit du n° 8	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2437	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Hérideaux</b>	sur 20 m au droit du n° 27	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au mercredi 7 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 27	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2438	Entreprise Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Bichat</b>	entre le quai Rambaud et la rue Claudius Collonge	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
2439	Entreprise Electriox	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Villeroy</b>	côté pair, entre la rue Paul Bert et la place Bahadourian	Les lundi 26 février 2018 et mardi 27 février 2018, de 7h à 17h
2440	Entreprise Elypsis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Pierre Scize</b>	au droit du n° 13 ter	Les lundi 26 février 2018 et mardi 27 février 2018, de 21h à 7h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 24 et n° 34	
					le stationnement des véhicules sera interdit gênant	
					au droit du n° 24 et n° 34	
		au droit du n° 24 et n° 34				
2441	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint-Gervais</b>	sur 20 m, au droit du n° 31	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au mardi 27 février 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Saint-Mathieu</b>	sur 20 m, au droit du n° 12	
				<b>Rue Saint-Gervais</b>	sur 20 m, au droit du n° 31	
				<b>Rue Saint-Mathieu</b>	sur 20 m, au droit du n° 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Gervais</b>	côté impair, au droit du n° 31	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au mardi 27 février 2018
				<b>Rue Saint-Mathieu</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 12	
2442	Entreprise Eiffage Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction d'une sous station dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Challemel Lacour</b>	trottoir Nord, sur 30 m de part et d'autre du n° 117	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m de part et d'autre du n° 117	
2443	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite au droit des différents lieux d'interventions	<b>Rue Auguste Comte</b>	trottoir pair et impair, entre la place Carnot et la place Bellecour	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la place Carnot et la place Bellecour	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre la place Carnot et la place Bellecour	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2444	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de grenailage sur plateau asphalté pour le compte de la SPL Confluence	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Smith</b>	entre la rue Casimir Périer et l'esplanade François Mitterrand	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 8h à 16h
2445	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau/ Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Auguste Comte</b>	entre la rue Franklin et la rue Jarente	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018, de 7h30 à 16h30
2446	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Longefer</b>	sur 20 m, au droit du n° 58	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 58	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
2447	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Georges Pompidou</b>	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	<b>Rue Maurice Flandin</b>	sur 20 m, au Sud de l'avenue Georges Pompidou	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Georges Pompidou</b>	trottoir Sud, au droit du carrefour avec la rue Maurice Flandin	
				<b>Rue Maurice Flandin</b>	des deux côtés, sur 20 m, de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	
2448	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Denuzière</b>	entre la rue Casimir Périer et le quai Antoine Riboud	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Quai Antoine Riboud</b>	entre la rue Denuzière et le cours Charlemagne	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Denuzière</b>	au débouché sur la rue Casimir Périer	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 9h à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "Stop"			
2449	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	la circulation des cycles sera aménagée en voie partagée avec les piétons	<b>Quai Rambaud</b>	entre le pont Kitchener Marchand et le pont SNCF	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au jeudi 31 janvier 2019
			la circulation des cycles sera interdite		sens Nord/Sud, bretelle d'accès au quai Rambaud depuis le pont Kitchener Marchand	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, au droit du pont SNCF	
			la sortie des véhicules depuis le quai bas devra être maintenue		sur le quai bas, entre le pont SNCF et le pont Kitchener Marchand	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2450	Entreprise Spie City-networks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage public pour le Sytral C3	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Lafayette</b>	chaussée principale et TCSP Nord partie comprise entre la boulevard Jules Favre et l'avenue Thiers	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 8h à 17h
2451	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Victor Hugo</b>	sur 30 m, au droit du n° 41	Le mardi 27 février 2018
2452	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Gervais</b>	entre le n° 17 et le n° 19 des deux côtés de la chaussée, entre le n° 17 et le n° 19	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
2453	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'un branchement d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Pinel</b>	sens Nord/Sud, entre les n° 48 et n° 50 côté pair, entre les n° 48 et n° 50	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
2454	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sainte-Hélène</b>	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 21 entre la rue Auguste Comte et la rue Saint-François de Salles côté pair, sur 20 m en face du n° 21	Le vendredi 23 février 2018, de 9h à 16h Le vendredi 23 février 2018
2455	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jarente</b> <b>Rue Auguste Comte</b>	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo côté pair, sur 30 m à l'Ouest de la rue Auguste Comte côté impair, sur 20 m au droit du n°31	Le lundi 26 février 2018, de 9h à 16h Le lundi 26 février 2018
2456	Entreprise Mdtip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Général Frère</b>	sur 40 m au droit du n° 46 des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 46	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h à 17h A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2457	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Ambroise Paré</b>	sens Sud/Nord, sur 40 m de part et d'autre de la rue Bataille	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
				<b>Rue Bataille</b>	sur 40 m à l'Est du boulevard Ambroise Paré	
			la piste cyclable sera interdite	<b>Boulevard Ambroise Paré</b>	sens Sud/Nord, sur 40 m de part et d'autre de la rue Bataille	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Bataille</b>	sur 40 m à l'Est du boulevard Ambroise Paré	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Ambroise Paré</b>	côté Est, sur 40 m de part et d'autre de la rue Bataille	
				<b>Rue Bataille</b>	des deux côtés, sur 40 m à l'Est du boulevard Ambroise Paré	
2458	Entreprises Ecec/ Ets Concept Etanchéité Couv	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	côté impair, sur 6 m au droit du n° 287	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au mercredi 28 mars 2018
2459	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Guilloud</b>	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 13	Le mardi 27 février 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue des Tuilliers et la rue Villon	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 30 m au droit du n° 12 bis	Le mardi 27 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue des Tuilliers	Le mardi 27 février 2018, de 9h à 16h
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "Stop"			
2460	Entreprise Steve Giraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Inkermann</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 50 (benne)	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
					sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 50	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au mardi 27 mars 2018
2461	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gigodot</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 15	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018, de 7h à 19h
2462	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Edgar Quinet</b>	trottoir impair (Nord), entre la rue Vendôme et le n° 17	Le mardi 27 février 2018, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 17 et la rue Vendôme	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Vendôme et le n° 17	Le mardi 27 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2463	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'antennes relais à l'aide une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Edgar Quinet</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 11, sous la nacelle durant les phases de levage	Le mardi 27 février 2018, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m au droit du n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, de part et d'autre du n° 11	
2464	Entreprise Errt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Numéricable	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Oiselière</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 3	Le vendredi 23 février 2018
2465	Samu Social	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des interventions du Samu Social	l'arrêt des véhicules sérigraphiés du Samu Social sera autorisé à cheval sur les trottoirs pendant la prise en charge des personnes signalées au 115	<b>Certaines rues de Lyon</b>	pendant une durée maximale de 10 minutes.	A partir du vendredi 23 février 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018, de 9h à 2h
2466	Sytral et les entreprises Elise/ Méléze et Déménagements Gonnet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manutentions d'archives	l'arrêt de deux véhicules utilitaires sera autorisé	<b>Place de Milan</b>	au droit des n° 19 et 21 boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 12 mars 2018 jusqu'au vendredi 23 mars 2018, de 7h à 18h
2467	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Louis Thévenet</b>	entre la rue Claudius Linossier et la rue Gigodot	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
2468	Entreprise Errt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Longue</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms située au droit du n° 23	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 7h30 à 17h30
2469	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	entre le n° 44 et la rue du Souvenir	A partir du jeudi 22 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
				<b>Rue Tissot</b>	entre le n° 33 et la rue du Souvenir	
				<b>Rue du Souvenir</b>	entre le n° 3 et la rue du Bourbonnais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tissot</b>	entre la rue Marietton et la rue du Souvenir	A partir du jeudi 22 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 7h30 à 17h
				<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	côté pair, entre le n° 44 et la rue du Souvenir	A partir du jeudi 22 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
				<b>Rue Tissot</b>	côté impair, entre le n° 33 et la rue du Souvenir	
<b>Rue du Souvenir</b>	côté impair, entre le n° 3 et la rue du Bourbonnais					
2470	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	côté pair, entre la rue Chevreul et le n° 382	A partir du jeudi 22 février 2018 jusqu'au mercredi 14 mars 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2471	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'une grue à tour à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint Nestor</b>	entre la rue Saint Gervais et la rue Villon	Les lundi 26 février 2018 et mardi 27 février 2018
			la circulation des véhicules sera interdite le temps des manœuvres et les véhicules seront autorisés à reculer en marche arrière et seront gérés par le personnel de l'entreprise Lyon Levage		entre le n° 31 bis et la rue St Gervais	
			la circulation s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier		entre la rue Saint Gervais et la rue Villon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Villon</b>	côté pair, sur 20 m au Nord de la rue Saint Nestor	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise Lyon Levage	<b>Rue Saint Nestor</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 31 bis et la rue Saint Gervais au débouché sur la rue Saint Gervais	
2472	Entreprise Pons Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de balmes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Abbé Larue</b>	sur les trois premiers emplacements en talon situés à «l'Ouest» de la zone de retournement au droit n° 8	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au jeudi 15 mars 2018
2473	Entreprise Smdb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Masséna</b>	côté impair, entre la rue Louis Blanc et la rue Robert, zone de desserte comprise	A partir du lundi 26 février 2018, 7h30, jusqu'au mardi 27 février 2018, 7h
2474	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place d'Helvétie</b>	sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°3	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2475	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de curage de réseau de canalisation dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boileau</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 27	Le mercredi 28 février 2018
2476	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Boulevard des Etats Unis</b>	sens Nord/Sud, entre le n° 8 et le n° 22	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 23 mars 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, entre le n° 9 et le n° 5	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Nord/Sud, entre le n° 8 et le n° 22	
					côté impair, entre le n° 5 et le n° 9 côté pair, entre le n° 8 et le n° 22	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2477	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Rochambeau</b>	au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, sur 50 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	
2478	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place de la Croix Rousse</b>	au droit des n° 7 à 9	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au jeudi 15 mars 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Grande Rue de la Croix Rousse</b>	au droit des n° 1 à 3	
				<b>Place de la Croix Rousse</b>	au droit des n° 7 à 9	
2479	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Récamier</b>	sur 10 m au droit du n° 20	Le mercredi 28 février 2018, de 7h30 à 17h30
2480	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre Free	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Cuire</b>	entre la rue Victor Fort et la rue de la Terrasse	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au jeudi 1 mars 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
2481	Entreprises Eiffage/ Bett/ Aximum/ Spie/ Electrix/ Id Verde/ Tso Caténaire/ Bouygues/ Mdo/ Seri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Pinel</b>	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Laënnec	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue Laënnec et la rue Edouard Branly	
					la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	sens Nord/Sud, entre la rue Edouard Branly et l'avenue Jean Mermoz
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Laënnec	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
2482	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours d'Herbouville</b>	sur 10 m, au droit du n° 15	Le mercredi 28 février 2018, de 7h30 à 17h
2483	Madame Du Gardin Marion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la pose sur la chaussée de la benne du demandeur sera autorisée	<b>Rue Vendôme</b>	sur 5 m au droit du n° 92	A partir du mercredi 28 février 2018, 7h, jusqu'au jeudi 1 mars 2018, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 92	
2484	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duhamel</b>	côté pair, sur 6 m au droit du n° 8	A partir du vendredi 23 février 2018 jusqu'au jeudi 22 mars 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2485	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Boileau</b>	trottoir impair (Est), entre la rue Duquesne et la rue Colonel Prévost	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au jeudi 1 mars 2018, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Duquesne et le n° 18	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Duquesne et la rue Lieutenant Colonel Prévost	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au jeudi 1 mars 2018
2486	Entreprise Charroin Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Sidoine Apollinaire</b>	trottoir impair, entre les n° 101 et n° 105	Le vendredi 23 février 2018, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre les n° 101 et n° 105	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2487	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des cycles sera interdite	<b>Rue Riboud</b>	sur 20 m, au droit de la rue de la Villette	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Villette</b>	sur 20 m, au droit de la rue Riboud	
				<b>Rue Riboud</b>	sur 15 m, au droit de la rue de la Villette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Riboud</b>	sur 15 m, au droit de la rue de la Villette	
			Les usagers de la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	<b>Rue de la Villette</b>	des deux côtés, sur 20 m à l'Est de la rue de la Villette	
				<b>Rue Riboud</b>	sur 20 m, au droit de la rue de la Villette	
2488	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier et WC	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ravat</b>	côté Impair sur 8 m entre le n° 27 et le n° 29	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au mardi 27 mars 2018
2489	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Yves Farge</b>	côté Pair entre le n° 86 et le n° 88	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au lundi 5 mars 2018
2490	Entreprise Chesnot Plazat Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Commandant Fuzier</b>	côté Pair sur 10 m au droit du n° 34	Le mardi 27 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2491	Entreprise Mij Bardage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mij Bardage	<b>Rue Marcel Cerdan</b>	trottoir Sud, sur 40 m à l'Ouest de la rue Edith Piaf	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Edith Piaf</b>	trottoir Ouest, sur 40 m au Sud de la rue Marcel Cerdan	
				<b>Rue Marcel Cerdan</b>	sur 40 m au Sud de la rue Marcel Cerdan	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Edith Piaf</b>	sur 40 m au Sud de la rue Marcel Cerdan	
				<b>Rue Marcel Cerdan</b>	sur 40 m à l'Ouest de la rue Edith Piaf	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf les Samedis et Dimanches	<b>Rue Edith Piaf</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Sud de la rue Marcel Cerdan	
<b>Rue Marcel Cerdan</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m à l'Ouest de la rue Edith Piaf					
2492	Entreprises - Maia-Sonnier/ Jean Leefvre/ De Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera interdite	<b>Boulevard Pinel</b>	trottoir Ouest, entre l'avenue Rockefeller et la rue Laënnec	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue Rockefeller et la rue Laënnec	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre l'avenue Rockefeller et la rue Laënnec	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Rockefeller et la rue Laënnec	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Laënnec et l'avenue Rockefeller	
			une voie de chantier sera matérialisée et réservée uniquement à la circulation des véhicules de chantier		chaussée Ouest	
			2493		Entreprise Perrier Tp	
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	côté Est entre la rue Gilbert Dru et la rue des Trois Rois	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au samedi 3 mars 2018				
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						
2494	Entreprise Eifage Energie Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Rue de Bourgogne</b>	entre la rue de la Corderie et et le boulevard périphérique Nord	A partir du mercredi 28 février 2018, 23h50, jusqu'au vendredi 2 mars 2018, 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2495	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	sens Ouest/Est, sur 40 m au droit du n° 161	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus		sens Est/Ouest, au droit du n° 161	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, sur 40 m au droit du n° 161	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 161	
2496	Entreprise Spie City-networks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un panneau à message variable	la circulation des cycles sera interdite sur la piste cyclable	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur 20 m, au droit du n° 124	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2497	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Maurice Flandin</b>		A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018, de 22h à 6h
				<b>Rue de Bonnel</b>		
				<b>Rue de la Villette</b>		
				<b>Rue Moncey</b>		
				<b>Rue Garibaldi</b>		
				<b>Boulevard Eugène Deruelle</b>		
				<b>Rue Ney</b>		
				<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>		
				<b>Rue Paul Bert</b>		
				<b>Cours Lafayette</b>		
<b>Rue Servient</b>						
2498	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Montrouchet</b>	côté Nord entre la rue Smith et le quai Perrache	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2499	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Souvenir</b>	entre la rue Tissot et le n° 14	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Tissot</b>	sur 30, au Nord de la rue du Souvenir	
				<b>Rue du Souvenir</b>	entre la rue Tissot et le n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tissot</b>	sur 30, au Nord de la rue du Souvenir	
				<b>Rue du Souvenir</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue du Souvenir	
	<b>Rue du Souvenir</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Tissot et le n° 14				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2500	Entreprises Coiro / Stal / Eurovia / De Filipis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	la circulation des cycles sera aménagée en voie partagée avec les piétons	<b>Quai Rambaud</b>	entre le pont Kitchener Marchand et le pont SNCF	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au jeudi 31 janvier 2019
			la circulation des cycles sera interdite		sens Nord/Sud, bretelle d'accès au quai Rambaud depuis le pont Kitchener Marchand	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, au droit du pont SNCF	
			la sortie des véhicules depuis le quai bas devra être maintenue		sur le quai bas, entre le pont SNCF et le pont Kitchener Marchand	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2501	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Commandant Pégout</b>	au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	
2502	Entreprise Perspectives	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place de l'emprise de chantier du demandeur sera autorisée	<b>Rue u Lieutenant Colonel Prévost</b>	sur 8 m au droit du n°58	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au lundi 26 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2503	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Bon Pasteur</b>	entre le n° 1 et le n°13	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au jeudi 15 mars 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des 2 côtés de la chaussée entre le n° 1 et le n°13	
2504	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Lanterne</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 8	Le mercredi 28 février 2018, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Major Martin</b>	entre la rue de la Platière et la rue Constantine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lanterne</b>	au droit du n° 8	
2505	La Direction Départementale de la Sécurité Publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Marseille</b>	côté pair , entre le n° 84 et le n°90	Le mardi 27 février 2018, de 8h à 15h
2506	L'établissement La Sucrière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un salon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Rambaud</b>	en face du n° 49 jusqu'au n°50 sur 90 m	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au lundi 5 mars 2018, de 8h à 19h
2507	Association Sasp Lhc Les Lions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des opérations de déchargement	l'accès et le stationnement d'un véhicule utilitaire seront autorisés	<b>Quai François Barthélémy Arles Dufour</b>		Le jeudi 1 mars 2018, de 6h30 à 9h30
						Le mercredi 28 février 2018, de 21h à 23h59

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2508	Association Les Subsistances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Grame-Biennale Musique en Scène	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Vincent</b>	du n° 8 jusqu'à la rue de la Muette	A partir du mercredi 28 février 2018, 8h, jusqu'au samedi 10 mars 2018, 21h
2509	Association Foyer Notre Dame des Sans Abri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération caritative	l'installation de 3 tables sera autorisée	<b>Rue Victor Hugo</b>	au droit du n° 38	Le samedi 3 mars 2018, de 9h à 19h
2510	Entreprise Aff La Providence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue François Dauphin</b>	sur 40 m au droit du n° 16	Le samedi 24 février 2018, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la chaussée			
2511	L'établissement Le Café Comptoir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	au droit du n° 20, sur une longueur de 5,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2512	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Antoine Charial</b>	trottoir impair, sur 70 m au droit du n° 1	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au jeudi 14 février 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 70 m au droit du n° 1	
2513	Entreprise Zinguerie du mail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	côté impair, sur 15 m entre le n° 21 et le n° 25	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au mardi 27 mars 2018
2514	Entreprise Gaëtan Jud Conseil Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Tilsitt</b>	sur 10 m, au droit du n° 19	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au mardi 27 mars 2018
2515	L'établissement Au Pré Fleuri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	au droit du n° 20, sur une longueur de 5,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2516	L'établissement Au Rendez Vous des Amis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	au droit du n° 15, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2517	Entreprise Bamaa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Leclerc</b>	sur 15m, au droit du n° 64	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au samedi 15 septembre 2018
2518	Lycée Chevreul Lestonnac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose d'un calicot, au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel du lycée	<b>Boulevard des Tchécoslovaques</b>	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 2	Le mercredi 28 février 2018, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m au droit du n° 2	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2519	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Paul Santy</b>	sens Ouest/Est, au droit du n° 44	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			côté pair, sur 15 m au droit du n° 44
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2520	Entreprise R'nov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 363	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au jeudi 1 mars 2018
2521	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée des Carmélites</b>	entre la rue Neyret et la rue Pierre Blanc	A partir du vendredi 16 mars 2018, 16h30, jusqu'au vendredi 23 mars 2018, 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 12 mars 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 16 mars 2018, 17h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Neyret</b>	des 2 côtés de la chaussée entre la rue Imbert Colomès et la montée des Carmélites	A partir du lundi 12 mars 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
				<b>Rue Pierre Blanc</b>	des 2 côtés de la chaussée entre le n° 16 et la montée des Carmélites	
2522	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Boulevard Yves Farge</b>	sur 40 m au droit du n° 148	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au samedi 3 mars 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair sur 40 m au droit du n° 148	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au samedi 3 mars 2018
					sur 40 m au droit du n° 148	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au samedi 3 mars 2018, de 7h à 17h
2523	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le déchargement d'un groupe électrogène	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	<b>Rue Saint Firmin</b>		Le mercredi 28 février 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
des deux côtés de la chaussée						
au débouché sur la rue Villon						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2524	L'établissement Le Jean Moulin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	au droit du n° 45, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2525	L'établissement Bistrot Georgette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Masséna</b>	au droit du n° 25, sur une longueur de 5,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2526	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Tissot</b>	trottoir Est, entre le n° 17 et la rue Marietton	Le mercredi 28 février 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie de 3,50 m		entre le n° 18 et la rue Marietton	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 18 et la rue Marietton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2527	L'établissement Bohème	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Récamier</b>	au droit du n° 43, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2528	L'établissement Booklard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	au droit du n° 144, sur une longueur de 4,30 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2529	L'établissement Bosushi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 15 m à l'Ouest du n° 34	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2530	L'établissement Boulangerie L et G	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	au droit du n° 14, sur une longueur de 9 m.	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2531	L'établissement Boulangerie Bellecombe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bellecombe</b>	au droit du n° 75, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2532	L'établissement Le Cadix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Charmettes</b>	au droit du n° 120, sur une longueur de 11 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2533	L'établissement Café Comptoir du Ney	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ney</b>	au droit du n° 70, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2534	L'établissement Café de Chloé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boileau</b>	au droit du n° 90, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2535	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Neyret</b>	de part et d'autre de la zone de chantier entre la montée des Carmélites et la voies d'accès réservée aux bus vers la rue Lucien Sportisse	A partir du lundi 12 mars 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la voie d'accès réservée au bus, vers la rue Lucien Sportisse et la montée des Carmélites	A partir du lundi 19 mars 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 30 mars 2018, 17h30
			la circulation générale sera autorisée	<b>Rue Pierre Blanc</b>	des 2 côtés de la chaussée entre le n° 16 et la	A partir du lundi 12 mars 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Neyret</b>	des 2 côtés de la chaussée entre la rue Imbert Colomès et la montée des Carmélites	
2536	L'établissement Caffè Roma	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	au droit du n° 124, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2537	Entreprise serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Pierre Blanc</b>	entre la zone de chantier et la rue de Flesselles	A partir du lundi 26 mars 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 6 avril 2018, 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de Flesselles et la montée des Carmélites	A partir du lundi 12 mars 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Neyret</b>	des 2 côtés de la chaussée entre le n° 16 et la montée des Carmélites	
			les véhicules circulant à contre-sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Pierre Blanc</b>	au débouché sur la rue de Flesselles	
2538	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bourmes</b>	des deux côtés de la chaussée au droit n° 25	A partir du vendredi 23 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
2539	Entreprise Aquarem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur poteau incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Florence</b>	côté impair entre le n° 25 et le n° 27	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018, de 7h30 à 16h30
2540	Entreprise Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Camille Jordan</b>	au droit du n° 3	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au mercredi 7 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2541	Entreprise Le Nil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'entretien d'immeuble avec nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Paul Massimi</b>	trottoir Ouest sur 40 m au Nord du n° 28	A partir du jeudi 22 février 2018 jusqu'au mercredi 7 mars 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m au Nord du n° 28	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest sur 50 m au Nord du n°28	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2542	Entreprise Euronet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de hottes aspirantes	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Quai François Barthélémy Arlès Dufour</b>	au droit du centre commercial Confluence	Le jeudi 1 mars 2018, de 21h à 5h
2543	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Nérard</b>	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
2544	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" en fonction des besoins du chantier	<b>Rue Albert Falsan</b>	entre la rue Charles Porcher et la rue des Draperies	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
des 2 côtés de la chaussée entre Charles Porcher et la rue des Draperies	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018					
2545	L'établissement Boulangerie Bellecombe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bellecombe</b>	au droit du n° 75, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2546	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charité</b>	côté Impair sur 20 m au droit du n° 53	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 16h30
2547	Entreprise Dem'Ailøj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Marie Chavant</b>	sur 10 m en face du n° 17	Le jeudi 1 mars 2018
2548	Entreprise Dem'Ailøj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tourville</b>	côté Pair sur 10 m au droit du n° 10	Le jeudi 1 mars 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2549	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis sous chaussée	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit des fouilles	<b>Rue Charles Porcher</b>	trottoir Nord côté pair entre le n° 10/16 à la rue Pierre Termier	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair entre le n° 10/16 à la rue Pierre Termier	
2550	Entreprise Courtadon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Béchevelin</b>	sur 15 m en face du n° 99	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au dimanche 1 avril 2018
2551	La Ville de Lyon - Musée de l'Imprimerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Poulailerie</b>	côté pair sur 10 m en face du n° 13	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au mercredi 7 mars 2018, de 7h à 17h
2552	Entreprise Ab Réseau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un réseau de fibre optique	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue de Gerland</b>	trottoir Ouest sur 30 m au droit du n° 186	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair sur 30 m au droit du n° 186	
2553	Entreprise Brun 2 Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande Rue de la Croix-Rousse</b>	sur 5 m au droit du n° 75	Les lundi 26 février 2018 et mardi 27 février 2018
2554	L'établissement Chez Poupette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	au droit du n° 20, sur une longueur de 9,80 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2555	Entreprise Euro Cranes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le démontage d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Auguste Chollat</b>	de part et d'autre de l'emprise de chantier	Le vendredi 2 mars 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la route de Vienne et la rue Benoit Bernard	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée, entre la route de Vienne et la rue Benoit Bernard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la route de Vienne	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "Stop" mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux			
2556	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Rhône</b>	au droit du n° 7	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair sur 20 m au droit du n° 7	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2557	Société Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	le stationnement d'un véhicules sera autorisé	<b>Place du Onze Novembre 1918</b>	devant l'entrée de la Maison de la Danse	Le lundi 26 février 2018, de 19h10 à 20h10
						Le lundi 26 février 2018, de 14h40 à 15h40
2558	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Gerland</b>	sur 20m au droit du n° 95	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2559	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera maintenue et gérée par le personnel de l'entreprise Mltm	<b>Avenue Paul Santy</b>	trottoir Nord, au droit du bâtiment La Vérandine	Le lundi 5 mars 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite dans le couloir Bus		sens Est/Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la rue Laurent Carle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 30 m de part et d'autre de la rue Laurent Carle (au droit du bâtiment La Vérandine)	
2560	Entreprise Merlin Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	la circulation des piétons sera interrompue pendant des prises de vues	<b>Avenue Verguin</b>	entre le boulevard des Belges et le boulevard Anatole France, parking de l'entrée du jardin botanique compris	Le mercredi 28 février 2018, de 16h à 18h
			la circulation des véhicules sera interrompue pendant les prises de vue	<b>Rue Ney</b>	à hauteur du carrefour avec la rue Sully	Le mercredi 28 février 2018, de 17h à 23h45
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	<b>Rue Sully</b>	à hauteur du carrefour avec la rue Ney	
				<b>Rue Ney</b>	à hauteur du carrefour avec la rue Sully	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sully</b>	à hauteur du carrefour avec la rue Ney	Le mercredi 28 février 2018, de 6h à 23h30
				<b>Avenue Verguin</b>	côté parc, entre le n° 6 et le boulevard Anatole France	A partir du mardi 27 février 2018, 20h, jusqu'au mercredi 28 février 2018, 23h30
			côté parc, sur le parking de l'entrée du jardin botanique		Le mercredi 28 février 2018, de 6h à 23h30	
<b>Rue Sully</b>	côté pair, entre le n° 8 et le boulevard des Belges	Le mercredi 28 février 2018, de 6h à 23h30				
	côté impair, entre le n° 146 et le boulevard des Belges à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	Le mercredi 28 février 2018, de 17h à 23h45				
2561	Association Gigando	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Brasilyon	une déambulation accompagnée d'une batucada sera autorisée	<b>Place de la Croix-Rousse</b>		Le samedi 3 mars 2018, de 19h15 à 20h15

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2562	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue André Bollier</b>	entre le n° 120 et le n° 122	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 23 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée entre le n° 120 et le n° 122	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2563	Entreprise Merlin Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Mandelot</b>	sur 30 m au Sud de la rue de la Bombarde	A partir du dimanche 4 mars 2018, 17h, jusqu'au lundi 5 mars 2018, 21h
				<b>Rue des Estrées</b>	entre la rue de la Bombarde et le quai Romain Rolland	
				<b>Rue de la Bombarde</b>	entre la rue des Estrées et la rue Mandelot	
			l'installation du barnum cantine et 2 véhicules cantine sera autorisée	<b>Place Saint-Jean</b>	partie Sud/ Ouest	Le lundi 5 mars 2018, de 7h à 17h
2564	Entreprise Alain Faysse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dumont</b>	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 18	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au samedi 17 mars 2018
2565	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opération Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Arloing</b>	sur 20 m au droit du n° 20	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m au droit du n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2566	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	l'accès et le stationnement seront autorisés	<b>Boulevard des Brotteaux</b>	sur trottoir au droit de l'immeuble situé au n°59	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018, de 7h à 17h
2567	Ville de Lyon - La Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Vogue de Monplaisir	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Ambroise Courtois</b>	des deux côtés de la chaussée Ouest, sur 20 m au Nord de la rue du Premier Film (sauf Citiz LPA)	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
					A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018	
2568	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Desaix</b>	entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du jeudi 22 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Marius Vivier Merle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2569	Entreprise Toitures Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Lacassagne</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 114	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au lundi 5 mars 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2570	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Vauzelles</b>	au droit des n° 11 à 13	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au jeudi 15 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 2 à 4	
					au droit des n° 11 à 13	
2571	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Saint-Isidore</b>	entre la rue Jean Cardona et la rue Jeanne d'Arc	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite alternativement	<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	entre la rue Saint-Isidore et la rue Amiral Courbet	
				<b>Rue Saint-Isidore</b>	entre la rue Jean Cardona et la rue Jeanne d'Arc	
			<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	entre la rue Saint-Isidore et la rue Amiral Courbet		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Isidore</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 40	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 7h à 16h30
				<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	côté pair, entre le n° 62 et la rue Saint-Isidore	
2572	Entreprise Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon, Service Hydrants	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Antoine Charial</b>	côté impair	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au mardi 6 mars 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m en face du n° 1	
2573	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Plat</b>	côté pair entre le n° 22 et le n°30	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2574	Entreprise Eif-fage Energie. Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Bourgogne</b>	des 2 côtés de la chaussée entre la rue de la Corderie et le boulevard périphérique Nord	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
2575	La Ville de Lyon - Direction des Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place du Huit Mai 1945</b>	contre-allée Ouest sur 30 m au Nord de la rue Ludovic Arrchart	Le mercredi 28 février 2018, de 7h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		contre-allée Ouest des 2 côtés de la chaussée sur 30 m au Nord de la rue Ludovic Arrchart	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2576	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Yves Farge</b>	sens Sud/Nord au droit du n° 113	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair au droit du n° 113	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2577	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis suite à la mise en place d'un réseau HTA	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Docteur Crestin</b>	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m au Nord de la Grande rue de Guillotière	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
				<b>Rue Jules Brunard</b>	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre de la rue Nicolai	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Nicolai</b>	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m au Nord de la Grande rue de la Guillotière	
					des 2 côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre de la rue Jules Brunard	
					des 2 côtés de la chaussée sur 20 m au Nord de la Grande rue de la Guillotière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Jules Brunard</b>	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre de la rue Nicolai	
				<b>Rue Docteur Crestin</b>	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m au Nord de la Grande rue de Guillotière	
				<b>Rue Nicolai</b>	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre de la rue Jules Brunard	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Docteur Crestin</b>	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m au Nord de la Grande rue de Guillotière	
				<b>Rue Nicolai</b>	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre de la rue Jules Brunard	
				<b>Rue Jules Brunard</b>	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre de la rue Nicolai	
				<b>Rue Nicolai</b>	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m au Nord de la Grande rue de la Guillotière	
2578	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Rue Berjon</b>	entre le n° 21 et le n° 31	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2579	Entreprise Aec Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des prélèvements d'enrobés et des contrôles d'hydrants	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	<b>sur le territoire de la Ville de Lyon</b>	voir l'arrêté temporaire n° M 2018 C 2579 LDR/DB inséré dans ce BMO	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018, de 9h à 16h30
2580	Entreprise 2017 Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Marseille</b>	au droit du n° 89 sur 20 m	Le dimanche 25 février 2018, de 8h à 22h
2581	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Souvenir</b>	entre le n° 3 et la rue du Bourbonnais	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
				<b>Rue Tissot</b>	entre le n° 33 et la rue du Souvenir	
				<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	entre le n° 44 et la rue du Souvenir	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tissot</b>	entre la rue Marietton et la rue du Souvenir	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 7h30 à 17h
				<b>Rue du Souvenir</b>	des deux côtés entre le n° 3 et la rue du Bourbonnais	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
				<b>Rue Tissot</b>	des deux côtés entre le n° 33 et la rue du Souvenir	
<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	des deux côtés entre le n° 44 et la rue du Souvenir					
2582	Madame Marion Martins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vuilleme</b>	côté Ouest, sur 20 m au Nord de la rue Nivière Chol	Le samedi 3 mars 2018, de 12h à 22h
2583	Entreprise Société Bymycar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Corneille</b>	au droit du n° 132 sur 4 emplacements	Le lundi 5 mars 2018, de 8h à 16h
2584	Association Courir pour Elles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de sensibilisation	un cours de zumba collectif et une démonstration de danse seront autorisés	<b>Place Bellecour</b>	(montage dès 10 heures)	Le jeudi 8 mars 2018, de 17h30 à 19h
2585	Etablissement Balises Théâtre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de communication	des présentations et le stationnement d'un camping-car seront autorisés	<b>Place du 1er mai 1948</b>	à l'Est de la place	Le jeudi 8 mars 2018, de 8h à 12h30
2586	Entreprise Httip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de graffiti	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	sur 10 m sur la zone de desserte située au droit du n° 36	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018, de 7h30 à 17h30
2587	Entreprises Wannitube/Tremabat/Mts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation de travaux de réparation de réseau de chauffage urbain pour le compte de Dalkia	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	<b>sur le territoire de la Ville de Lyon</b>	voir l'arrêté temporaire n° 2018 C 2587 LDR/DB inséré dans ce BMO	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au samedi 30 juin 2018
2588	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux de l'entreprise sera autorisé	<b>Grande Rue de la Croix Rousse</b>	sur 10 m sur la zone de desserte située au droit du n° 159	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au mardi 6 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2589	association Comité des Ecoles catholiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une vente de charité au Cercle de l'Union	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Bellecour</b>	au droit du n° 27, sur 20 m	Le lundi 12 mars 2018, de 9h à 19h
2590	Entreprises Serpollet/Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	<b>Avenue Paul Santy</b>	chaussée Sud, entre la rue d'Argonne et la rue Florent	A partir du vendredi 2 mars 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant à l'avancée du chantier			
2591	Entreprise Allergy Agency	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un salon à l'Embarcadère	l'installation d'une tente, d'une benne et de 3 containers et le stationnement d'un food-truck seront autorisés	<b>Quai Rambaud</b>	sur l'esplanade au droit du n° 13 bis	Les samedi 10 mars 2018 et dimanche 11 mars 2018, de 9h à 20h
2592	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue André Bollier</b>	entre l'allée de Fontenay et l'avenue Jean Jaurès	Le vendredi 2 mars 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2593	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement du Bus Info Santé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Colombier</b>	au droit du n° 24 sur 20 m	Le lundi 12 mars 2018, de 8h à 13h
2594	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Feuillat</b>	sur 30 m, au droit du n° 20	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au mardi 6 mars 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 20	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au mardi 6 mars 2018, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2595	La Chapelle de la Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations culturelles	l'arrêt de 2 véhicules techniques sera autorisé pendant les opérations de manutention	<b>Passage Menestrier</b>		Le lundi 12 mars 2018, de 8h à 19h
						A partir du mercredi 28 mars 2018, 8h, jusqu'au samedi 31 mars 2018, 23h
			l'arrêt de 6 véhicules techniques sera autorisé pendant les opérations de manutention			A partir du mercredi 14 mars 2018, 8h, jusqu'au vendredi 16 mars 2018, 16h
						A partir du lundi 19 mars 2018, 8h, jusqu'au dimanche 25 mars 2018, 19h
2596	Entreprise Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Richard</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 9	Le mercredi 28 février 2018, de 7h30 à 16h
2597	Association Laïque Gerland La Mouche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Sauveur</b>	des deux côtés, entre la rue du Repos et la rue de la Madeleine	Les samedi 10 mars 2018 et dimanche 11 mars 2018, de 7h à 22h
				<b>Rue du Repos</b>	des deux côtés, entre la rue Domer et la rue du Sauveur	
2598	Entreprise Si2p	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Perrache</b>	sur 15 m, au droit du n° 14	Le jeudi 1 mars 2018, de 7h à 17h30
2599	Entreprise Etaneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Créqui</b>	le long du bâtiment du Palais de Justice	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, le long du bâtiment du Palais de Justice	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
2600	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marignan</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 21	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au mardi 20 mars 2018
2601	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création d'un arrêt de bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Dauphiné</b>	côté pair, entre le n° 86 et l'avenue Lacassagne	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018
2602	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus à l'avancement du chantier	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	entre la place des Jacobins et la rue Tupin	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2604	Entreprise Axis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité et d'accès à un chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Bollier</b>	côté pair, entre les n° 120 et n° 122	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
					côté impair, entre les n° 119 et n° 123	
2605	Entreprise Sjtj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Paul Santy</b>	côté pair sur 10 m à l'Ouest du n° 132	A partir du vendredi 23 février 2018 jusqu'au mardi 20 mars 2018
				<b>Rue Jules Valensaut</b>		
2606	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles hors périodes chantiers afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules	<b>Rue Félix Brun</b>	sur 20 m au droit du n° 37	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2607	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue André Bollier</b>	entre le n° 36 et n° 38	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2608	Entreprise Signall Centre France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'enseignes à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Loucheur</b>	côté pair, au droit du n° 18	Les jeudi 1 mars 2018 et vendredi 2 mars 2018
2609	Entreprise Eifage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Maurice Flandin</b>	côté impair, sur 40 m au droit du n° 107, sur parc de stationnement	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
2610	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de tampons (en urgence)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Créqui</b>	entre le n° 258 et le n° 262	Le mercredi 28 février 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 258 et le n° 262	Le mercredi 28 février 2018
2611	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Suchet</b>	dans les deux sens, sur 30 m au droit du n° 39	A partir du vendredi 2 mars 2018 jusqu'au samedi 24 mars 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 39	
2612	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Sylvain Simon-dan</b>	trottoir Est au droit des opérations de levage	A partir du vendredi 2 mars 2018 jusqu'au samedi 3 mars 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		de part et d'autre de l'engin de levage entre la rue des Docteurs Cordier et la rue Albert Falsan	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2613	Entreprise Travaux Gros Œuvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de construction	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Moselle</b>	trottoir Ouest sur 35 m au Nord de l'avenue Paul Santy	A partir du vendredi 2 mars 2018 jusqu'au mardi 2 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés de la chaussée entre l'avenue Paul Santy et le n° 53	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2614	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de tapis de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Platière</b>	entre le quai de la Pecherie et la rue Lanterne	Le jeudi 1 mars 2018, de 8h30 à 16h30
2615	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Crépet</b>	entre le n° 14 et la rue Pré Gaudry	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 8h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
2616	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Yves Farge</b>	sens Sud/Nord au droit du n° 113	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair au droit du n° 113	
2617	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	<b>Quai Saint Antoine</b>	sur 15 m, au droit du n° 39	A partir du vendredi 2 mars 2018 jusqu'au jeudi 15 mars 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, au droit du n° 39 (sur desserte)	A partir du vendredi 2 mars 2018 jusqu'au jeudi 15 mars 2018, de 7h30 à 16h30
2618	Entreprise Eifage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Richard Vitton</b>	côté impair, sur 20 m entre le n° 39 et n° 41	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 16h30
2619	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Ludovic Arrachart</b>	trottoir impair sur 20 m au droit du n°27	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m au droit du n°27	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2620	Entreprise La Compagnie vosgienne d'isolation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite en fonctions de l'avancée du chantier	<b>Rue Docteur Armand Gélibert</b>	trottoir Ouest entre le face n° 11 et la rue du 1er Film (la continuité du cheminement piétons s'effectuera sur le stationnement interdit gênant)	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair entre le face n°11 et la rue du 1er film	
2621	Entreprise Signall Centre France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par le personnel de l'entreprise Signall Centre France	<b>Rue Louis Loucheur</b>	trottoir Nord au droit du n°18	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair au droit du n°18	
2623	Entreprise Maximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de marquage du stationnement en épi dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pierre Verger</b>	côté impair entre l'avenue Général Frère et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
2624	Entreprise Tracer Urban Nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	sur la contre-allée Nord au droit du n° 65	Les lundi 5 mars 2018 et mardi 6 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur la contre-allée Nord sur 20 m au droit du n° 65	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2625	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Moncey</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 15	Le lundi 5 mars 2018, de 7h à 13h
2626	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Brasseries</b>		A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 23 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue des Docks</b>	sur 40 m, au Sud de la rue des Brasseries	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Brasseries</b>	sur 40 m, au Sud de la rue des Brasseries	
				<b>Rue des Docks</b>	des deux côtés de la chaussée	
				<b>Rue des Docks</b>	côté Est, sur 40 m au Sud de la rue des Brasseries	
2627	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Lieutenant Colonel Girard</b>	entre le n°15 et le n° 21	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au mardi 20 mars 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair entre le n°15 et le n° 21	
			un pont lourd sera positionné sur les fouilles hors périodes de chantiers afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules		entre le n°15 et le n° 21	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au mardi 20 mars 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2628	Entreprise Eif-fage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement de luminaires pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de la Fraternelle</b>	entre les n° 24 et n° 23	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre les n° 3 et n° 21	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre les n° 24 et n° 23	
					côté pair entre les n° 24 et n° 23 côté Impair entre les n° 3 et n° 21	
2629	Entreprise Rhône Alpes Acier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement de la nacelle de l'entreprise Rhône Alpes Acier	la circulation des piétons sera gérée par le personnel de l'entreprise Rhône Alpes Acier	<b>Quai de la Gare d'Eau</b>	trottoir Sud sur 30 m à l'Ouest de la rue de Claire	Le lundi 5 mars 2018
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue de la Claire</b>	au droit du n°2 sur le parvis situé entre le n°2 et le quai de la Gare d'Eau	
2630	Entreprise Farjot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Chemin de Chou-lans</b>	sur le trottoir situé au droit de la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 20 m au droit du n°157	
2631	Entreprise Eif-fage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement de luminaires pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Impasse Pierre Baizet</b>		A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair	
2632	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement une opération de levage avec une grue automotrice de 55 tonnes	la circulation des piétons sera gérée par le personnel de l'entreprise	<b>Rue Masséna</b>	trottoir impair, entre la rue Louis Blanc et la rue Robert	Le mardi 27 février 2018, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Louis Blanc et la rue Robert de part et d'autre de la zone de levage	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Louis Blanc et la rue Robert	
			la mise en place sur la chaussée de la grue du demandeur sera autorisée		côté impair, entre la rue Louis Blanc et la rue Robert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2633	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Denfert Roche-reau</b>	sur le trottoir situé au droit des n° 28 et 32 lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 28 février 2018, de 7h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 28 et 32	
2634	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Saint Cyr</b>	côté pair sur 5 m au droit du n° 14	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au jeudi 5 avril 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2635	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Guillaume Paradin</b>	sur 15 m au droit du n° 24	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2636	Association La Fédération des Usagers de la bicyclette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Vercors</b>	parking n° 4	Le vendredi 16 mars 2018, de 7h à 20h
			l'installation de rack à vélos sera autorisée	<b>Place de l'Ecole</b>		
2637	Entreprise Liberty Communication	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue d'Algérie</b>	au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située dans le carrefour avec la place Tobie Robatel	A partir du jeudi 1 mars 2018, 1h30, jusqu'au vendredi 2 mars 2018, 4h30
2638	Etablissement Français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation « Don de Soi, Don du Sang »	des installations seront autorisées	<b>Place des Archives</b>		Le samedi 17 mars 2018, de 8h à 14h
2639	L'établissement Bouillon de Culture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Jules Guesde</b>	sur 8 m au Sud du n° 11	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2640	L'établissement L'Épicerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Petite Rue de Monplaisir</b>	côté n° Impairs, à l'angle du n° 24 cours Albert Thomas, sur une longueur de 15 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2641	L'établissement Kaffee Berlin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Albert Thomas</b>	au droit du n° 26, sur une longueur de 8,20 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2642	L'établissement Ninkasi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Albert Thomas</b>	au droit du n° 26, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2643	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d' Enedis	des ponts lourds devront être positionnés sur les fouilles afin de préserver un cheminement piéton en permanence d'une largeur minimum de 1,40 m	<b>Place Carnot</b>	sur 15 m, entre le n° 17 et n° 18	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2644	L'établissement Antalya	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Antoine Lumière</b>	au droit du n° 13, sur une longueur sur 5 mn	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2645	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Gaspard André</b>	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 1	Le lundi 5 mars 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le quai des Célestins et la place des Célestins	Le lundi 5 mars 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2646	L'établissement Le Vétéran	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Benoit Bernard</b>	côté impair, sur 15 m, au droit du n° 17	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2647	L'établissement Paul	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	au droit du n° 64, sur une longueur de 12 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2648	L'établissement Le Central	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	au droit du n° 96, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2649	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de fibre optique	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Lalande</b>	entre la rue Chevillard et le cours Lafayette	Le jeudi 1 mars 2018, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit des n° 15 à 19	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au jeudi 8 mars 2018, de 7h30 à 17h30
2650	L'établissement Bar des Champs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	côté pair, sur 6 m, au droit du n° 120	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2651	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de façades à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Villette</b>	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 26	Le lundi 5 mars 2018, de 9h à 12h
			l'accès sera autorisé		voie d'accès à la station Taxis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, contre allée Ouest, sur 25 m sur emplacements Taxis	
2652	L'établissement Fromage et Compagnie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 174	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2653	L'établissement What's That Food	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	côté pair, sur 7,05 m, au droit du n° 186	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2654	L'établissement Indian Délice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Général Frère</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 96	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2655	L'établissement Pub Red House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Petite Rue de Monplaisir</b>	au droit du n° 2, sur une longueur de 12 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2656	L'établissement Le Petit Comptoir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Nestor</b>	côté impair, sur 7,50 m à l'Est de la rue Saint Gervais	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2657	Entreprise Arty Farty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival dédié au «fooding»	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Chevreul</b>	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Bancel	Le samedi 17 mars 2018, de 11h30 à 20h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 6 emplacements, entre la rue Bancel et la rue d'Anvers	Le samedi 17 mars 2018, de 6h à 23h59
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés, entre la Sébastien Gryphe et la rue Bancel	A partir du jeudi 15 mars 2018, 12h, jusqu'au lundi 19 mars 2018, 14h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2658	L'établissement Pizza Lina	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Maurice</b>	côté pair, sur 7 m, au droit du n° 8	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2659	L'établissement Dar Sakina	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	au droit du n° 109, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2660	L'établissement Viens Chercher le Bonheur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	côté impair, sur 5,40 m au droit du n° 119	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2661	L'établissement Memo Pizza	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	au droit du n° 217, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2662	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Roux Soignat</b>	des deux côtés, entre la rue Trarieux et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Trarieux et l'avenue Lacassagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Trarieux et l'avenue Lacassagne	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue de Trarieux	
2663	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Grôlée</b>	sur 20 m, au droit du n° 10	Le lundi 5 mars 2018, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	
2664	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Platière</b>	entre le quai de la Pêcherie et la rue Lanterne	Les jeudi 1 mars 2018 et vendredi 2 mars 2018, de 9h à 16h
2665	Entreprise Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Grande Rue de la Croix Rousse</b>	au droit des n° 49 à 59	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2666	Entreprise Lenoir Métallerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Vendôme</b>	côté Est, sur 30 m au Nord de la rue Servient	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au mardi 13 mars 2018, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Créqui</b>	côté Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Servient	
				<b>Rue Servient</b>	côté impair, entre la rue Créqui et la rue Vendôme	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	côté Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Servient	
				<b>Rue Servient</b>	côté impair, entre la rue Créqui et la rue Vendôme	
				<b>Rue Vendôme</b>	côté Est, sur 30 m au Nord de la rue Servient	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2667	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation de véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	<b>Rue Montesquieu</b>	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Chalopin	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au mardi 13 mars 2018, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins de l'entreprise			
			le tourne à droite sera interdit	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	sur la rue Montesquieu	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Montesquieu</b>	au débouché sur la rue Sébastien Gryphe	
2668	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	<b>Quai Saint Antoine</b>	sur 15 m, au droit du n° 39	A partir du vendredi 2 mars 2018 jusqu'au jeudi 15 mars 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, au droit du n° 39 (sur desserte)	A partir du vendredi 2 mars 2018 jusqu'au jeudi 15 mars 2018, de 9h à 16h30
2669	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Duguesclin</b>	sur 40 m au droit du n° 316	A partir du vendredi 2 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	côté pair, sur 40 m au droit du n° 316	A partir du vendredi 2 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
2670	Entreprise Eiffage Energie Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Fulchiron</b>	entre la place Benoît Crépu et le pont Bonaparte	Les vendredi 2 mars 2018 et samedi 3 mars 2018, de 9h à 16h
2671	Entreprise Em2c Construction Sud/Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Berjon</b>	trottoir Ouest entre les n° 24 et n° 28	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au mardi 5 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair entre les n° 24 et n° 28	
2672	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Crépet</b>	entre le n° 15 et n° 17	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 15 et n° 17	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2673	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Provence</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à un réseau de Télécoms située dans le carrefour avec la rue Royale	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 8h30 à 16h30
				<b>Rue Soeur Bouvier</b>	sur 10 m au droit des trappes d'accès à un réseau de télécoms situées aux n° 1 à 6	
2674	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite	<b>Place Bellecour</b>	dans la bande cyclable, sens Nord/Sud sur 30 m au droit du n° 19	A partir du mercredi 7 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 20 m, au droit du n° 19	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Bélier</b>	sur 20 m, au droit du n°7	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Charles Dullin</b>	sur 15 m, en face du n° 1	
				<b>Rue Seguin</b>	entre le n° 23 et la rue Bichat côté impair, entre le n° 23 et la rue Bichat	
				<b>Rue Charles Dullin</b>	côté pair, sur 15 m en face du n° 1	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bélier</b>	des deux côtés, sur 20 m au droit du n°7				
2675	Association Laïque Gerland Mouche Pétanque	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concours de pétanque	un concours de pétanque sera autorisé	<b>Place Jean Jaurès</b>	(montage le 16 mars)	Le samedi 17 mars 2018, de 13h30 à 20h
2676	Entreprise Eiffage Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement de mats d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	<b>Quai Jaÿr</b>	trottoir Ouest, entre le quai de la Gare d'Eau et le rond-point des Monts d'Or	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au lundi 19 mars 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Nord/Sud, entre le quai de la Gare d'Eau et le rond-point des Monts d'Or	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au lundi 19 mars 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le rond-point des Monts d'Or et le quai de la Gare d'Eau	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au lundi 19 mars 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
2677	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	sur 10 m au droit du n°159	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au mardi 6 mars 2018
2678	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Espérance</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 14	Le jeudi 1 mars 2018, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2679	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Rue Laure Diebold</b>	au droit du n° 14	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 9h à 16h
				<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	au droit du n° 36	
				<b>Rue Marietton</b>	au droit du n° 67	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	au droit du n° 36	
				<b>Rue Laure Diebold</b>	au droit du n° 14	
				<b>Rue Marietton</b>	au droit du n° 67	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	au droit du n° 36	
		au droit du n° 14				
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Laure Diebold</b>	sur 10 m en face du n° 14	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018	
				côté impair, sur 10 m au droit du n° 17		
2680	Entreprise Les Charpentiers d'aujourd'hui	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 5 m au droit du n° 40	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au mardi 13 mars 2018
2681	L'établissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des collectes de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 33	Le jeudi 1 mars 2018, de 8h à 21h
2682	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Duguesclin</b>	sur 10 m, au Sud du cours Lafayette	A partir du mardi 27 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m au Sud du cours Lafayette	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 7h30
2683	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Rize</b>	sur 20 m, entre le n° 30 et le n° 31	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m entre le n° 30 et le n° 31	
2684	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de conduite et branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Garibaldi</b>	chaussée principale, voie Ouest sur 30 m de part et d'autre de la rue Cuvier	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au mardi 13 mars 2018
				<b>Rue Tête d'Or</b>	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Cuvier	
				<b>Rue Cuvier</b>	partie comprise, entre la rue Garibaldi et la rue Tête d'Or	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Garibaldi</b>	chaussée principale, voie Ouest sur 30 m de part et d'autre de la rue Cuvier	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Garibaldi et la rue Tête d'Or		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2685	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Robert</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 49	Le jeudi 1 mars 2018, de 8h à 16h30
2686	Entreprise Valentin Sa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Ferdinand Buisson</b>	entre le n° 13 et la rue Bonnard	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au mardi 5 mars 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 13 et la rue Bonnard	
2687	Entreprise Eif-fage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Capucins</b>	sur 10 m au droit du n° 24	A partir du jeudi 1 mars 2018, 19h, jusqu'au vendredi 2 mars 2018, 5h
2688	Entreprise Eif-fage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau Télécoms pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Bât d'Argent</b>	entre la rue de la Bourse et le quai Jean Moulin	A partir du jeudi 1 mars 2018, 19h, jusqu'au vendredi 2 mars 2018, 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue de la République et le quai Jean Moulin	
2689	Entreprise Acrobot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ornano</b>	sur 30 m au droit du n°15	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
2690	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claudius Col-longe</b>	sur 15 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
2691	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour l'opérateur de Télécoms orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue d'Algérie</b>	au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située dans le carrefour avec la place Tobie Robatel	A partir du jeudi 1 mars 2018, 19h, jusqu'au vendredi 2 mars 2018, 5h
2692	Entreprise Karl Décor	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Montgolfier</b>	côté Nord, (impair), sur 50 m à l'Est de la rue de Créqui	Le jeudi 1 mars 2018, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 1 mars 2018
2693	Entreprise Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marietton</b>	côté impair sur 10 m au droit du n° 95	Le mardi 6 mars 2018
2694	Entreprise Seral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage non destructifs	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Fleurieu</b>	côté pair, sur 5 m de part et d'autre de la rue des 3 passages	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue d'Auvergne</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	
				<b>Rue Auguste Comte</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 13	
				<b>Rue de la Charité</b>	côté impair, sur 10 m de part et d'autre de la rue des Remparts d'Ainay	
				<b>Rue de Condé</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 32	
				<b>Rue de la Charité</b>	côté impair, sur 10 m en face du n° 62 bis	
<b>Rue Sainte Hélène</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 25					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2695	Entreprises Ecec/ Ets Concept Etanchéité Couv	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Alphonse Daudet</b>	côté pair, sur 15 m à l'Est de la rue de Créqui	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au mercredi 28 mars 2018
2696	L'établissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des collectes de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 33	Le jeudi 1 mars 2018, de 8h à 21h
2697	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Philippe Fabia</b>	au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Beauvisage et le n° 5	
			le tourne à gauche sera interdit	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	sur le carrefour avec la rue Fabia	
2698	Entreprise Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le stationnement de véhicules de sondages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Nérard</b>	côté impair sur 20 m au droit du n° 15	Le mardi 6 mars 2018
2699	Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Béranger</b>	partie comprise, entre l'emprise de chantier et la rue des Emeraudes	Le vendredi 2 mars 2018, de 10h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue des Emeraudes	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
2700	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 15 m, au droit du n° 272	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
2701	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pierre Baizet</b>	entre la rue Maréchal de Lattre de Tassigny et le n° 62	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au jeudi 1 mars 2018, de 7h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Maréchal de Lattre de Tassigny</b>	sur 40 m au Nord de la rue Pierre Baizet (au droit du square Morlot)	
				<b>Rue Pierre Baizet</b>	entre la rue Maréchal de Lattre de Tassigny et le n° 62	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Maréchal de Lattre de Tassigny</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Nord de la rue Pierre Baizet (au droit du square Morlot)	
				<b>Rue Pierre Baizet</b>	côté pair, entre la rue Maréchal de Lattre de Tassigny et le n° 62	
2702	Entreprise-Comptoir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Sarrazin</b>	côté impair, sur 9 m au droit du n° 1	A partir du vendredi 2 mars 2018 jusqu'au lundi 2 avril 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2703	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Omano</b>	sur 30 m au droit du n° 15	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
2704	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Prévoyants de l'Avenir</b>	entre le n° 7 et n° 17	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Eugénie</b>	sur 30 m, au droit du n° 72	
				<b>Rue des Prévoyants de l'Avenir</b>	des deux côtés, entre le n° 7 et n° 17	
				<b>Cours Eugénie</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 72	
2705	Entreprise Seea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Combet Descombes</b>	entre la rue Sainte Anne de Baraban et la rue Antoine Charial	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Sainte Anne de Baraban et la rue Antoine Charial	
2706	L'établissement Le Bouche B	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Bollier</b>	côté pair, sur 6,70 m au droit du n° 116	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2707	L'établissement Le Comptoir de Beline	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bancel</b>	au droit du n° 34, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2708	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°83	A partir du vendredi 9 mars 2018 jusqu'au mardi 20 mars 2018
2709	L'établissement La Tablature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Béchevelin</b>	au droit du n° 12, sur une longueur de 10 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2710	L'établissement Jumble	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Béchevelin</b>	côté pair, sur 6 m au droit du n° 88	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2711	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marignan</b>	côté impair, sur 15 m en face du n° 10	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 7h30 à 16h30
2712	L'établissement Café de la Bascule	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Béguin</b>	côté impair, sur 4,50 m à l'Est de la rue Claude Boyer	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2713	L'établissement Liveness Diy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonald</b>	côté Sud, sur 6,50 m à l'Ouest de la rue Pasteur	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2714	L'établissement La Maïoun	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonald</b>	au droit du n° 15, sur une longueur de 6,30 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2715	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Boulevard Eugène Deruelle</b>	entre la rue Ney et la rue Masséna	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 23 mars 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Ney et la rue Masséna	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 23 mars 2018, de 7h30 à 16h30
2716	L'établissement Le Tibouren	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonald</b>	au droit du n° 16, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2717	L'établissement La Cevichela	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonald</b>	côté pair, sur 8 m au droit du n° 18	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2718	Monsieur Laurent Brenot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 42	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au mercredi 1 août 2018
2719	L'établissement Etoile d'Asie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montesquieu</b>	côté pair, sur une longueur de 10 m, à l'Est de la rue Cavenne	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2720	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions d'échafaudage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue de la République</b>	sur 10 m, au droit du n° 39	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au samedi 10 mars 2018, de 8h à 16h
2721	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Philippe de Lassalle</b>	sur 30 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°82	A partir du mercredi 7 mars 2018 jusqu'au mardi 20 mars 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Ouest) sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°82	A partir du mercredi 7 mars 2018 jusqu'au mardi 20 mars 2018
2722	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Lacassagne</b>	entre la rue Paul Bert et l'avenue Félix. Faure	A partir du mardi 6 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018, de 0h à 4h
2723	Entreprise Serp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur les lignes aériennes de contact C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Cours Lafayette</b>	chaussée principale et transport collectif en site propre Nord	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
2724	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Perrache</b>	sur 15 m, au droit du n° 71	A partir du mercredi 7 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018, de 7h30 à 16h30
2725	Entreprise Technique Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°14	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au dimanche 11 mars 2018
2726	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Casimir Périer</b>	sur 5 m, au droit du cours Charlemagne	A partir du jeudi 8 mars 2018, 22h, jusqu'au vendredi 9 mars 2018, 5h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2727	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Garet</b>	au droit des n° 16 et n° 18	A partir du vendredi 2 mars 2018 jusqu'au mercredi 7 mars 2018
2728	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Béranger</b>	partie comprise, entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton  au débouché sur la rue des Emeraudes	Le vendredi 2 mars 2018, de 10h à 17h
2729	La Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des manœuvres de sécurité	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Tunnel Marius Vivier Merle</b>		A partir du mercredi 21 mars 2018, 22h, jusqu'au jeudi 22 mars 2018, 0h
2730	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de conduite HTA	la circulation des véhicules sera interdite  le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Revel</b>		A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au mercredi 14 mars 2018, de 8h à 17h A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au mercredi 14 mars 2018
2731	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande Rue de la Croix Rousse</b>	entre le n° 75 et la rue Hénon	A partir du vendredi 2 mars 2018 jusqu'au lundi 19 mars 2018
2732	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules sera interdite  le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Henri Ferré</b>  <b>Rue Pernon</b>	sens Est /Ouest  des 2 côtés de la chaussée des 2 côtés de la chaussée, sur 50 m au Nord de la rue Henry Ferré	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au mercredi 14 mars 2018, de 8h à 17h A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au mercredi 14 mars 2018
2733	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 le stationnement des véhicules sera interdit gênant le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Clos Savaron</b>	sur 15 m de part et d'autre du n° 5 sur 15 m de part et d'autre du n° 9 sur 15 m de part et d'autre du n° 5 sur 15 m de part et d'autre du n° 9	A partir du vendredi 2 mars 2018 jusqu'au mardi 20 mars 2018
2734	Etablissement La Chambre des Métiers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tronchet</b>	sur 15 m entre le n° 4 et l'avenue Maréchal Foch	Le vendredi 2 mars 2018, de 7h à 19h
2735	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Capucins</b>	au droit du n° 12	Le lundi 5 mars 2018, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2736	Association des Jeunes Sapeurs Pompiers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des entraînements des jeunes sapeurs pompiers	des installations seront autorisées les samedis matin	<b>Rue du Repos</b>	au n°37 dans le parc Blandan, sur la place d'Armes	A partir du samedi 3 mars 2018 jusqu'au samedi 28 avril 2018, de 8h30 à 12h
			des installations seront autorisées les samedis toute la journée			A partir du samedi 5 mai 2018 jusqu'au lundi 28 mai 2018, de 8h30 à 18h
			des installations seront autorisées les samedis matin			A partir du samedi 2 juin 2018 jusqu'au samedi 30 juin 2018, de 8h30 à 12h
			le demandeur devra s'assurer de la disponibilité du lieu et ne sera pas prioritaire par rapport aux autres animations prévues les samedis			A partir du samedi 3 mars 2018 jusqu'au samedi 30 juin 2018
2737	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Neyret</b>	sur deux emplacements en «épi» situés en face du n° 27 à la montée Neyret	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h30 à 17h30
2738	La Ville de Lyon - Direction de la Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration au Musée Gadagne	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place du Petit Collège</b>	entre la rue de la Fronde et la rue du Bœuf	Le jeudi 1 mars 2018, de 6h à 13h
2739	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL 14h)	<b>Rue Jean Bouin</b>	au Sud de l'avenue Tony Garnier	A partir du samedi 3 mars 2018, 10h, jusqu'au dimanche 4 mars 2018, 0h
				<b>Rue Jean Pierre Chevrot</b>		
				<b>Allée Pierre de Coubertin</b>	entre la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	au Sud de l'avenue Tony Garnier	A partir du samedi 3 mars 2018, 6h30, jusqu'au dimanche 4 mars 2018, 0h
				<b>Allée Pierre de Coubertin</b>	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
				<b>Rue Jean Bouin</b>	des 2 côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marcel Mérieux</b>	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)				
2740	Société La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Place du Onze Novembre 1918</b>		A partir du mercredi 7 mars 2018, 18h, jusqu'au jeudi 8 mars 2018, 1h A partir du jeudi 8 mars 2018, 18h, jusqu'au vendredi 9 mars 2018, 1h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2740	Société La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Place du Onze Novembre 1918</b>		A partir du jeudi 8 mars 2018, 18h, jusqu'au samedi 10 mars 2018, 1h
						A partir du samedi 3 mars 2018, 18h, jusqu'au dimanche 4 mars 2018, 1h
						A partir du vendredi 2 mars 2018, 18h, jusqu'au samedi 3 mars 2018, 1h
						Le jeudi 1 mars 2018, de 11h à 16h
						A partir du samedi 10 mars 2018 jusqu'au dimanche 11 mars 2018, de 14h à 1h
2741	Entreprise Serfim-Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Longue</b>	dans sa partie comprise entre la rue Chavanne et le quai de la Pêcherie lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au samedi 10 mars 2018, de 21h à 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Chavanne</b>	au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms située dans le carrefour avec la rue Longue	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Longue</b>	dans sa partie comprise entre la rue Chavanne et le quai de la Pêcherie lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
2742	Association-Lyon Ultra Run	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la reconnaissance du parcours Lyon Ultra Trail	une course sera autorisée	<b>Dans certaines rues de Lyon</b>	(sur les trottoirs)	Les vendredi 2 mars 2018 et vendredi 16 mars 2018, de 19h30 à 23h
2743	Entreprise Géotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de sondage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Général Mouton Duvernet</b>	côté Ouest, sur 20 m au Sud de l'entrée du bâtiment des Archives	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
2744	Entreprise Manudem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Castries</b>	trottoir impair, sur 15 m au droit du n° 3	Le mercredi 28 février 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Vaubecour et la rue d'Enghien	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 3	
2745	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera gérée par du personnel de l'entreprise Setelen	<b>Place des Célestins</b>	entre la rue Moncharmont et le quai des Célestins	A partir du jeudi 8 mars 2018, 21h, jusqu'au vendredi 9 mars 2018, 4h
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2746	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Lainerie</b>	au droit du n° 18	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n°18, sauf les 10 et 11 mars 2018	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018, de 7h à 17h
2747	Entreprise Arfis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	la circulation des piétons sera interrompue lors des prises de vues	<b>Quai Rambaud</b>	à l'arrière du bâtiment situé au n°45	Le jeudi 8 mars 2018, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interrompue lors des prises de vues	<b>Rue Croix Barret</b>	entre le n°30 et le n°80	Le mardi 6 mars 2018, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	au droit du n°26 sur 10 m	A partir du mardi 6 mars 2018, 8h, jusqu'au mercredi 7 mars 2018, 18h
				<b>Rue de l'Université</b>	au droit du n°52 sur 15 m	
				<b>Rue Victor Lagrange</b>	à l'Est du n° 60 du n°60 sur 15 m	A partir du lundi 5 mars 2018, 8h, jusqu'au mardi 6 mars 2018, 18h
				<b>Rue Franklin</b>	entre le n° 25 et le n° 27, côté impair, sur 4 emplacements	A partir du mardi 6 mars 2018, 8h, jusqu'au mercredi 7 mars 2018, 18h
				<b>Quai Rambaud</b>	en face du n° 49 sur le parking de la Sucrière sur 2 emplacements	A partir du mercredi 7 mars 2018, 8h, jusqu'au jeudi 8 mars 2018, 18h
<b>Rue Croix Barret</b>	en face du n° 30 sur 15 m	A partir du lundi 5 mars 2018, 8h, jusqu'au mardi 6 mars 2018, 18h				
2748	La Mairie du 4ème arrondissement et l'établissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'une collecte	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Canuts</b>	des 2 côtés le long de la voie d'accès, à l'arrière de la salle de la Ficelle située au droit du n° 71 entre la station-service et le bâtiment du Sytral	Le vendredi 2 mars 2018, de 6h30 à 14h30
2749	Entreprise Thollot Agenceur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 10 m sur la zone de desserte située au droit du n° 38	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au jeudi 5 avril 2018
2750	L'établissement La Brasserie de l'Abondance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Abondance</b>	au droit du n° 49, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2751	L'établissement La Brasserie de l'Abondance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Léon Jouhaux</b>	côté impair, sur 10 m à l'Est de la rue de l'Abondance	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2752	L'établissement My Little Buffet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Abondance</b>	côté impair, sur 7,35 m au droit du n° 77	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2753	L'établissement Le Grange Blanche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Albert Thomas</b>	au droit du n° 155, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2754	L'établissement Nomade Micropub	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Philip</b>	au droit du n° 250, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2755	Société La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Place du Onze Novembre 1918</b>		A partir du samedi 24 mars 2018, 18h, jusqu'au dimanche 25 mars 2018, 1h
						Le samedi 17 mars 2018, de 14h à 22h
						A partir du mardi 20 mars 2018, 13h, jusqu'au samedi 24 mars 2018, 1h
						Les dimanche 11 mars 2018 et mercredi 14 mars 2018, de 14h à 18h
						A partir du mardi 27 mars 2018 jusqu'au jeudi 29 mars 2018, de 18h à 1h
2756	Entreprise Company Olivier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Joseph Serlin</b>	sur 15 m au droit du n° 5, le demandeur devra se coordonner avec l'entreprise détentrice de l'arrêté n° 2018 C 1540	A partir du lundi 5 mars 2018, 7h, jusqu'au jeudi 8 mars 2018, 19h
2757	L'établissement Le Petit Ogre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Bannière</b>	au droit du n° 15, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2758	L'établissement Le Comptoir 77	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Baraban</b>	au droit du n° 77, sur une longueur de 11 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2759	L'établissement Bistrot Bonnel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	côté pair, sur une longueur de 10,50 m au droit du n° 66	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2760	L'établissement Chez Chacha	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chaponnay</b>	au droit du n° 58, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2761	L'établissement Akle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chaponnay</b>	au droit du n° 108, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2762	L'établissement Le Château	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place du Château</b>	sur 7,80 m, au droit du n° 4 bis	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2763	L'établissement La Scala Siciliana	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Commandant Dubois</b>	au droit du n° 3, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2764	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacques Louis Hénon</b>	sur 4 m, au droit de l'immeuble situé au n° 19	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au jeudi 5 avril 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2765	L'établissement La Cantine du Palais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	au droit du n° 158, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2766	Entreprise Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL (Asphalte)	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Lafayette</b>	transport collectif en site propre Nord entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Garibaldi	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur le trottoir Nord, partie comprise entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Garibaldi	
2767	L'établissement Chez Eux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2768	L'établissement Valdy's	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	au droit du n° 182, sur une longueur de 16 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2769	Entreprise Di Michele Les Boutsdebois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 127	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au jeudi 5 avril 2018
2770	L'établissement Pizzeria Trianon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	au droit du n° 200 et n° 202, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2771	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage fibre optique Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Commandant Faurax</b>	entre la rue Vendôme et le n°11	A partir du mardi 6 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 8h à 17h
2772	L'établissement Le Monde du Falafel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	au droit du n° 209, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2773	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Commandant Charcot</b>	sur 20 m au droit des n° 170/172 (lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise)	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
					sur 20 m au droit du n° 122	
2774	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Quarantaine</b>	sur 20 m au droit du n° 2	A partir du lundi 5 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

**Registre de l'année 2018**

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.  
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

**Délégation Générale aux Ressources Humaines** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Fernandes	Véronica	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/18	Mairie 9ème arondissement	Complément temps partiel
Baillard	Mathieu	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/18	Mairie 9ème arondissement	Complément temps partiel
Monprofit	Estelle	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/18	Mairie 3ème arondissement	Complément temps partiel
Verin	Elodie	Adjoint administratif	Contractuel	11/12/17	Mairie 1er arondissement	Complément temps partiel
Benreguig	Iness	Adjoint administratif	Contractuel	26/11/17	Mairie 4ème arondissement	Recrutement complément temps partiel
Germeyan	Anna	Assistant de conservation	Stagiaire	01/02/17	Bibliothèque municipale	Stage
Humbert Labeaumaz	Anne	Adjoint technique	Stagiaire	01/11/17	Enfance	Nomination stagiaire
Vaissaud	Virginie	DGS de 40 000 à 80 000 habitants	Titulaire	01/02/18	Mairie 3ème arondissement	Nomination emploi fonctionnel
De Bonis	Maria	Adjoint technique	Contractuel	01/02/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Goujon	Sophie	Adjoint technique	Contractuel	01/02/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Nogo Nlend	Mariette	Adjoint technique	Contractuel	01/02/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Nguyen	Thi Quynh Nhu	Adjoint technique	Contractuel	01/01/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Sospedra Lluch	Amélie	Adjoint technique	Contractuel	01/01/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Soule	Anaik	Adjoint technique	Contractuel	01/02/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Suplisson	Eva	Adjoint technique	Contractuel	01/01/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Zaidane	Rifayi	Adjoint technique	Contractuel	01/01/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Thivillier	Morgane	Adjoint technique	Contractuel	20/11/17	Mairie 3ème arondissement	Recrutement remplaçant
Daoussi	Nassim	Adjoint technique	Non titulaire	12/12/17	Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation	Recrutement remplaçant
Joly	Estelle	Adjoint du patrimoine	Non titulaire	12/10/17	Musée d'Art Contemporain	Recrutement remplaçant
Joly	Estelle	Adjoint du patrimoine	Non titulaire	17/10/17	Musée des Beaux Arts	Recrutement remplaçant
Petrich	Homer	Adjoint technique principal	Non titulaire	01/01/18	Maison de la Danse	Recrutement remplaçant
Saingéry	Fabien	Adjoint technique principal	Non titulaire	01/01/18	Maison de la Danse	Recrutement remplaçant
Rehailia	Sandra	Atsem principal 2ème classe	Contractuel	01/02/18	Education	Recrutement remplaçant
Joubert	Nathalie	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Contractuel	30/12/17	Enfance	Recrutement remplaçant
Germaix	Blandine	Atsem principal 2ème classe	Contractuel	13/02/18	Education	Recrutement remplaçant
Sanchez	Maelle	Atsem principal 1ère classe	Contractuel	01/02/18	Education	Recrutement remplaçant
Tirard Collet	Amandine	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/18	Mairie 6ème arondissement	Remplacement
Largot	Feriel	Adjoint administratif	Contractuel	18/12/17	Mairie 3ème arondissement	Remplacement
Largot	Feriel	Adjoint administratif	Contractuel	02/01/18	Mairie 3ème arondissement	Remplacement
Cataye	Estelle	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/18	Mairie 4ème arondissement	Remplacement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Sakho	Sada	Adjoint technique	Contractuel	09/01/18	Mairie 5ème arrondissement	Remplacement
Turaud	Elina	Adjoint administratif	Contractuel	04/02/18	Mairie 5ème arrondissement	Remplacement
Guerry	Mathilde	Adjoint administratif	Contractuel	02/01/18	Mairie 3ème arrondissement	Remplacement
Abomey	Tony	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/18	Mairie 1er arrondissement	Remplacement
Abomey	Tony	Adjoint administratif	Contractuel	01/02/18	Mairie 1er arrondissement	Remplacement
Ait Maten	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/18	Mairie 6ème arrondissement	Remplacement
Bouix	Enzo	Adjoint administratif	Contractuel	14/12/17	Direction générale service au public et sécurité	Remplacement
Benreguig	Inesse	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/18	Mairie 4ème arrondissement	Remplacement
Perez	Océane	Adjoint administratif	Contractuel	31/01/18	Mairie 1er arrondissement	Remplacement
Turaud	Elina	Adjoint administratif	Contractuel	15/01/18	Mairie 5ème arrondissement	Remplacement
Garel	Salomé	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/18	Mairie 9ème arrondissement	Remplacement
Fernandes	Véronica	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/18	Mairie 9ème arrondissement	Remplacement
Benaichata	Fafa	Adjoint technique	Stagiaire	01/02/18	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Andriamalala Tsiferana	Tiana Sakaiza	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/17	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
D'Almeida	Samyath	Adjoint technique	Stagiaire	01/11/17	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C

**Délégation Générale aux Ressources Humaines - Avancements de grade - Tableau d'avancement** (Direction de l'Administration des Personnels – Service Carrières)

**Avancement de grade :**

**Adjoint Technique Principal de 2ème classe**

Mme Abbas Anna, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Alessi Karine, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Aoua Jamel, Mairie du 3e arrondissement, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Armoudon Marie Josée, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Avaby Lilian, Sports, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Avakian Marie, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Azizi Fereba, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Barange Sébastien, Espaces verts, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Barthelet Philippe, Musées d'histoire de la Ville de Lyon, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Bellotto Emilie, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Beltaifa Souade, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Ben Messaoud Naima, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Ben Salah Imed, Régulation urbaine, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Benaissa Ouafia, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Bensaid Dady, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Benzema Khedoudja, Sports, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter

du 1er janvier 2017

Mme Bourrat Christel, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Brunat David, Théâtre Nouvelle génération, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Calabro Jean-Marc, Cadre de vie, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Cardinali Elda, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Cavallero Michael, Supervision globale, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Chaif Farida, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Dagnet Sandrine, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Dahmani Nouria, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme De Cocker Dutertre Sylvie, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Del Corso Maryse, Régulation urbaine, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Diallo Fatoumata, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Djeddou Nouari, Sports, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Dopiera Leslie, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Dosda Muriel Anne, Espaces verts, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. El Boughanemi Moudjid, Sports, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Felidj Djamel, Musée des Beaux-arts, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Floret Jennifer, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme François Caroline, Immobilier travaux sécurité juridique, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Fuet Bénédicte, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Gace Ida, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Gvasco Bernadette, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Gerland Brigitte, Sports, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Griénay Orlane, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Gueriche Nadira, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Hamdi Abdalkader, Halles Paul Bocuse, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Hanachi Linda, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Jerkovic Mara, Sports, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Jouhari Aziza, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Kameni Frédérique, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Kebbab Farid, Sports, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Lucet Zolana, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Malherbe Byon Joëlle, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Meftah Dalila, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Meguenani Aziza, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Mendy Madeleine, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Mezghiche Abdelhalim, Communication externe, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Michallon Anthony, Espaces verts, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Mokrani Kamel, Cadre de vie, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Montagne Abokou Pelagie, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à

compter du 1er janvier 2017

M. N Kakou Franck, Cimetières, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Nadjem Malika, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Nadler Frank, Régulation urbaine, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Nakache Gilbert David, Bibliothèque municipale, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Pontes Cédric, Cimetières, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Pucci Ghyslaine, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Razafindraibe Zoé, Cimetières, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Rosello Monique, Sports, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Serveaux Reine, Sports, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

M. Sotin Loïc, Espaces verts, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Spada Laëtitia, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Thomas Cécile, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Viron Sabine, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Zerrouki Fatiha, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Chevrolat Sabah, Régulation urbaine, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 5 janvier 2017

Mme Gongo Isabelle, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juin 2017

M. Karim Salim, Sports, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er août 2017

Mme Garat Zachia, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 25 août 2017

Mme Lameche Samira, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 25 août 2017

Mme Moussa Farida, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 25 août 2017

Mme Thomas Nathalie, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 25 août 2017

Mme Zenati Yasmina, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 25 août 2017

M. Bouzerara Naby, Mairie du 9e arrondissement, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er septembre 2017

Mme Lacaze Audrey, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er septembre 2017

Mme Mouflin Nathalie, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er septembre 2017

M. Ondo Mba Rejuste, Régulation urbaine, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er septembre 2017

Mme Lemberthe Faouzia, Education, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er novembre 2017

Mme Bonnot Jessica, Enfance, Adjoint technique, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er décembre 2017

### **Brigadier Chef Principal**

M. Colombet Julien, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 1er janvier 2017

M. Despres Gerard, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 1er janvier 2017

M. Fouade Justin Jean-Michel, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 1er janvier 2017

M. Gavioli Xavier, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 1er janvier 2017

M. Graidia Abed-Raouf, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 1er janvier 2017

M. Juillard Mickaël, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 1er janvier 2017

M. Lalau Julien, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 1er janvier 2017

M. Mollot Julien, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 1er janvier 2017

M. Perez Emmanuel, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 1er janvier 2017

Mme Ribbe Audrey, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 1er janvier 2017

M. Ribeyrol Steve, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 1er janvier 2017

M. Rocamora Johan, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 1er janvier 2017

Mme Vagnier Stéphanie, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 1er janvier 2017

Mme Vandal Claire, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Gardien-brigadier à compter du 19 février 2017

M. Rebaud Fabien, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 2 août 2017

M. Benhaddad Tahar, Police municipale, Gardien-Brigadier, titulaire, avance sur le grade de Brigadier chef principal à compter du 1er septembre 2017

### **Adjoint Technique Principal de 1ère classe**

Mme Abdounour Nawal, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Abobi Noëlle, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Adam Stéphane, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Ah Yane Jonathan, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Alessandri Bruno, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Arfaoui Mohsen, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Atlan Raphaël, Logistique garage et festivités, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Aznavourian Jonathan, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Barbier Paulette, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Barciat Pierre, Théâtre de la Croix-Rousse, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Benguesmia Halaoi, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Bernasconi Gilles, Archives municipales, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Bessard Didier, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Blasco Grégory, Musées d'histoire de la ville de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Boiteux Emmanuelle, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Bonin Claire, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Bouchelit Hamza, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Bouras Leila, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Bousseksou Azzedine, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Campagna Corinne, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Casiez Lisette, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Cazorla Corinne, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d' Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Chabannas Stephane, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Charpinet-Mondejar Nadège, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Chavanon André, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Chevallier Sandrine, Théâtre de la Croix-Rousse, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Chiari Bastianu, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Coly Danielle, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Couchard Carole, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017

Mme Coudert Bernadette, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Courbier Thierry, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Cudel Pierre, Logistique garage et festivités, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Cuzel Carole, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Da Silva Meireles Fernando, Logistique garage et festivités, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Dailloux Jean-Michel, Archives municipales, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Dalery Janick, Direction centrale de l'immobilier, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Darribeau Marie Christine, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme De Bats Sophie, Opéra national de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. De Mirman Patrick, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Decaillon Martine, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Delli Christelle, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Demosthenis Sylvie, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Devaud Dominique Raymonde, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Devèze Marie-Christine, Théâtre Nouvelle génération, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Donatellis Victor, Immobilier travaux sécurité juridique, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Duchemin Cyrille, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Duret Thibault, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Faure Pascal, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Favre Mathieu, Maison de la Danse, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Fayolle Bertrand, Théâtre du Point du jour, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Félix Isabelle, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Fernandez Antoine, Logistique garage et festivités, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Filatre Nicolas, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Foraison Pascal, Opéra national de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Foray Laurence, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Gachon William, Logistique garage et festivités, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Gaget Marcel Louis, Logistique garage et festivités, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Gallo Pascale, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Gautier Melisande, Opéra national de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Gelein Michael, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Ghrib Mohamed-Ali, Musée des Beaux-arts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Godot Laurent, Musées d'histoire de la ville de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Gomes Nelson, Supervision globale, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Gonzales Clement, Economie commerce artisanat, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Guerrero Sylvia, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Has André, Musée des Beaux-arts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Hennion Thomas, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Jennepin Marc, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Joubert Xavier, Opéra national de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Jouini Moussa, Bibliothèque municipale, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Julliard Carolle, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Kadem Souria, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Kranz Sophie, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Lapalu Valérie, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Laurence Luc, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Laurent-Peretti Nathalie, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Legrand Jean-Michel, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Lemaitre Simon Anny, Opéra national de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Léonardi Patrick François Maurice, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Lopez Fabien, Musées d'histoire de la ville de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Louisor Patricia, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Mankikian Christine, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Mathy Delphine, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Metral Mathieu, Maison de la Danse, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Michon Jacques, Georges, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Miotto Edwige, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Monceix Solange, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Monnier Florence, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Mornieux Yannick, Théâtre des Célestins, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Moulin Laurent, Auditorium - orchestre national de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Mouttou Paramanandan, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Notin Philippe, Musées d'histoire de la ville de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Nowakowski Thierry, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Ouanis Nouredine, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Pellet Sébastien, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Pennequin Luc, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Perraud Lionel, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Philiponska Hervé, Musée des Beaux-arts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Pin Emile, Eclairage public, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Pont Thierry, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Porte Sylvain, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Regnier Carole, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Rey Célia, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Ribeiro Sébastien, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Richard Virginie, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Riou Nathalie, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Rizoud Marie Rose, Enfance, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Robert Frédéric, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Roger Alexis, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Roisin Emmanuel Alain, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Ronnat Philippe, Bureau du cabinet, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Rude Grégory, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Ruiz Olivier, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Saintebarbe Jérôme, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Santiago Béatrice, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Savani Stéphanie, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Savino Carmela, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Scholivet Marielle, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Sera Philippe, Affaires culturelles, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Simo Philippe, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Simon Monique, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Siombo Philippe, Musées d'histoire de la ville de Lyon, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Soler Sébastien, Immobilier travaux sécurité juridique, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Soltani Houria, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Suissa Fabien Emile, Direction centrale de l'immobilier, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Thimonier Catherine, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Thivolet Caterina Italia, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Tlili Fatiha, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Toniolo Alexandre, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Torrent Sébastien, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Trouiller Pierre, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Ventura Philippe, Musée des Beaux-arts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Vettraino Nathalie, Enfance, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Villard Maxime, Eclairage public, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Vivet Sébastien, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Voillot Jennifer, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Zerari Souria, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Zhang Jocelyne, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Zucchini Raphaël, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Auger Fabienne, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er août 2017.

M. Ballesta Bruno, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er août 2017.

Mme Beauvilain Lydie, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er août 2017.

M. Borne Eric, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er août 2017.

M. Christians Jean-François, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er août 2017.

Mme Clouzet Corinne, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er août 2017.

Mme Coche Maria de Fatima, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er août 2017.

M. Fulachier Julien, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er août 2017.

Mme Martinez Catherine, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er août 2017.

M. Matray Stephane, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er août 2017.

M. Midoun Amal, Halles Paul Bocuse, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er août 2017.

Mme Miki Laurine, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er août 2017.

Mme Pillon Catherine, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er août 2017.

M. Rajinthan David, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er août 2017.

M. Gaudiller Benoit, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 10 août 2017.

M. Descos Fabrice, Sports, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 20 août 2017.

Mme Bejaoui Bachra, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 25 août 2017.

Mme Clément Dominique, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2017.

Mme Fréchet Audrey, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2017.

M. Hayart Nicolas, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2017.

Mme Mezrai Amara, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2017.

M. Morel Marc, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2017.

M. Rouger Stéphane, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2017.

Mme Ruf Fabienne, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2017.

M. Tardy Cyrille, Gestion technique des bâtiments, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2017.

M. Lehoux Emeric, Espaces verts, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 16 octobre 2017.

Mme Rousseau Maryse, Education, Adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 29 novembre 2017.

### **Agent Social Principal de 1ère classe**

Mme Chamoreau Joëlle, Enfance, Agent social principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'agent social principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Grivel Martine, Enfance, Agent social principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'agent social principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Jarrier Martine, Enfance, Agent social principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'agent social principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Lopez Chantal, Enfance, Agent social principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'agent social principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Martinez Evelyne, Enfance, Agent social principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'agent social principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Olagnon Marie-Pierre, Enfance, Agent social principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'agent social principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Rosenthal Elisabeth, Enfance, Agent social principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'agent social principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Santoni Valérie, Enfance, Agent social principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'agent social principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

### **Tableau d'avancement**

#### **Grade d'Attaché principal (modifié)**

Sont inscrits sur le grade d'attaché principal, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Clouet Laurence, Crouzet Olivier, Descos Juliette, Dumain Monique, Gazanion Claudia, Monnot Chavet Caroline, Perouze Nathalie, Roche Serge Albert, Boulanger Julie, Chalamel Coston Aurélie, Faure Gilles, Fenet Martine, Grangy David, Guyennon Laure, Mensah Florence, Nicot Anne-Laure, Omar Faiza, Sacquépée Céline, Topenot Claire.

---

## **INFORMATIONS ET AVIS DIVERS**

---

### **Conseils d'arrondissements – Avis**

---

Réunions des Conseils d'arrondissements :

- 1<sup>er</sup> arrondissement : 14 mars 2018 – 18 h 30
- 7<sup>e</sup> arrondissement : 13 mars 2018 – 18 heu
- 2<sup>e</sup> arrondissement : 15 mars 2018 – 18 heures
- 3<sup>e</sup> arrondissement : 13 mars 2018 – 18 heures
- 4<sup>e</sup> arrondissement : 15 mars 2018 – 19 heures
- 5<sup>e</sup> arrondissement : 12 mars 2018 – 18 h 30
- 6<sup>e</sup> arrondissement : 12 mars 2018 – 18 h 30
- 7<sup>e</sup> arrondissement : 13 mars 2018 – 18 heures
- 8<sup>e</sup> arrondissement : 14 mars 2018 – 19 heures
- 9<sup>e</sup> arrondissement : 12 mars 2018 – 18 h 30

**Direction de la Commande Publique - Avis**

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

**Liste des marchés signés en application de la délégation donnée au maire de Lyon par délibération n° 2017/3176 du 17 juillet 2017 - 4ème trimestre 2017** (Direction de la Commande Publique)

Numéro de marché	Objet	Date de notification	Titulaires	Code postal et ville	Montant	Nature	Procédure
I0570A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 3 : Menuiserie	19/12/17	Perret Sarl	69680 Chassieu	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0163A	Fourniture de candélabres nécessaires aux opérations d'aménagement et d'entretien de la Ville de Lyon	23/10/17	Valmont France Sas (T)	03110 - Charmeil	1 200 000,00	Fournitures	Appel d'offre
I0492A	Fourniture de végétaux pour plantations - Fourniture de gros sujets transplantés minimum 4 fois	12/10/17	Pépinières Daniel Soupe Sas (T)	01400 - Chatillon sur Chalaronne	120 000,00	Fournitures	Appel d'offre
I0493A	Fourniture de végétaux pour plantations - Fourniture d'arbres et cépées	12/10/17	Pépinières Charentaises Sas (T)	16310 - Montemboeuf	240 000,00	Fournitures	Appel d'offre
I0494A	Fourniture de végétaux pour plantations - Fourniture végétaux arbustifs, rosiers plantes sarmenteuses	16/10/17	Pépinières Rey (T)	69480 - Morancé	400 000,00	Fournitures	Appel d'offre
I0495A	Fourniture de végétaux pour plantations - Fourniture de jeunes plants ligneux	16/10/17	Les Trois Chênes (T)	45590 - Saint Cyr En Val	160 000,00	Fournitures	Appel d'offre
I0496A	Fourniture de végétaux pour plantations - Fourniture de plantes vivaces	12/10/17	Damien Vivier Pepinieres (T)	38260 - Penol	160 000,00	Fournitures	Appel d'offre
I0521A	Maintenance FILENET et prestations associées	24/10/17	Sword Sa (T)	69771 - Saint Didier au Mont d'Or	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0558A	Analyses environnementales - Analyses d'air	6/10/17	Carso-Lsehl (T)	69200 - Vénissieux	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0559A	Analyses environnementales - Analyses de surface	6/10/17	La Drome Laboratoires	26904 - Valence Cedex 9	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0561A	Analyses environnementales - Analyses d'eaux de surface et souterraines	6/10/17	Carso-Lsehl (T)	69200 - Vénissieux	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0562A	Analyses environnementales - Analyses d'eaux de distribution	6/10/17	Carso-Lsehl (T)	69200 - Vénissieux	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0563A	Analyses environnementales - Analyses d'eaux de piscine	6/10/17	Carso-Lsehl (T)	69200 - Vénissieux	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0564A	Analyses environnementales - Analyses de légionelles dans l'eau	6/10/17	Abiolab-Asposan (T)	38330 - Montbonnot Saint Martin	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0568A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 1 : Maçonnerie - Maçonnerie	19/12/17	Deluermoz (T)	69321 - Lyon Cedex 05	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0569A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 2 : Plâtrerie-peintur	19/12/17	Rolando & Poisson Sas (T)	69192 - Saint-Fons Cedex	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0571A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 4 : Plomberie VMC	19/12/17	Spie Facilities (T)	69140 - Rillieux la Pape	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0572A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 5 : Electricité	19/12/17	Spie Facilities (T)	69140 - Rillieux la Pape	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0573A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 6 : Charpente couverture zinguerie	19/12/17	Alain Le Ny Sas (T)	69574 - Dardilly Cedex	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0574A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 7 : Serrurerie-métallerie	19/12/17	S.2.P (T)	69330 - Pusignan	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0575A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 8 : Vitrierie	19/12/17	Targe Ets (T)	69007 - Lyon	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0576A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 9 : Cours VRD	19/12/17	Razel-Bec (T)	69673 - Bron	sans maxi	Travaux	Appel d'offre

Numéro de marché	Objet	Date de notification	Titulaires	Code postal et ville	Montant	Nature	Procédure
I0577A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 10 : Plafonds isolation et cloisons démontables	19/12/17	Sape (T) / Gonnet Isolation (C) / Smai (C)	69800 - Saint Priest / 69140 - Rillieux la Pape / 69330 - Jons	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0578A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 11 : Carrelage	20/12/17	Rhodanienne de Carrelage (T)	69200 - Vénissieux	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0579A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 12 : Revêtements minces	19/12/17	Comptoir des Revêtements (T)	69100 - Villeurbanne	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0580A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 13 : Clôtures	20/12/17	Seric Lyon (T)	69210 - Fleurieux sur l'Arbresle	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0581A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 14 : Courants faibles	19/12/17	Spie Facilities (T)	69140 - Rillieux la Pape	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0582A	Travaux sur le Patrimoine - Lot 15 : Stores protection solaire	19/12/17	Dutour-Voilerie (T)	69100 - Villeurbanne	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0583A	Signalisation : Services et fournitures - Pose, Dépose et entreposage de panneaux lourds	23/11/17	Signaux Girod Rhône-Alpes (T)	69153 - Décines Charpieu	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0584A	Signalisation : Services et fournitures - Pose, dépose maintenance de signalisation routière	23/11/17	Signaux Girod Rhône-Alpes (T)	69153 - Décines Charpieu	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0585A	Signalisation : Services et fournitures- pose, dépose maintenance entreposage signalisation hôtelière	22/11/17	Ses Nouvelle (T)	37072 - Tours Cedex	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0589A	Accord-cadre véhicules utilitaires	2/11/17	Renault Retail Group Lyon Nord (T)	69009 - Lyon	sans maxi	Fournitures	Appel d'offre
I0590A	Acquisition de fourniture de bureau, papier, tampon pour la Ville et le CCAS de Lyon. - Fourniture de bureau et papier	20/11/17	Fiducial Bureau-tique (T)	92400 - Courbevoie	sans maxi	Fournitures	Appel d'offre
I0591A	Acquisition de fourniture de bureau, papier, tampon pour la Ville et le CCAS de Lyon. - Tampons	21/11/17	Empreinte Océane (T)	44818 - Saint Herblain	sans maxi	Fournitures	Appel d'offre
I0592A	Acquisition de chemises et sous-chemises pour la Ville et le CCAS de Lyon. -	14/11/17	L'entreprise Adaptée (Lea) (T)	38630 - Les Avenières	160 000,00	Fournitures	Procédure adaptée
I0606	Entretien du patrimoine arboré de la ville et du CCAS de Lyon - Lot n° 1 - secteur 1	6/10/17	Tarvel (T)	69747 - Genas Cedex	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0607A	Entretien du patrimoine arboré de la ville et du CCAS de Lyon - Lot n° 2 - Secteur 2	5/10/17	Chazal (T)	69808 - Saint Priest	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0608A	Entretien du patrimoine arboré de la ville et du CCAS de Lyon - Lot n° 3 - Secteur 3	5/10/17	Pothier Elagage (T) / Onf (C)	69120 - Vaulx-en-Velin / 01009 - Bourg en Bresse	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0609A	Fourniture et livraison de tenues, chaussures et accessoires pour la Police Municipale et les ASVP - accessoires de protection de défense et de sécurité	7/11/17	M.PI Martinez Protection (T)	69720 - Saint Laurent de Mure	360 000,00	Fournitures	Appel d'offre
I0610A	Fourniture et livraison de tenues, chaussures et accessoires pour la Police Municipale et les ASVP - chaussures d'intervention, bottines de motard	7/11/17	Frohman Uniformes (T)	57130 - Jouy aux Arches	400 000,00	Fournitures	Appel d'offre
I0611A	Fourniture et livraison de tenues, chaussures et accessoires pour la Police Municipale et les ASVP - vêtements (uniformes, maille, intempérie,...)	7/11/17	Sentinel (T)	92230 - Gennevilliers	1 200 000,00	Fournitures	Appel d'offre

Numéro de marché	Objet	Date de notification	Titulaires	Code postal et ville	Montant	Nature	Procédure
I0617A	Entretien et création de réseaux d'arrosage et de réseaux d'eau potable (arrosage automatique) - Lot n° 1 Réseau d'arrosage - rive droite	6/10/17	Déal Hydraulique (T)	69808 - Saint Priest Cedex	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0618A	Entretien et création de réseaux d'arrosage et de réseaux d'eau potable (arrosage automatique) - Lot n° 2 Réseau d'arrosage - rive gauche	6/10/17	Déal Hydraulique (T)	69808 - Saint Priest Cedex	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0619A	Remise et collecte, acheminement, distribution d'envois postaux à délais indicatifs et à délais garantis et produits annexes - Envois postaux à délais indicatifs et produits annexes	16/11/17	La Poste (T)	75757 - Paris Cedex 15	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0620A	Remise et collecte, acheminement, distribution d'envois postaux à délais indicatifs et à délais garantis et produits annexes - Envois postaux express à délai garantis et produits annexes	16/11/17	Drv Chronopost (T)	69330 - Jonage	6 000,00	Service	Appel d'offre
I0625A	Maintenance et nettoyage des réseaux aérauliques	11/12/17	Valle (T)	01700 - Miribel-les-Echets	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0626A	Fourniture de matériaux de construction et de dalles de faux plafonds	3/11/17	Chausson Matériaux (T)	-	200 000,00	Fournitures	Procédure adaptée
I0628A	Travaux création et entretien durables des espaces paysagers - Travaux création et entretien durables secteurs 3ème et 6ème	27/10/17	Green Style (T)	69310 - Pierre Bénite	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0629A	Travaux création et entretien durables des espaces paysagers - Travaux création et entretien durables secteurs 7ème et 8ème	27/10/17	Parcs et Sports (T)	69684 - Chassieu Cedex	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0630A	Travaux création et entretien durables des espaces paysagers - Travaux création et entretien durables secteurs 5ème et 9ème	27/10/17	Chazal (T)	69808 - Saint Priest	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0631A	Travaux création et entretien durables des espaces paysagers - Travaux de création et entretien durables secteurs 1, 2 et 4	27/10/17	Tarvel (T)	69747 - Genas Cedex	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0644	Acquisition de matériel travaux publics - tractopelle - mini pelle - Acquisition d'une mini-pelle	4/12/17	Rhône Alpes Motoculture (T)	01250 - Montagnat	34 990,00	Fournitures	Appel d'offre
I0645	Acquisition de matériel travaux publics - tractopelle - mini pelle - Acquisition d'un tractopelle	4/12/17	Lyomat Sas (T)	69310 - Pierre Bénite	79 362,00	Fournitures	Appel d'offre
I0650A	Maintenance préventive et corrective des installations de panneaux photovoltaïques	8/11/17	Ineo Rhône Alpes Auvergne (T)	69800 - Saint-Priest	200 000,00	Service	Procédure adaptée
I0656A	Achat, réparation, location et installation de matériel de sonorisation et installation et location de matériel d'éclairage scénique pour l'ensemble des services de la Ville de Lyon	12/10/17	Fa Musique Lumiance (T)	69680 - Chassieu	sans maxi	Fournitures	Appel d'offre

Numéro de marché	Objet	Date de notification	Titulaires	Code postal et ville	Montant	Nature	Procédure
I0657A	Achat, réparation, location et installation de matériel de sonorisation et installation et location de matériel d'éclairage scénique pour l'ensemble des services de la Ville de Lyon	12/10/17	Fa Musique Lumiance (T)	69680 - Chassieu	sans maxi	Fournitures	Appel d'offre
I0658A	Acquisition, mise en oeuvre et maintenance d'une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) pour la Direction des Espaces Verts et le Garage municipal	9/11/17	Berger-Levrault (T)	31670 - Labège	160 000,00	Service	Procédure adaptée
I0659	Maintenance des Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Maintenance des SSI complexes de la Ville de Lyon et du CCAS de Lyon hors établissements de sommeil	27/11/17	Ssi Services (T)	69960 - Corbas	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0660A	Maintenance des Systèmes de sécurité incendie (SSI) - lot 2 : maintenance des SSI simples de la Ville de Lyon et du CCAS	27/11/17	Electricité Industrielle Jp Fauche	82000 Montauban	sans maxi	Services	Appel d'offre
I0661A	Maintenance des Systèmes de sécurité incendie (SSI) - lot 3 : maintenance des SSI complexes dans les établissements de sommeil du CCAS	27/11/17	Engie Inéo Rhône Alpes Auvergne	69800 St Priest	sans maxi	Services	Appel d'offre
I0665A	Assurance de la flotte automobile	11/12/17	Axa France Iard	92727 - Nanterre Cedex	2 800 000,00	Service	Appel d'offre
I0666A	Fourniture d'armoires pour installations d'éclairage public - Armoires sur socle pour installations existantes et nouvelle	21/11/17	Depagne (T)	38702 - La Tronche	152 000,00	Fournitures	Procédure adaptée
I0667A	Fourniture d'armoires pour installations d'éclairage public - Armoires encastrables pour les nouvelles installations	21/11/17	Depagne (T)	38702 - La Tronche	52 000,00	Fournitures	Procédure adaptée
I0669A	Accord-cadre de travaux sur les armoires électriques	21/11/17	Reap (T)	69250 - Neuville sur Saône	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0670A	Exploitation technique et maintenance générale des installations et ouvrages - lot 1 - Bibliothèque de la Part-Dieu	22/12/17	Dalkia France Sca	69441 - Lyon Cedex 03	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0671A	Exploitation technique et maintenance générale des installations et ouvrages - lot 2 : médiathèque de Vaise et du Bachut	22/12/17	Dalkia France Sca	69441 - Lyon Cedex 03	sans maxi	Services	Appel d'offre
I0672A	Mise sous pli, Routage, Colisage, Affranchissement et dépôt	1/12/17	Cifea- Mkg (T)	74153 - Rumilly	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0677A	Diagnostic et assistant à maître d'ouvrage - Risques géotechniques	26/10/17	Ginger Cebtp Sasu (T)	69800 - Saint Priest Cedex	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0688A	Maintenance préventive et corrective des équipements de climatisation autonome de la ville de Lyon et du CCAS de Lyon	21/12/17	Engie Axima (T)	92059 - Paris La Défense	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0690A	Astreinte réparations urgence sur patrimoine - Structure et second œuvre	21/12/17	Servimo (T)	69120 - Vaulx-en-Velin	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0691A	Astreinte réparations urgence sur patrimoine - technique	21/12/17	Servimo (T)	69120 - Vaulx-en-Velin	sans maxi	Service	Appel d'offre
I0694	Rénovation de 2 sanitaires publics au Parc de la Tête d'Or « Porte des Enfants du Rhône » « Pelouse des Ebats »	27/12/17	Mps Toilettes Publiques Sas (T)	40230 - Josse	150 871,70	Fournitures	Appel d'offre

Numéro de marché	Objet	Date de notification	Titulaires	Code postal et ville	Montant	Nature	Procédure
I0697A	Diverses prestations d'entretien et de fournitures à réaliser sur les terrains de sports de la Ville de Lyon - piste d'athlétisme, aires de réception, courts de tennis et vélodrome	28/12/17	Chemoform France S.A.R.L. (T)	67006 - Strasbourg Cedex	sans maxi	Fournitures	Appel d'offre
I0699A	Travaux de déconstruction, abattage et mise en sécurité pour la Ville de Lyon	21/12/17	Soterly (T) / Beylat Tp (C)	69780 - Mions / 69390 - Millery	sans maxi	Travaux	Appel d'offre
I0702A	Fourniture d'équipement, d'entretien du livre et de support multimédia - Equipement et entretien du livre	16/10/17	Filmolux (T)	93170 - Bagnolet	110 400,00	Fournitures	Procédure adaptée
I0703A	Fourniture d'équipement, d'entretien du livre et de support multimédia - Equipement et entretien du support multimédia	17/10/17	Eure Film Adhésifs Sarl (T)	27240 - Sylvains les Moulins	116 000,00	Fournitures	Procédure adaptée
I0704A	Impression en rotative du Programme de la Fête des Lumières	19/10/17	Fot Rotatives (T)	69881 - Meyzieu Cedex	19 000,00	Service	Procédure adaptée
I0706A	Contrôle annuel des installations temporaires ou semi-permanentes des dispositifs lumières et sons dans les ERP de type L	27/10/17	Acritec (T)	38430 - Moirans	24 000,00	Service	Procédure adaptée
I0707A	Maintenance Logiciel Business Objects	26/12/17	Cosmos Consulting Sas (T)	13290 - Aix en Provence	900 000,00	Service	Appel d'offre
I0708	Missions de conseil, de gestion, d'assistance, d'ingénierie et de prévention relatives au programme d'assurance de la ville de Lyon - Dommages aux Biens de la Ville de Lyon	19/12/17	Marsh Sas (T)	69457 - Lyon Cedex 06	17 000,00	Service	Procédure adaptée
I0709	Missions de conseil, de gestion, d'assistance, d'ingénierie et de prévention relatives au programme d'assurance de la ville de Lyon - Flotte auto, Auto-Mission, RC et assistance aux personnes	19/12/17	Marsh Sas (T)	69457 - Lyon Cedex 06	22 000,00	Service	Procédure adaptée
I0710A	Fourniture de lampes fluorescentes, incandescentes, halogènes et à décharge et de leurs accessoires de fonctionnement nécessaires aux services de la Ville de Lyon - Fourniture de lampes fluorescentes, incandescentes, halogène	18/12/17	Sonepar Sud-Est (T)	69007 - Lyon	sans maxi	Fournitures	Appel d'offre
I0711A	Fourniture de lampes fluorescentes, incandescentes, halogènes et à décharge et de leurs accessoires de fonctionnement nécessaires aux services de la Ville de Lyon	18/12/17	Sonepar Sud-Est (T)	69007 - Lyon	sans maxi	Fournitures	Appel d'offre
I0712	Pose de blocs à Leds pour le mobilier d'éclairage de la gamme Wilmotte type LID6	19/10/17	Bouygues Energies Services (T)	69740 - Genas	75 034,00	Travaux	Procédure adaptée
I0719A	Accord-cadre de paysagiste conseil : analyse et avis sur les espaces verts et projets de paysage dans le cadre des permis de construire et des projets urbains	10/11/17	Plan B (T)	69006 - Lyon	81 600,00	Service	Procédure adaptée
I0721	Maison pour tous des Rancy - Démolition maçonnerie	23/10/17	Ruiz (T)	69300 - Caluire et Cuire	47 987,07	Travaux	Procédure adaptée
I0722	Maison pour tous des Rancy - Ossature bois bardage	20/10/17	Vaganay André (T)	69360 - Solaize	34 637,12	Travaux	Procédure adaptée

Numéro de marché	Objet	Date de notification	Titulaires	Code postal et ville	Montant	Nature	Procédure
I0723	Maison pour tous des Rancy - Menuiserie extérieure aluminium - métallerie	24/10/17	Db Verre Sarl (T)	69190 - St Fons	80 894,22	Travaux	Procédure adaptée
I0724	Maison pour tous des Rancy - Cloison doublage faux plafonds peinture	20/10/17	Lardy (T)	69230 - St Genis Laval	34 090,62	Travaux	Procédure adaptée
I0725	Maison pour tous des Rancy - Menuiserie intérieure bois - agencement	20/10/17	Menuisiers du Rhône Scop Sa (Les) (T)	69120 - Vaulx en Velin	87 276,51	Travaux	Procédure adaptée
I0726	Maison pour tous des Rancy - Carrelage faïence	20/10/17	Rhodanienne de Carrelage (T)	69200 - Vénissieux	25 286,46	Travaux	Procédure adaptée
I0727	Maison pour tous des Rancy - Sol souple	20/10/17	Storia (T)	69005 - Lyon	16 604,34	Travaux	Procédure adaptée
I0728	Maison pour tous des Rancy - Chauffage - Ventilation - Plomberie	23/10/17	Raby Sas (T)	69270 - Fontaines sur Saône	63 382,13	Travaux	Procédure adaptée
I0729	Maison pour tous des Rancy - Electricité Courant fort courant faible	20/10/17	Citelum Auvergne/ Rhône Alpes (T)	69800 - Saint Priest	51 735,57	Travaux	Procédure adaptée
I0730	Maison pour tous des Rancy - SSI	10/11/17	Siemens Sas Division Ic Bt Activité Fire Safety (T)	69800 - St Priest	46 342,00	Travaux	Procédure adaptée
I0731	Maison pour tous des Rancy - Nettoyage	20/10/17	Alpes Services Nettoyage (T)	38690 - Longechenal	8 700,00	Travaux	Procédure adaptée
I0732	Maison pour tous des Rancy - Désamiantage	20/10/17	Nsdp (T)	87220 - Feytiat	55 612,50	Travaux	Procédure adaptée
I0736U	Acquisition d'un poids lourd 19 tonnes tribenne avec grue	9/11/17	Renault Trucks Grand Lyon (T)	69120 - Vaulx en Velin	150 500,00	Fournitures	Marché Sub-séquent à un accord cadre
I0739	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'enclos des éléphants en forêt d'Asie	26/10/17	Alep Architectes Sarl (T) / Scop Tribu Lyon (C) / Cap Vert Ingenierie (C) / Grasset Cabinet (C) / Base (C)	69006 - Lyon / 69800 - Saint Priest / 69006 - Lyon / 69002 - Lyon / 69001 - Lyon	353 793,00	Service	Marché Négocié
I0741	Transport de décors pour les tournées de la saison 2017-2018 du Théâtre des Célestins	10/10/17	Guigard Déménagements (T)	69800 - Saint Priest	22 626,80	Service	Procédure adaptée
I0743A	Fourniture de cadeaux protocolaires pour la ville de Lyon (GAMME JEAN BOGGIO) - Cadeaux protocolaires en soie	25/10/17	Brochier Soieries (T)	69001 - Lyon	36 000,00	Fournitures	Procédure adaptée
I0744A	Fourniture de cadeaux protocolaires pour la ville de Lyon (GAMME JEAN BOGGIO) - Autres cadeaux protocolaires	25/10/17	Distinctio Sa (T)	75011 - Paris	120 000,00	Fournitures	Procédure adaptée
I0760	Mission de contrôle technique - GS Léon Jouhaux	15/11/17	Qualiconsult (T)	69370 - St Didier au Mont d'Or Cedex	21 700,00	Service	Appel d'offre
I0761	Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) - GS Jouhaux - Extension du groupe scolaire Léon Jouhaux	15/11/17	Qualiconsult Sécurité (T)	69771 - St Didier au Mont d'Or Cedex	20 330,00	Service	Appel d'offre
I0764	Conception et production d'une scénographie - Pavillon des Rives de Saône - Fête des Lumières 2017	26/10/17	Atelier Calc	69009 Lyon	26 666,67	Service	Procédure adaptée
I0765	Conservation et restauration de 4 tapisseries Aubusson de l'église St Bonaventure de Lyon -	15/11/17	Bobin Tradition (T)	75007 - Paris	70 000,00	Service	Procédure adaptée
I0773	Lumignons du coeur traditionnels et pains cannelés d'illumination - Fête des Lumières 2017	6/10/17	Ciergerie du Sud Est (T)	43000 - Le Puy en Velay	12 525,00	Fournitures	Procédure adaptée

Numéro de marché	Objet	Date de notification	Titulaires	Code postal et ville	Montant	Nature	Procédure
I0792	Spectacle Arturo Brachetti	4/12/17	Juste pour Rire (T)	-	385 240,00	Service	Marché Négocié
I0797	Campagne de communication sur les évolutions du stationnement en 2018	6/11/17	Farenis (T)	Farenis 69005 Lyon	15 000,00	Service	Procédure adaptée
I0819	Conception et exécution du graphisme pour les Célestins, théâtre de Lyon saisons 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021	22/12/17	Corrida (T)	69001 - Lyon	150 000,00	Service	procédure adaptée
I0851	Conception, réalisation et fourniture de vidéos pour la fête des Lumières 2017	29/11/17	Garage Productions (T)	69600 - Oullins	5 800,00	Service	Procédure adaptée
I0856	Signalétique humaine et location de moyens de locomotion pour la fête des Lumières 2017	1/12/17	Comhic Sarl (T)	69005 - Lyon	35 050,00	Service	Procédure adaptée
I0863	Ensemble d'œuvres d'art	23/11/17	Grafe Etienne (T)	69003 - Lyon	100 000,00	Fournitures	Marché Négocié
IAE02	Programmation des Lucinooctes pour la fête des Lumières 2017	24/10/17	Picto Facto	31300 Toulouse	100 000,00	Services	Procédure adaptée
IAE05	BALAHA Achat spectacle BALAHA fête des Lumières 2017	6/12/17	Maison Production	81800 Coufouleux	53 000,00	Services	Procédure adaptée
IBA05	Vidéo / expo Los Modernos	24/11/17	Le Petit Bulletin	69001 Lyon 1er arrondissement	2 900,00	Services	Procédure adaptée
IBI03	Accompagnement événement jeu 2018	12/10/17	Missions Cadres	74100 Annemasse	10 000,00	Services	Procédure adaptée
IBI04A	Nouvelle maquette topo - Réalisation de la nouvelle maquette du magazine de la Bibliothèque Municipale de Lyon (BML) TOPO + mise en page du 1er numéro pour janv/fev 2018	30/11/17	Esperluette Perluette et Beau Fixe	69001 Lyon 1er arrondissement	9 600,00	Services	Procédure adaptée
IBI05A	Maintenance du scanner A1 de la Bibliothèque Municipale de Lyon (BML) maintenance du scanner A1 pour la numérisation couleur de documents de type patrimonial et prestations associées	11/12/17	Spigraph	38297 Saint Quentin Fallavier	20 000,00	Services	MNS
IBI06A	Accès base de données presse Bibliothèque Municipale de Lyon (BML)	06/12/17	Cedrom Sni	75002 Paris 2ème arrondissement	150 000,00	Services	MNS
IBI07	Licences d'accès catalogue TOUTAPPRENDRE	6/12/17	Learnorama	75008 Paris 8ème arrondissement	42 559,16	Services	Procédure adaptée
u065	Signalétique cahiers, travaux et équipements tous services Ville de Lyon (VDL)	6/10/17	Sitep	69120 Vaulx en Velin	sans maxi	Services	MS
ICL36	Coproduction LA FAMILLE ROYALE	4/10/17	La Meute	69001 Lyon 1er arrondissement	128 228,40	Services	Procédure adaptée
ICL37	Cession du spectacle « Ca va ? »	15/10/17	Daniel Benoin Productions	06300 Nice	34 330,00	Services	Procédure adaptée
ICL38	Cession du spectacle « Martyr »	18/10/17	Lithuanian National Drama Theatr	99999 Vilnius	28 582,50	Services	Procédure adaptée
ICL39	Cession du spectacle « Labio de Liebre »	23/10/17	Rose des Vents	59653 Villeneuve d'Ascq	15 286,20	Services	Procédure adaptée
ICL40	Cession RAMONA et « LE DIAMANT »	2/11/17	Prima Donna	75009 Paris 9ème arrondissement	84 942,30	Services	Procédure adaptée
ICL41	Cession du spectacle NOR-DOST	2/11/17	Sens Interdits	69002 Lyon 2ème arrondissement	13 568,40	Services	Procédure adaptée
ICL42	Coréalisation BODY REVOLUTION / WAITING	27/10/17	Sens Interdits	69002 Lyon 2ème arrondissement	5 179,20	Services	Procédure adaptée
ICL43	Cession du spectacle Je n'ai pas encore commencé à vivre	18/10/17	Theatre Knam	99999 Russie	9 000,00	Services	Procédure adaptée

Numéro de marché	Objet	Date de notification	Titulaires	Code postal et ville	Montant	Nature	Procédure
ICL44	Cession du spectacle « Eva Peron »	15/11/17	Comédie de Caën	14012 Caen	51 767,00	Services	Procédure adaptée
ICL45	Coproduction du spectacle «A la trace»	23/11/17	Théâtre National de Strasbourg	67005 Strasbourg	15 000,00	Services	Procédure adaptée
ICL46	Cession spectacle «L'amour et les forêts «	27/11/17	Compagnie Mesden	75019 Paris 19ème arrondissement	30 996,00	Services	Procédure adaptée
ICL47	Coproduction du spectacle «Arctique»	28/11/17	Das Fraulein	99999 1050 Bruxelles	10 000,00	Services	Procédure adaptée
ICL48	Cession «20 000 lieues sous les mers»	4/12/17	Comedie Francaise	75001 Paris 1er arrondissement	128 071,40	Services	Procédure adaptée
ICL49	Cession «La vie que je t'ai donnée»	20/11/17	Fondation du Théâtre de Carouge	99999 1227 Carouge	64 700,70	Services	Procédure adaptée
ICL50	Cession du spectacle «Actrice»	13/12/17	Structure Production	75018 Paris 18ème Arrondissement	61 577,00	Services	Procédure adaptée
ICL51	Coproduction du spectacle Margot	8/12/17	Le menteur Volontaire	85000 La Roche sur Yon	10 000,00	Services	Procédure adaptée
ICLU01	Prestation de signalétique pour la communication du théâtre des Célestins	12/10/17	Sitep	69120 Vaulx en Velin	20 000,00	Services	Marché subsequent
IDI06	Prestation de conseil montage immobilier complexe	27/11/17	Scp Avocats Seban et Associés	75007 Paris 7ème arrondissement	4 200,00	Services	Procédure adaptée
IED01	Démarche de consultation UF1710606	19/10/17	Inkidata	69006 Lyon 6ème arrondissement	24 650,00	Services	Procédure adaptée
IEN02	Prestations artistiques - Lot 01 : éveil musical - EAJE GEORGES SAND 3	20/12/17	Fédération Nationale des Cmr	94130 Nogent Sur Marne	4 040,00	Services	Procédure adaptée
IEN03	Prestations artistiques - Lot 04 : arts plastiques - EAJE RANVIER 08	20/12/17	Thery Frachon Olivia	69100 Villeurbanne	4 400,00	Services	Procédure adaptée
IEN04	Prestations artistiques - Lot 02 : éveil corporel - EAJE ROCHAIX 03	21/12/17	Compagnie Apparement Assoc	71400 Autun	4 126,00	Services	Procédure adaptée
IEP04	Location et mise en œuvre travelling par câbles - Fête des Lumières 2017	23/11/17	Xd Motion	78310 Coignières	29 950,00	Services	Procédure adaptée
IGD32	Diagnostic sanitaire des collections - établissement prévention risque biologique	10/10/17	Gip Cicrp Belle De Mai	13003 Marseille 3ème arrondisse	1 890,00	Services	Procédure adaptée
IGD33	Photos collection du musée Malartré	10/10/17	Bertrand Stofleth Photographies	69001 Lyon 1er arrondissement	5 400,00	Services	Procédure adaptée
IGD34	Signalétique accueil vente en ligne	18/10/17	Guerillagrafik	69300 Caluire Et Cuire	5 310,00	Services	Procédure adaptée
IGD35	Achat du spectacle «le grand livre des contes»	25/10/17	Agora Productions	69009 Lyon 9ème arrondissement	2 729,86	Services	Procédure adaptée
IGD36	Spectacle «la ville qui tisse» festival LABELSOIE	10/11/17	La Compagnie du Chien Jaune	69004 Lyon 4ème arrondissement	1 500,00	Services	Procédure adaptée
IGD37	Spectacle «nombre des canuts» festival LABELSOIE	10/11/17	La Compagnie du Chien Jaune	69004 Lyon 4ème arrondissement	2 000,00	Services	Procédure adaptée
IGD38	Aide rédaction Cahier des Clauses Techniques Particulières ( CCTP ) - arts graphiques restauraion collection arts graphiques	21/11/17	Lambert Isabelle	74700 Domancy	2 050,00	Services	Procédure adaptée
IGD39	Les P'tits bonhommes dans le brouillard» - achat du spectacle	1/12/17	Vbm Production	69007 Lyon 7ème arrondissement	4 560,10	Services	Procédure adaptée
IGD40	restauration de 5 masques bois laqués musée GADAGNE	1/12/17	Emilie Blanc	38600 Fontaine	6 135,00	Services	Procédure adaptée
IGD42	«Introduction à la psychanalyse urbaine»- achat du spectacle	16/11/17	Le Nom du Titre	76000 Rouen	2 272,40	Services	Procédure adaptée
IGD43	Spectacle «cocon	30/11/17	La Trame de Soi	69003 Lyon 3ème arrondissement	1 800,00	Services	Procédure adaptée

Numéro de marché	Objet	Date de notification	Titulaires	Code postal et ville	Montant	Nature	Procédure
ILO02A	Revêtements temporaires de sols	25/10/17	Lms	92233 Gennevilliers Cedex	48 000,00	Fournitures	Procédure adaptée
ILO03	Achat d'un charriot élévateur électrique	8/12/17	Manustra	69440 Taluyers	24 500,00	Fournitures	Procédure adaptée
IM104	Conception magazine arrondissement	13/12/17	Kojak Design	69002 Lyon 2ème arrondissement	29 370,00	Services	Procédure adaptée
IM105	Impression magazine arrondissement	4/12/17	Rapid Copy	69004 Lyon 4ème arrondissement	14 004,00	Services	Procédure adaptée
IML02	Aménagement salle audiovisuel musée Malartre	11/12/17	Avril Sonorisation	69190 Saint Fons	5 877,00	Services	Procédure adaptée
ION25	Achat du spectacle «messe en SI» du Sachsiches Barockorchester	11/10/17	Sachsiches Barockorchester	99999 Leipzig	25 952,61	Services	Procédure adaptée
ION26	Animation de la soirée «shake your classics»	14/12/17	Lebrun Clement	93500 Pantin	468,00	Services	Procédure adaptée
ION29	Conseil artistique sur la programmation	16/11/17	Maestro Spectacles Sarl	69006 Lyon 6ème arrondissement	16 000,00	Services	Procédure adaptée
ION30	Scénographie du spectacle «Enquête à l'orchestre» 30/10 au 04/11/17	15/11/17	Hill Moise	69200 Vénissieux	1 200,00	Services	Procédure adaptée
ION31	Achat du spectacle de Diane REEVES	16/11/17	Anteprima	75017 Paris 17ème arrondissement	25 000,00	Services	Procédure adaptée
ION32	Apéro musical extravagant	16/11/17	Buena Onda Web	69007 Lyon 7ème arrondissement	3 465,00	Services	Procédure adaptée
ION33	Achat du spectacle «Vaille que vive» (Barbara)	16/11/17	Les Visiteurs du Soir	75011 Paris 11ème arrondissement	35 000,00	Services	Procédure adaptée
ION34	Achat du spectacle du Malher Chamber Orchestra «YUJA WANG»	14/12/17	Konzertdirektion Schmid	99999 30034 Hannover	55 000,00	Services	Procédure adaptée
ION35	Achat du concert «Requiem» de Durufé	24/11/17	Choeur et Solistes de Lyon Choe	69001 Lyon 1er arrondissement	50 000,00	Services	Procédure adaptée
ION36	Achat du film-concert «The snowman»	14/12/17	Européan Film Philharmonic	99999 10115 Berlin	7 380,00	Services	Procédure adaptée
ION37	Scénographie du spectacle «BROADWAY»	14/12/17	Oudin Fabrice	69720 St Bonnet de Mure	500,00	Services	Procédure adaptée
ION38	Prestations d'éclairagistes pour le spectacle «BROADWAY»	14/12/17	Oudin Fabrice	69720 St Bonnet de Mure	1 500,00	Services	Procédure adaptée
ION39	Conseil en fundraising Grand Donateur	13/12/17	Co Influence	69002 Lyon 2ème arrondissement	20 488,00	Services	Procédure adaptée
ION40	Achat du spectacle «Triplettes de Belleville»	14/12/17	Anteprima	75017 Paris 17ème arrondissement	30 000,00	Services	Procédure adaptée
ION41	Achat du spectacle du PRAGUE PHILHARMONIA avec le soliste GABOR BOLDOC	14/12/17	Ccm Classic Concerts	99999 D 86842 Tuerkheim	28 000,00	Services	Procédure adaptée
ION42	commande œuvre musicale T.ESCAICH	14/12/17	Intermusica Artists Management	99999 London	9 000,00	Services	Procédure adaptée
ION43	Achat du spectacle «THE COREA / GADD BAND»	14/12/17	Loop Productions	92136 Issy les Moulineaux Cedex	35 000,00	Services	Procédure adaptée
ISC01A	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Egalité dans espace public et urbain lot 1	08/12/17	Genre et Ville	75020 Paris 20ème arrondissement	18 000,00	Services	Procédure adaptée
ISC02A	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) égalité dans l'espace public - lot 2 et aménagement urbain	08/12/17	Genre et Ville	75020 Paris 20ème arrondissement	22 000,00	Services	Procédure adaptée
ISIO7A	Acquisition et mise en œuvre de solutions libres	04/12/17	Libriciel Scop	34000 Montpellier	49 000,00	Services	Procédure adaptée
ISJ29	Prestations de services juridiques	4/10/17	Adamas Affaires Publiques	69455 Lyon Cedex 06	16 100,00	Services	Procédure adaptée

## Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 février 2018

DP 069 382 18 00313 déposée le 12 février 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 46 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 420 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Thoviste Sylvie 22 rue de Flesselles 69001 Lyon

DP 069 387 18 00314 déposée le 12 février 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 42 rue Chevreul Lyon 7ème Superficie du terrain : 275 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Vincent Patrick 42 rue Chevreul 69007 Lyon

DP 069 384 18 00315 déposée le 12 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 avenue Cabias Lyon 4ème Superficie du terrain : 123 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Gibert Sandrine 38 Domaine du Verger 84250 Le Thor

DP 069 382 18 00316 déposée le 12 février 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 60 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 421 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Puy Sylvie 46 avenue Pasteur 30400 Villeneuve les Avignon

DP 069 382 18 00317 déposée le 12 février 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Champier Lyon 2ème Superficie du terrain : 1 667 m<sup>2</sup> - Demandeur : Nexity 129 rue Servient 69003 Lyon - Mandataire : Mme Rouxel Camille

DP 069 387 18 00318 déposée le 12 février 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 249 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 9 344 m<sup>2</sup> - Demandeur : Métropolys 3 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Mandataire : M. Richard Philippe

DP 069 381 18 00319 déposée le 12 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 rue Lanterne Lyon 1er Superficie du terrain : 469 m<sup>2</sup> - Demandeur : Les Immeubles de Pierre 16 avenue du Camp 69270 Fontaines sur Saône - Mandataire : M. Louis Frédéric

DP 069 389 18 00320 déposée le 12 février 2018 - Projet : Extension d'un local commercial - Surface créée : 7 m<sup>2</sup> - Terrain : 53 rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 292 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mont d'Or Pizza 53 rue de Bourgogne 69009 Lyon - Mandataire : M. Vesque Grégory

DP 069 387 18 00321 déposée le 12 février 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 104 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 282 m<sup>2</sup> - Demandeur : Blanc Gilbert 12 rue Basse Combalot 69007 Lyon - Mandataire : M. Blanc Franck

DP 069 383 18 00322 déposée le 12 février 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 quai Victor Augagneur Lyon 3ème Superficie du terrain : 401 m<sup>2</sup> - Demandeur : Blanc Gilbert 12 rue Basse Combalot 69007 Lyon - Mandataire : M. Blanc Franck

DP 069 389 18 00323 déposée le 13 février 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue du Chapeau Rouge Lyon 9ème Superficie du terrain : 3 464 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Vuarchey Benjamin 5 rue du Chapeau Rouge 69009 Lyon

DP 069 387 18 00324 déposée le 13 février 2018 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 29 rue du Pré-Gaudry Lyon 7ème Superficie du terrain : 84 485 m<sup>2</sup> - Demandeur : Nexans 29 rue Pré-Gaudry 69007 Lyon - Mandataire : M. De Jenlis Olivier

DP 069 386 18 00325 déposée le 13 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 35 rue Malesherbes Lyon 6ème Superficie du terrain : 344 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Bernoux Odile 35 rue Malesherbes 69006 Lyon

DP 069 387 18 00326 déposée le 13 février 2018 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 15 m<sup>2</sup> - Terrain : 28 rue Maurice Bouchor Lyon 7ème Superficie du terrain : 780 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Thillou Jacques 28 rue Maurice Bouchor 69007 Lyon

DP 069 386 18 00327 déposée le 13 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 279 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Robinet Jean Jacques 41 rue Ney 69006 Lyon

DP 069 381 18 00328 déposée le 13 février 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 30 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 311 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Rivelli Ottavio 30 rue René Leynaud 69001 Lyon

DP 069 387 18 00329 déposée le 13 février 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 100 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 12 834 m<sup>2</sup> - Demandeur : Société Générale 189 rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 - Mandataire : M. Lapierre Daniel

DP 069 382 18 00330 déposée le 13 février 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue de Condé Lyon 2ème Superficie du terrain : 502 m<sup>2</sup> - Demandeur : Les Charpentiers d'aujourd'hui 13 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 383 18 00331 déposée le 13 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 128 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 363 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Jossier Jean Baptiste

DP 069 386 18 00332 déposée le 13 février 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 85 rue Vauban Lyon 6ème Superficie du terrain : 472 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Rambaud Thomas

DP 069 387 18 00333 déposée le 13 février 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 32 rue des Girondins Lyon 7ème Superficie du terrain : 544 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Elyounani Mohamed 32 rue des Girondins 69007 Lyon

DP 069 387 18 00334 déposée le 13 février 2018 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 18 rue Fos sur Mer Port Edouard Herriot Lyon 7ème Superficie du terrain : 16 242 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cellnex 1 avenue de la Cristallerie 92310 Sevres - Mandataire : M. Le Bouedec Gaëtan

DP 069 383 18 00335 déposée le 14 février 2018 - Projet : Remise en peinture d'un soubassement d'immeuble - Terrain : 2 - 4 - 6 rue des Cadets de la France Libre Lyon 3ème Superficie du terrain : 2 260 m<sup>2</sup> - Demandeur : Nexity Lamy 100 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : Mme Morel Florence

DP 069 382 18 00336 déposée le 14 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 35 rue Vaubecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 261 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Guichard Marie Clémence 5 rue Henri IV 69002 Lyon

DP 069 387 18 00337 déposée le 14 février 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 51 rue Salomon Reinach Lyon 7ème Superficie du terrain : 339 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bartolozzi Thomas 51 rue Salomon Reinach 69007 Lyon

DP 069 383 18 00338 déposée le 14 février 2018 - Projet : Remise en peinture partielle de devanture - Terrain : 101 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 233 m<sup>2</sup> - Demandeur : Terrejo 101 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : M. Terrier Joachim

DP 069 387 18 00339 déposée le 14 février 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 37 avenue Jean-François Raclat Lyon 7ème Superficie du terrain : 358 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Le Goff Julien Limmattalstrasse 8049 Zurich

DP 069 384 18 00340 déposée le 14 février 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue Janin Lyon 4ème Superficie du terrain : 2 379 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie de l'Opéra 50-54 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : Mme Cognard Pascale

DP 069 384 18 00341 déposée le 14 février 2018 - Projet : Construction d'un kiosque - Surface créée : 15 m<sup>2</sup> - Terrain : 89 rue Jacques Louis Hénon Eglise Sainte-Elisabeth Lyon 4ème Superficie du terrain : 2 776 m<sup>2</sup> - Demandeur : Association Diocésaine 6 avenue Adolphe Max 69321 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Dewavrin Amaury

DP 069 387 18 00342 déposée le 14 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 183 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 261 m<sup>2</sup> - Demandeur : Inli Aura 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Mandataire : M. Hamelin Guillaume

DP 069 384 18 00343 déposée le 14 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 18 rue Pailleron Lyon 4ème Superficie du terrain : 206 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bet Savie 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savie Martial

DP 069 387 18 00344 déposée le 14 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 279 rue de Créqui Lyon 7ème Superficie du terrain : 438 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Ercour Quentin

DP 069 387 18 00345 déposée le 14 février 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 92 rue Chevreul Lyon 7ème Superficie du terrain : 278 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Chapot et Cie 68 boulevard des Belges 69006 Lyon - Mandataire : M. Chapot Jean

DP 069 385 18 00346 déposée le 15 février 2018 - Projet : Ravalement et modification de toiture - Terrain : 12 avenue Debrousse Lyon 5ème Superficie du terrain : 1 882 m<sup>2</sup> - Demandeur : PFI 1 quai Jules Courmont 69002 Lyon - Mandataire : M. Pigeroulet Marc

DP 069 381 18 00347 déposée le 15 février 2018 - Projet : Création d'une terrasse commerciale temporaire - Terrain : 6 rue Roger Violi Lyon 1er Superficie du terrain : 15 m<sup>2</sup> - Demandeur : Groom Hcp Sas 22 rue Royale 69001 Lyon - Mandataire : M. Routil Julien

DP 069 381 18 00348 déposée le 15 février 2018 - Projet : Pose d'un coffret électrique - Terrain : 5 rue Chavanne Lyon 1er Superficie du terrain :

270 m<sup>2</sup> - Demandeur : Oralia Régie de l'Opéra 50 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Blanc Emmanuel

DP 069 383 18 00349 déposée le 15 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 93 rue Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 219 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Censier Matthieu 101 rue Carnot 01330 Villars-les-Dombes

DP 069 389 18 00350 déposée le 15 février 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Dumas Lyon 9ème Superficie du terrain : 34 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Blachère Jean-Marc 374 montée de Sourzy 69700 Montagny

DP 069 388 18 00351 déposée le 15 février 2018 - Projet : Modification de toiture et ravalement de façade - Terrain : 92 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 578 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Emeric Atallah 81 Cours Vitton 69006 Lyon

DP 069 387 18 00352 déposée le 16 février 2018 - Projet : Installation d'une pompe à chaleur - Terrain : 5 place Victor Basch Lyon 7ème Superficie du terrain : 325 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Vanhaecke Catherine 5 place Victor Basch 69007 Lyon

DP 069 381 18 00353 déposée le 16 février 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 38 rue de l'Arbre Sec Lyon 1er Superficie du terrain : 292 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bouanich and Partners 38 rue de l'Arbre Sec 69001 Lyon - Mandataire : M. Bouanich Thomas

DP 069 384 18 00354 déposée le 16 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème Superficie du terrain : 83 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Monteil Brigitte 11 rue Claude Joseph Bonnet 69004 Lyon

DP 069 388 18 00355 déposée le 16 février 2018 - Projet : changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Antoine Dumont Lyon 8ème Superficie du terrain : 218 m<sup>2</sup> - Demandeur : Warm Up 5 rue Professeur Weill 69006 Lyon - Mandataire : M. Lambert Alison Pierre Antoine

DP 069 389 18 00356 déposée le 16 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 72 rue des Docks Lyon 9ème Superficie du terrain : 267 m<sup>2</sup> - Demandeur : Warm Up 5 rue Professeur Weil 69006 Lyon - Mandataire : M. Lambert Alison Pierre Antoine

DP 069 383 18 00357 déposée le 16 février 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 33 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 201 m<sup>2</sup> - Demandeur : Moncozet Sas 126 rue Dedieu 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Moncozet Benoit

DP 069 385 18 00358 déposée le 16 février 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 50 rue de la Garenne Lyon 5ème Superficie du terrain : 1 075 m<sup>2</sup> - Demandeur : Edf Enr Solaire 350 chemin de Paisy 69760 Limonest - Mandataire : M. Rioufreyt Renan

DP 069 386 18 00359 déposée le 16 février 2018 - Projet : Changement de destination de locaux commerciaux en bureaux - Terrain : 65 rue Louis Blanc Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 469 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Saussac Vincent 98 rue Ney 69006 Lyon

DP 069 381 18 00360 déposée le 16 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 16 rue Imbert Colomès Lyon 1er Superficie du terrain : 528 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Comte Pierre Emmanuel 69 rue Eugène Pons 69004 Lyon

DP 069 387 18 00361 déposée le 16 février 2018 - Projet : Modification de façades - Terrain : 19 rue de Toulon Lyon 7ème Superficie du terrain : 304 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Thierry Guillaume 19 rue de Toulon 69007 Lyon

DP 069 382 18 00362 déposée le 16 février 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 48 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 879 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mango France 43 rue Lafayette 75009 Paris - Mandataire : Mme Garcia Lecumberri Maria Jésus

DP 069 389 18 00363 déposée le 16 février 2018 - Projet : Ravalement de façades et changement des menuiseries - Terrain : 2 rue de Trève Lyon 9ème Superficie du terrain : 79 m<sup>2</sup> - Demandeur : Semcoda 50 rue du Pavillon 01000 Bourg en Bresse - Mandataire : M. Tourmento Philippe

DP 069 389 18 00364 déposée le 16 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 34 Grande rue de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 64 m<sup>2</sup> - Demandeur : SarlDps 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Jolly Simon

DP 069 389 18 00365 déposée le 16 février 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 200 - 204 rue Marcel Cerdan Lyon 9ème Superficie du terrain : 1 271 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon HabitatT 2 rue de Francfort 69444 Lyon cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 384 18 00366 déposée le 16 février 2018 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 8 rue Pailleron Lyon 4ème Superficie du terrain : 388 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : M. Berne Elliott

DP 069 388 18 00367 déposée le 16 février 2018 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 1 bis rue Saint-Nestor Lyon 8ème Superficie du terrain : 185 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

---

### **Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 février 2018**

---

PA 069 387 18 00002 déposé le 15 février 2018 - Projet : Création d'un ensemble immobilier de 13 logements - Terrain : 5 route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 2 624 m<sup>2</sup> - Demandeur : Domus 3 place Giovanni Da Verazzano 69009 Lyon - Mandataire : Mme Febvre-Issaly Sylvie

---

### **Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 février 2018**

---

PC 069 387 12 00407 M01 déposé le 15 février 2018 Modificatif - Projet : Démolition de deux bâtiments. Construction d'un immeuble de 16 logements, 2 locaux commerciaux et création de 17 aires de stationnement. Paiement de la taxe pour non réalisation d'une aire de stationnement - Surface créée : 1411 m<sup>2</sup> - Terrain : 57 - 63 rue Montesquieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 731 m<sup>2</sup> - Demandeur : Batigère Rhône-Alpes 31 bis rue Bossuet 69415 Lyon - Mandataire : Mme Juilland Christine - Auteur : Mme Joly Sidonie 44 rue Raulin 69007 Lyon

PC 069 385 13 00203 M02 déposé le 16 février 2018 Modificatif - Projet : Construction de 3 bâtiments de 86 logements, création de 99 aires de stationnement et réalisation d'un - Terrain de sports et de loisirs - Surface créée : 6159 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 place Eugène Wernert Lyon 5ème Superficie du terrain : 10 475 m<sup>2</sup> - Demandeur : L.P.E. 53 rue Pierre Charron 75008 Paris - Mandataire : Mme Delloye Emilie - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Carret - CS 10711 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 383 17 00108 T01 déposé le 15 février 2018 Transfert - Projet : Construction de 2 maisons accolées et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 262 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 rue des Sports Lyon 3ème Superficie du terrain : 317 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sccv Esprit Montchat 63 rue André Bollier 69007 Lyon - Mandataire : M. Crochon Nicolas - Auteur : M. Binachon Thierry 122 rue Saint-Georges 69005 Lyon

PC 069 386 17 00281 M01 déposé le 13 février 2018 Modificatif - Projet : Démolition, construction d'un ensemble immobilier comprenant 54 logements, des locaux commerciaux, bureaux et création de 106 aires de stationnement - Surface créée : 7447 m<sup>2</sup> - Terrain : 51 rue Bellecombe Lyon 6ème Superficie du terrain : 2 931 m<sup>2</sup> - Demandeur : Eiffage Immobilier Centre Est 3 rue Hrant Dink 69002 Lyon - Mandataire : M. Farudja Patrick - Auteur : 5+1 AA 55 rue des Petites Ecuries 75010 Paris

PC 069 383 18 00054 déposé le 12 février 2018 - Projet : Construction d'une maison individuelle, démolition d'un garage et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 144 m<sup>2</sup> - Terrain : 15 rue Chambovet Lyon 3ème Superficie du terrain : 833 m<sup>2</sup> - Demandeur : Rhône Saône Investissement 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Loisel Benjamin - Auteur : M. Silvy-Leligois Mathieu 76 cours Charlemagne 69002 Lyon

PC 069 386 18 00055 déposé le 12 février 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux, extension d'une mezzanine et modification de façade - Surface créée : 30 m<sup>2</sup> - Terrain : 175 cours Lafayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 276 m<sup>2</sup> - Demandeur : Kidogne 99 rue de la Tête d'Or 69006 Lyon - Mandataire : M. Langevin Christophe - Auteur : Mme Thevenon Justine 8 chemin de la Volame 42130 Boen sur Lignon

PC 069 383 18 00056 déposé le 13 février 2018 - Projet : Installation de bâtiments modulaires - Surface créée : 97 m<sup>2</sup> - Terrain : Place Béraudier - Gare Lyon Part Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 95 405 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Hrc 11 allée de l'Arche 92032 Paris La Défense Cedex - Mandataire : M. Rousseau Pascal - Auteur : Architude 4 rue de Curley 21220 Gevrey-Chambertin

PC 069 382 18 00057 déposé le 13 février 2018 - Projet : Surélévation d'un immeuble et création de 3 logements - Surface créée : 238 m<sup>2</sup> - Terrain : 28 rue Bichat Lyon 2ème Superficie du terrain : 354 m<sup>2</sup> - Demandeur : Applecross Bay 9 place Antonin Poncet 69002 Lyon - Auteur : Lherm Gallizia Architectes 21 rue Trousseau 75011 Paris

PC 069 385 18 00058 déposé le 13 février 2018 - Projet : Extension d'un immeuble de logements - Surface créée : 90 m<sup>2</sup> - Terrain : 122 montée de Choulans Lyon 5ème Superficie du terrain : 461 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Lacroix Thierry 122 montée de Choulans 69005 Lyon - Auteur : Lagrange Damien 6 rue Franklin 69002 Lyon

PC 069 382 18 00059 déposé le 14 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue Colonel Chambonnet Lyon 2ème Superficie du terrain : 1 329 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Du Saquin 50 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon - Mandataire : M. Genin Cédric - Auteur : Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 386 18 00060 déposé le 14 février 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en 2 logements et changement de menuiseries - Terrain : 163 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 297 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Agmaxx 29 rue Louis Pasteur 69490 Pontcharra sur Turdine - Mandataire : M. Gérardin Maxime - Auteur : Archiplus 2 rue Pierre Dugelay 69250 Neuville-sur-Saône

PC 069 387 18 00061 déposé le 15 février 2018 - Projet : Construction de 13 logements et création de 12 aires de stationnement - Surface créée : 885 m<sup>2</sup> - Terrain : 5 route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 2 624 m<sup>2</sup> - Demandeur : Domus 3 place Giovanni Da Verrazzano 69009 Lyon - Mandataire : Mme Febvre-Issaly Sylvie - Auteur : Sev Architectures 106 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

PC 069 381 18 00062 déposé le 15 février 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement et changement de menuiseries - Terrain : 22 rue Longue Lyon 1er Superficie du terrain : 610 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Gloppe Sylvie 23 route de Champagne 69370 Saint-Dider-au-Mont-d'Or - Auteur : M. Galmiche Jean-Christophe 31 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon

PC 069 381 18 00063 déposé le 15 février 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement et changement de menuiseries - Terrain : 22 rue Longue Lyon 1er Superficie du terrain : 610 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Grillet Jean-Marc 10 allée des Campagnols 74600 Seynod - Auteur : M. Galmiche Jean-Christophe 31 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon

PC 069 381 18 00064 déposé le 15 février 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement et changement de menuiseries - Terrain : 22 rue Longue Lyon 1er Superficie du terrain : 610 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Sandier Florent 8 rue des Granges 69890 La Tour De Salvagny - Auteur : M. Galmiche Jean-Christophe 31 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon

PC 069 382 18 00065 déposé le 15 février 2018 - Projet : Modification de façade et réaménagement intérieur de locaux - Surface créée : 3 m<sup>2</sup> - Terrain : 68 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 330 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mcdonald's France 1 rue Gustave Eiffel 78280 Guyancourt - Mandataire : M. Picard Laurent - Auteur : A.Ex.Co 15 rue Saint-Paul 69005 Lyon

PC 069 386 18 00066 déposé le 16 février 2018 - Projet : Installation de portiques de sécurité avec clôture - Terrain : 119 rue Boileau Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 891 m<sup>2</sup> - Demandeur : Association Immobilière Carrel 119 rue Boileau 69006 Lyon - Mandataire : M. Gros Claude

PC 069 381 18 00068 déposé le 16 février 2018 - Projet : Réaménagement de locaux - Terrain : 16 place des Terreaux Lyon 1er Superficie du terrain : 8 625 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mairie de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : Mme Pauloz Sophie Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01

---

### **Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 février 2018**

---

PD 069 383 17 00017 T01 déposé le 15 février 2018 Transfert - Projet : Démolition de 3 bâtiments de garages - Terrain : 8 rue des Sports Lyon 3ème Superficie du terrain : 317 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sccv Esprit Montchat 63 Rue André Bollier 69007 Lyon - Mandataire : M. Crochon Nicolas - Auteur : M. Binachon Thierry 122 rue Saint-Georges 69005 Lyon

---

### **Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 février 2018**

---

US 069 382 18 00140 déposé le 12 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20.42m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 101 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 284 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Rufo Silvio 159 route Nationale 01120 La Boisse - Auteur : Regie Centrale Immobilière 10 Rue des Emeraudes 69454 Lyon Cedex

06 US 069 383 18 00141 déposé le 12 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 46.25m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 27 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 18 583 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Broizat Pierre Philippe 145 route de Mury 38460 Saint-Hilaire de Brens - Auteur : Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon

US 069 384 18 00142 déposé le 12 février 2018 - Projet : Changement d'un local d'habitation de 85m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 8 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 1 113 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Caralp Christophe 76 Cavani Sud - Lotissement Sim 97600 Mamoudzou - Auteur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 385 18 00143 déposé le 12 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 45m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 17 quai Romain Rolland Lyon 5ème Superficie du terrain : 257 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Erichson Christiane 78 route de Planche Billée 69670 Vaugneray - Auteur : Régie Mitanchet 2 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon US 069 385 18 00144 déposé le 12 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 30 rue du Boeuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 180 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Riva Guillaume 30 quai Arloing 69009 Lyon - Auteur : Syndic bénévole Sophie Wesolouski 30 rue du Boeuf 69005 Lyon

US 069 387 18 00145 déposé le 13 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 57.07m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 293 rue Garibaldi Lyon 7ème Superficie du terrain : 1 715 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Rendu Christian 293 rue Garibaldi 69007 Lyon - Auteur : Citya 19 rue Domer 69007 Lyon

US 069 389 18 00146 déposé le 13 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 27 rue du Bourbonnais Lyon 9ème Superficie du terrain : 11 254 m<sup>2</sup> - Demandeur : Omahony Wendy 446 rue du Ronzin 69730 Genay - Auteur : Régie Lyon Métropole 155 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon

US 069 386 18 00147 déposé le 15 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 130 m<sup>2</sup> en office notarial - Terrain : 34 rue Robert Lyon 6ème Superficie du terrain : 67 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Ventose 95 91 cours Lafayette 69006 Lyon - Mandataire : Alcaix Jacques-Louis - Auteur : Oralia Bagnères et Lépine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon US 069 384 18 00148 déposé le 14 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Justin Godart Lyon 4ème Superficie du terrain : 136 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Henni Khira 4 rue Justin Godart 69004 Lyon - Auteur : Régie Gindre 3 grande Rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon

---

### **Déclarations préalables délivrées pendant la période du 12 au 16 février 2018**

---

DP 069 382 17 01970 Décision du 15/02/2018 à Plénétude Sarl 63 Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 34 rue de Brest Lyon 2ème

DP 069 387 17 02571 Décision du 13/02/2018 à Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture -

Terrain : 10 rue Jangot Lyon 7ème

DP 069 385 17 02614 Décision du 16 février 2018 à M. Henry Philippe 21 rue des Basses-Verchères 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 21 rue des Basses-Verchères Lyon 5ème

DP 069 385 17 02615 Décision du 16 février 2018 à M. Monnoyeur Jacques 123 C rue Joliot Curie 69005 Lyon - Projet : Installation d'un brise-soleil - Terrain : 123 C rue Joliot Curie Lyon 5ème

DP 069 386 17 02617 Décision du 16 février 2018 à Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 rue Duguesclin Lyon 6ème

DP 069 386 17 02660 Décision du 12 février 2018 à Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue Pierre Corneille Lyon 6ème

DP 069 386 17 02664 Décision du 16 février 2018 à Régie Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 place Jules Ferry Lyon 6ème

DP 069 386 17 02670 Décision du 12 février 2018 à M. Song Wei 71 rue Ney 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 71 rue Ney Lyon 6ème

DP 069 383 17 02677 Décision du 12 février 2018 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 152 rue Moncey Lyon 3ème

DP 069 386 17 02679 Décision du 12 février 2018 à Kidiliz Retail 6 bis rue Gabriel Laumain 75010 Paris - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 10 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème

DP 069 386 17 02687 Décision du 12 février 2018 à Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 place d'Helvétie Lyon 6ème

DP 069 381 17 02699 Décision du 15/02/2018 à Gobat Sylvie 230 rue de la Fée des Eaux 69390 Vernaison - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier - Terrain : 3 rue Valfenière Lyon 1er

DP 069 383 17 02712 Décision du 12 février 2018 à Score Agenciers 8 rue du Président Carnot 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 146 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème

DP 069 383 17 02727 Décision du 12 février 2018 à Mme Blanchard Lucile 24 rue du Boeuf 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 51 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 382 18 00007 Décision du 16 février 2018 à Métropole de Lyon Direction du Foncier et de l'Immobilier 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 32-36 rue Casimir Périer Lyon 2ème

DP 069 386 18 00009 Décision du 12 février 2018 à Cotéac ZA Pragnat Nord 01500 Ambérieu en Bugey - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 12 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème

DP 069 387 18 00018 Décision du 13/02/2018 à Mme Weiss Julie 14 rue Pasteur 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue Pasteur Lyon 7ème

DP 069 387 18 00022 Décision du 13/02/2018 à Entreprise Bouvard 49 avenue Lefèvre 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème

DP 069 387 18 00035 Décision du 13/02/2018 à Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 66 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème

DP 069 388 18 00036 Décision du 15/02/2018 à M. Vidal Bernard 9 rue des Artisans 69008 Lyon - Projet : Installation d'une clôture et d'un portail - Terrain : 9 rue des Artisans Lyon 8ème

DP 069 382 18 00054 Décision du 15/02/2018 à Bagel Corner 17 rue de la République 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue Neuve Lyon 2ème

DP 069 387 18 00056 Décision du 13/02/2018 à M. Faussurier Christian 7 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 382 18 00071 Décision du 15/02/2018 à Café Lisboa 2 rue Lainerie 69005 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 9 rue des Quatre Chapeaux Lyon 2ème

DP 069 388 18 00076 Décision du 15/02/2018 à Mme Bouchel Inès 26 rue Docteur Carrier 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 38 rue Pierre Delore Lyon 8ème

DP 069 387 18 00081 Décision du 13/02/2018 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue de la Thibaudière Lyon 7ème

DP 069 383 18 00092 Décision du 12 février 2018 à L'escapade du Danton 8 rue Danton 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture et modification de façade - Terrain : 8 rue Danton Lyon 3ème

DP 069 385 18 00117 Décision du 16 février 2018 à Mme Dufour Montserat 171 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 25 m² - Terrain : 171 rue Pierre Valdo «Les Tamaris 2» Lyon 5ème

DP 069 387 18 00127 Décision du 13/02/2018 à G.Guiraud 30 rue du Chariot d'Or 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 108 - 114 rue André Bollier Lyon 7ème

DP 069 388 18 00173 Décision du 15/02/2018 à 2bconstruction 425 route de Grevilly 69490 Saint-Forgeux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 23 rue Claude Violet Lyon 8ème

DP 069 383 18 00219 Décision du 12 février 2018 à M. Ghisalberti Christophe 9 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème

DP 069 387 18 00256 Décision du 13/02/2018 à Mme Morel Clarisse 44 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 193 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème

DP 069 383 18 00259 Décision du 12 février 2018 à Picq 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 73 cours Richard Vitton Lyon 3ème

DP 069 385 18 00269 Décision du 16 février 2018 à Charlain 18 chemin des Eglantines 69580 Sathonay-Village - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 rue Belissen Lyon 5ème

---

### Permis de construire délivrés pendant la période du 12 au 16 février 2018

---

PC 069 382 14 00201 M01 - Arrêté du 16 février 2018 Modificatif à Artemisia 4 140 rue Robert Koch 34080 Montpellier Cedex - Projet : Construction d'une école d'arts, d'une résidence étudiante de 188 logements et création de 17 aires de stationnement - Surface créée : 7223 m² - Terrain : Cours Bayard Lyon 2ème

PC 069 384 14 00426 M04 - Arrêté du 16 février 2018 Modificatif à Samp 65 chemin de la Samp 26600 Crozes Hermitage - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 5 logements et création de 4 mezzanines - Surface créée : 485 m² - Terrain : 28 - 30 rue Valentin Couturier Lyon 4ème

PC 069 388 14 00430 M01 - Arrêté du 16 février 2018 Modificatif à Association Cours Pierre Termier 23 rue des Alouettes 69008 Lyon - Projet : Démolition partielle, construction de locaux scolaires et surélévation d'un bâtiment - Surface créée : 2494 m² - Terrain : 23 rue des Alouettes Lyon 8ème

PC 069 383 15 00435 M01 - Arrêté du 16 février 2018 Modificatif à M. Monteiro Henri 52 rue Camille 69003 Lyon - Projet : Extension d'une

maison individuelle - Terrain : 52 Rue Camille Lyon 3ème

PC 069 388 16 00145 M04 - Arrêté du 16 février 2018 Modificatif à L'Athénée 44 cours Gambetta 69007 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 32 logements et d'un local commercial et création de 38 aires de stationnement - Terrain : 211-213 Route de Vienne Lyon 8ème

PC 069 387 16 00174 M01 - Arrêté du 16 février 2018 Modificatif à M. Poinsignon Vincent 1312 route des Monts d'Or 69250 Curis-au-Mont d'Or - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modifications de façades et création d'une cour - Surface créée : 215 m² - Terrain : 313 rue Duguesclin Lyon 7ème

PC 069 383 16 00311 M04 - Arrêté du 16 février 2018 Modificatif à Amarantes 52 rue du Colombier 69007 Lyon - Projet : Démolition, construction d'un bâtiment de 7 logements et création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 621 m² - Terrain : 2 rue Antoinette Lyon 3ème

PC 069 388 16 00362 M01 - Arrêté du 16 février 2018 Modificatif à M. Sauron Yoann 8 rue des Jasmins 69008 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle et modifications de façades - Surface créée : 65 m² - Terrain : 8 rue des Jasmins Lyon 8ème

PC 069 381 16 00402 T01 - Arrêté du 16 février 2018 Transfert à Sccv des Pentes 130 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 17 logements et création de 22 aires de stationnement - Surface créée : 1007 m² - Terrain : Rue Philippe Gonnard Lyon 1er

PC 069 388 16 00430 M01 - Arrêté du 16 février 2018 Modificatif à SCI L'Athénée 44 cours Gambetta 69007 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 27 logements avec création de 31 aires de stationnement - Terrain : 116 - 118 rue Montagny Lyon 8ème

PC 069 386 17 00193 M01 - Arrêté du 16 Février 2018 Modificatif A M. Chevassus a L'Antoine Yann 4 Rue du Capot 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et changement de menuiseries - Terrain : 97 rue Ney Lyon 6ème

PC 069 386 17 00281 M01 - Arrêté du 16 février 2018 Modificatif à Eiffage Immobilier Centre Est 3 rue Hrant Dink 69002 Lyon - Projet : Démolition, construction d'un ensemble immobilier comprenant 54 logements, commerces, bureaux et création de 106 aires de stationnement - Surface créée : 7447 m² - Terrain : 51 rue Bellecombe Lyon 6ème

PC 069 387 17 00292 - Arrêté du 16 février 2018 à Sci Claude Bernard 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en local artisanal avec modification de façade et création de 13 aires de stationnement - Surface créée : 652 m² - Terrain : 40-42 rue Raulin Lyon 7ème

PC 069 387 17 00317 - Arrêté du 16 février 2018 à Sccv Coeur DU 7 35 rue Malesherbes 69006 Lyon - Projet : Démolition totale. Construction d'un immeuble de 14 logements, d'une maison individuelle et création de 15 aires de stationnement - Surface créée : 852 m² - Terrain : 11 rue Général de Miribel Lyon 7ème

PC 069 384 17 00321 - Arrêté du 16 février 2018 à M. Chadefaux Eric 10 rue Fulbert 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement avec changement de menuiseries - Surface créée : 69 m² - Terrain : 7b rue Janin Lyon 4ème

PC 069 388 17 00341 T01 - Arrêté du 16 février 2018 Transfert à Sccv Berthelot 271 68 cours Lafayette 69003 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 22 logements avec création de 22 aires de stationnement - Surface créée : 1493 m² - Terrain : 271 avenue Berthelot Lyon 8ème

PC 069 384 17 00349 - Arrêté du 16 février 2018 à Mme Smolders Virginie 21 place Tabareau 69004 Lyon - Projet : Surélévation d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Surface créée : 30 m² - Terrain : 14 chemin du Vallon Lyon 4ème

PC 069 385 17 00361 - Arrêté du 16 février 2018 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 5 - 7 rue Jean Fauconnet Lyon 5ème

PC 069 384 17 00385 - Arrêté du 16 février 2018 à Rhone Saone Habitat 10 avenue des Canuts 69517 Vaulx en Velin Cedex - Projet : Démolition d'un bâtiment, extension et surélévation d'immeubles de service public et d'intérêt collectif - Surface créée : 380 m² - Terrain : 69 rue de Cuire Lyon 4ème

PC 069 385 17 00397 - Arrêté du 16 février 2018 à M. Speissegger Jonathan 9 rue Pierre Dupont 69001 Lyon - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 20 m² - Terrain : 40 rue de la Garenne Lyon 5ème

PC 069 381 17 00423 - Arrêté du 16 février 2018 à M. et Mme Euvrard Thomas et Granier Anne 18 boulevard de la Liberté 71000 Macon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec changement de menuiseries - Terrain : 18 rue Joseph Serlin Lyon 1er

PC 069 388 18 00033 - Arrêté du 15/02/2018 à Arhm 290 route de Vienne 69355 Lyon Cedex 08 - Projet : Construction d'une unité de vie de service public ou d'intérêt collectif - Surface créée : 1420 m² - Terrain : 310 route de Vienne Lyon 8ème

---

### Permis de démolir délivrés pendant la période du 12 au 16 février 2018

---

PD 069 382 17 00041 - Arrêté du 16 février 2018 à Gd Distribution 130 rue Reaumur 75002 Paris - Projet : Démolition d'une mezzanine et d'un escalier - Terrain : 79 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème

PD 069 386 18 00002 - Arrêté du 16 février 2018 à M. Brosset-Heckel Jacques 81 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Démolition d'un garage - Terrain : 81 cours Vitton 2 allée des Pavillons Lyon 6ème Ville De Lyon

---

### Changements d'Usage délivrés pendant la période du 12 au 16 février 2018

---

US 069 386 17 00283 - Arrêté du 16 février 2018 à Mme Ledoux Nathalie 107 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 30 rue Jean Broquin Lyon 6ème

US 069 381 17 00294 - Arrêté du 16 février 2018 à M. Ravier Nicolas 126 rue Duguesclin 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42,60 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue de Flesselles Lyon 1er

US 069 386 18 00010 - Arrêté du 12 février 2018 à M. Guillermin-Golet Frédéric 123 rue de la Croix Nivert 75015 Paris - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 22 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 122 rue Bossuet Lyon 6ème

US 069 386 18 00012 - Arrêté du 12 février 2018 à M. Champon Jacques 18 rue du Docteur Plichon 94000 Créteil - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 55,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 105 quai Charles de Gaulle Lyon 6ème

US 069 381 18 00015 - Arrêté du 12 février 2018 à Mme Crone Georgette 30 allée des Thuyas 69250 Montanay - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue d'Algérie Lyon 1er

US 069 389 18 00016 - Arrêté du 16 février 2018 à M. Alloin Ludovic 19 rue Desaix 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 135,80 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 23 rue Bourget Lyon 9ème

US 069 387 18 00017 - Arrêté du 16 février 2018 à M. Béziat Jérôme 3 rue de Nuit 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 23 rue Chalopin Lyon 7ème

US 069 382 18 00019 - Arrêté du 12 février 2018 à M. Ruban Jean-Marc 67 avenue Valioud 69110 Sainte-Foy-les-Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 24 quai Jean Moulin Lyon 2ème

US 069 381 18 00020 - Arrêté du 16 février 2018 à M. Mouthier Nicolas 303 imperial Garden - Appartement 70 Bangkok - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43,95 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Sainte-Catherine Lyon 1er

US 069 381 18 00021 - Arrêté du 16 février 2018 à Mme Cotton Stéphanie 14 rue de Bellefond 75009 Paris - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 18,20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue des Capucins Lyon 1er

US 069 381 18 00024 - Arrêté du 16 février 2018 à M. Crenna Gilles 6 chemin du Rubillon 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Projet : Changement d'usage d'un local en location de 43,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue Royale Lyon 1er

US 069 382 18 00025 - Arrêté du 16 février 2018 à Mme Noël Isabelle 10 impasse des Aigrettes 01800 Meximieux - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue de la Poulaille Lyon 2ème

US 069 382 18 00027 - Arrêté du 16 février 2018 à Mme Gauthier Joëlle 2225 route des Mas 01800 Saint Eloi - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 29 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Dubois Lyon 2ème

US 069 381 18 00031 - Arrêté du 16 février 2018 à M. Merle Benoît 4 rue Camille Roy 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 29,45 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 11 quai André Lassagne Lyon 1er

US 069 386 18 00034 - Arrêté du 16 février 2018 à M. Steinbach Frédéric 60 rue Louis Blanc 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 183 cours Lafayette Lyon 6ème

US 069 382 18 00036 - Arrêté du 16 février 2018 à M. Gravier Cyrille 23 place de la Tremoille 53000 Laval - Projet : Changement d'un local d'habitation de 47,2m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue Sainte-Hélène Lyon 2ème

US 069 386 18 00051 - Arrêté du 16 février 2018 à M. et Mme Garin Benoît et Martine Le Gosier 97190 Guadeloupe - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 58,83 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 47 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème

US 069 385 18 00054 - Arrêté du 16 février 2018 à Mme Ivanoff Agnès 2 rue de la Loge 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 22 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 21 quai Romain Rolland Lyon 5ème

US 069 381 18 00056 - Arrêté du 12 février 2018 à M. Cotillon Frank 52 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 45 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Imbert Colomès Lyon 1er